



# MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

*Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster*

N°64

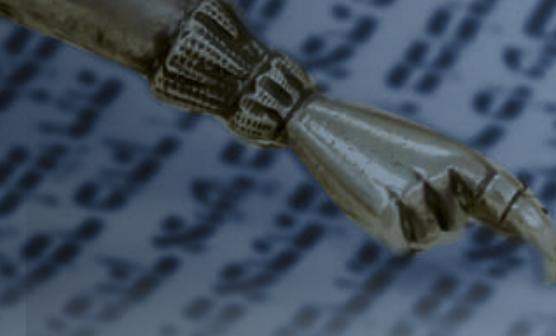
RÉÉ

14 & 15 Août 2020

Proposé par



Torah-Box



## Cette semaine, retrouvez les feuilles de Chabbath suivants :

	Page
Le feuillet de la Communauté Sarcelles...	3
Shalshelet News .....	5
La Voie à Suivre .....	9
Boï Kala.....	13
Baït Neeman.....	15
Tora Home.....	22
La Daf de Chabat .....	26
Honen Daat .....	30
Autour de la table du Shabbat.....	34
Apprendre le meilleur du Judaïsme .....	36
Le Chabbat de Rabbi Na'hman .....	40



# Torah-Box

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

## Dvar Torah

## CHABBAT REEH

Notre Paracha nous apprend qu'il est interdit de ne pas prêter d'argent aux pauvres à l'approche de l'année de la Chémita, la septième année du cycle de la terre durant laquelle les dettes s'annulent. A ce sujet, il est dit: «Garde-toi de nourrir une pensée perverse en ton cœur, en te disant que la septième année, l'année de rémission approche, et, sans pitié pour ton frère nécessiteux, de lui refuser ton secours: il se plaindrait de toi à Hachem, et tu te rendrais coupable d'une faute» (Dévarim 15, 9). Cela signifie qu'Hachem nous met en garde dans la Thora contre une conduite négative qui est celle de ne pas prêter de l'argent aux nécessiteux durant l'année de la Chémita, sous prétexte de perdre les sommes d'argent prêtée lorsqu'arrivera la fin de la septième année. La Thora se montre très sévère envers une telle conduite, comme nous pouvons le constater. Aussi, la Guémara de Ktouvot (68a) enseigne-t-elle: «Tout celui qui détourne ses yeux de la Tsédaka, est considéré comme un idolâtre!» A ce propos, le 'Hafets Haïm fait remarquer la chose suivante. Quelle aurait été la réaction de tout un chacun, si une quelconque personne l'avait traité de «pervers»? Il aurait au minimum été vexé, mais plutôt sûrement énervé contre elle! Et ceci, même si l'événement s'était produit en «tête-à-tête»! A plus forte raison, si la Thora elle-même

surnomme une personne de «perverse» pour la seule raison qu'il n'a pas donné la Tsédaka comme il se doit, il faut qu'elle se lamente sur son sort dans ce Monde-ci et sur celui qui le sera réservé dans le Monde futur! Ainsi, la Guémara de Bétsa (32b) enseigne: «Les riches de Babel iront tous au Guéhinam (en enfer), car ils ne voulaient pas donner la Tsédaka et se comporter avec bonté envers les autres». Par ailleurs, le Midrache enseigne: «Celui qui renie l'aide aux autres est considéré comme quelqu'un qui renie [Hasvé Cha-lom] l'Existence divine!». L'explication de ce Midrache est simple: Hachem est la Source du Bien dans le Monde, ce dernier ayant d'ailleurs été créé sur la base de la Bonté, comme il est dit: «Le Monde sera construit par la Bonté» (Téhilim 89, 3). Aussi, nous a-t-il donné sa Thora pleine de bontés et de miséricordes. Ainsi, celui qui renie le 'Héssèd (Bonté) renie donc la source du 'Héssèd qui n'est autre qu'HaKadoche Baroukh Hou Lui-même! Qu'Hachem nous aide à se rapprocher de Ses Midot et de développer en nous l'amour du 'Héssèd, de la Tsédaka et de l'aide d'autrui. Ainsi, par le mérite de la Tsédaka, nous accueilleront Machia'h, comme l'affirme le Rambam: «Israël ne sera délivré que par Tsédaka» (Lois de Pauvres 10, 1).

## Collel

• «Quelle conséquence pour les Juifs d'être appelés 'les Enfants de l'Eternel'?»

## Le Récit du Chabbath

Sentant sa mort approcher, le Baal Chem Tov, le maître du Bon Nom, décida de léguer à ses disciples le peu de richesses qu'il possédait. A son serviteur le plus fidèle, Reb Yankel, le Baal Chem Tov lui dit avec un sourire: «A toi j'offre mes histoires. Tu parcours le monde entier pour les faire entendre.» Le maître mourut. Reb Yankel resta seul. Il se disait au fond de lui-même: «Est-ce là un héritage? Des histoires que personne n'entendra?» Pauvre il était, pauvre il resta... Mais un jour, une rumeur commença à circuler, selon laquelle il y avait un homme qui était prêt à payer de très grosses sommes pour entendre des histoires sur le Baal Chem Tov. Reb Yankel se renseigna et il fit savoir qu'il était l'homme de la situation. Après un long voyage, il arriva un vendredi matin dans une grande ville de Russie. Il fut accueilli par l'homme qui l'avait fait venir, qui n'était autre que le président de la communauté lui-même. Le soir même, à l'occasion du shabbat, toute la communauté était réunie autour d'un repas somptueux. Au milieu du repas, le président se leva et prit la parole: «Nous avons l'honneur de recevoir parmi nous le disciple et secrétaire du Baal Chem Tov, venu spécialement nous raconter des histoires sur la vie de son maître. Reb Yankel, vous avez la parole.» Reb Yankel se leva, heureux de pouvoir enfin parler de son maître. Il embrassa l'assistance d'un regard

לעילוי נשמה

David Ben Rahma & Albert Abraham Halifax & Abraham Allouche & Yossef Bar Esther & Mévorakh Ben Myriam & Meyer Ben Emma & Ra'hel Bat Messaouda Koskas & Chlomo Ben Makhlof Amsellem & Yéochoua ben Mazal Israël & Moché Haïm Ben Sim'ha Aouizerate & Chlomo Ben Fradj

Reeh  
25 Av 5780  
15 Août  
2020  
89



## Horaires de Chabbat

Hadlakat Nerot: 20h49

Motsaé Chabbat: 21h58



1) Après le premier verset de "Yihyou Lératsone" qui précède "Elohai Nétsor Léchoni", il est bon de réciter le psaume 121: "Chir Lamma'lot Essa 'Enai" avec concentration. Certains récitent plutôt le psaume de "Lamnatséa'h" disposé en forme de candélabre; chacun suivra sa coutume. Après le second "Yihyou Lératsone", on peut rajouter des requêtes personnelles. Certains récitent la prière de Rav, ce qui est une bonne habitude. Il est bon que chaque personne prie chaque jour pour ses besoins personnels, pour sa subsistance, pour que la Thora ne s'écarte pas de ses descendants et que ces derniers soient de vrais serviteurs de Dieu. Il est tout de même préférable de mentionner ses besoins personnels après le "Yihyou Lératsone" plutôt que dans le passage de "Choméa Téfila", afin de ne pas manquer de répondre au Kaddiche ou à la Kédoucha. On conclut toutes ces prières par un troisième "Yihyou Lératsone".  
2) Celui qui entend un Kaddiche ou une Kédoucha au milieu de "Elohai Nétsor Léchoni" comme celui qui se trouve au milieu du Chéma', ne répond qu'aux cinq premiers Amen du Kaddiche, à "Yéhé Chéméh Rabba", à "Baroukh A-donaï Hamévorakh Lé'olame Va'ed"; pour la Kédoucha, il répond "Kadoche" et "Baroukh" (Certains pensent qu'il faut aussi répondre "Yimlokh"; cet avis est fondé). Si l'assemblée dit "Modime", on doit répondre simplement les mots: "Modime Ana'hnu Lakh". Par contre, après avoir terminé de réciter le dernier "Yihyou Lératsone", même si on n'a pas encore reculé, on pourra répondre à toute la Kédoucha, et même "Baroukh Hou Baroukh Chémo".

3) Avant le dernier "Yihyou Lératsone", il est bon de réciter un verset de la Tanakh, qui commence par la première lettre de son prénom et se termine par la dernière lettre de son prénom, ou alors un verset dans lequel son prénom apparaît. Ceci est une Ségoula pour ne pas oublier son prénom au jour du Jugement dernier. Après avoir récité le dernier "Yihyou Lératsone", mème si on n'a pas encore reculé, on pourra répondre à toute les vertèbres soient courbées.

(D'après le Kitsour Choul'han Aroukh du Rav Ich Maslia'h)



généreux et voulut commencer à raconter. Il ouvrit la bouche et... rien. Il ne se souvenait de rien! La tête vide, il était incapable de raconter la moindre anecdote, le moindre petit souvenir... Le président, voyant son trouble, reprit la parole et dit à l'assistance: «Reb Yankel est certainement très fatigué par son long voyage. Après une bonne nuit de repos, il retrouvera toutes ses forces et toute sa mémoire et nous offrira une belle histoire.» Le lendemain, au milieu du deuxième repas chabbatique, Reb Yankel se leva pour parler et, à nouveau, rien... rien que le vide. Le scénario se répéta encore une fois et, dès le lendemain matin, Reb Yankel, au comble de la honte, se vit raccompagné discrètement et froidement par son hôte. Les chevaux commençaient déjà à se mettre en route quand Reb Yankel se dressa sur le marchepied de la voiture et se mit à crier: «Arrêtez, arrêtez, j'ai une histoire...» On fit stopper les chevaux et, du haut de la voiture, Reb Yankel s'adressa au président, qui le regardait avec une étincelle d'espérance: «Il s'agit juste d'une anecdote, je ne sais pas si cela vous intéressera, mais enfin...» Le président l'encouragea d'un léger signe de la tête. «Par une nuit d'hiver, le Baal Chem Tov me réveilla et me dit: "Reb Yankel, vite, attelle les chevaux, nous partons." Dans le froid et la neige nous traversâmes de profondes forêts et, après quelques heures, nous arrivâmes devant une grande et belle demeure. Le maître entra et. Après une demi-heure seulement, il ressortit et me dit: "Nous rentrons!"» En entendant cette histoire, le président se mit à pleurer, avec de grands sanglots. Reb Yankel le regarda, stupéfait. A travers ses larmes, le président vit l'étonnement se lire sur le visage des spectateurs et leur dit: «Laissez-moi vous expliquer. La personne à qui le Baal Chem Tov vint rendre visite, c'était moi! A l'époque, j'étais un personnage très important parmi les dirigeants de la ville. Mon rôle était alors d'organiser les conversions forcées, qui s'accompagnaient toujours de violences et de persécutions contre les Juifs. Quand le Baal Chem Tov fit irruption chez moi en cette nuit mémorable, j'étais en train de préparer un des décrets les plus cruels de ma carrière... A peine entré, le Baal Chem Tov se mit à dire d'une voix de plus en plus forte: "Jusqu'à quand? Jusqu'à quand? Jusqu'à quand vas-tu faire souffrir tes propres frères? Ne sais-tu pas que tu es un enfant juif rescapé d'un pogrom, recueilli et élevé dans une famille polonaise qui t'a toujours caché tes origines? Le moment est venu de revenir vers tes frères et vers ta tradition." Profondément bouleversé, je décidai immédiatement de tout abandonner et de recommencer ma vie de zéro. Je demandai au maître: "Mais quand saurai-je que j'ai été pardonné de tous mes crimes?" Le Baal Chem Tov me dit alors: "Le jour où quelqu'un viendra et te racontera cette histoire, tu sauras que tu as été pardonné..."»

## Réponses

«**Vous êtes les Enfants de l'Éternel, votre D-ieu:** ne vous tailladez point le corps, ne vous rasez pas entre les yeux, en l'honneur d'un mort» (Dévarim 13, 1). Plusieurs commentaires pour répondre à notre question, parmi lesquels: 1) «Vous ne pratiquerez pas dans votre chair des incisions et des entailles pour un mort, de la manière pratiquée par les Amoriens. Car vous êtes les fils d'Hachem, et vous devez être beaux, et non entaillés et tondus» [Rachi]. 2) Les Juifs qui habitent au Pays d'Israël sont nommés les «Enfants de l'Éternel»; ceux qui habitent à l'extérieur d'Israël sont nommés les «Esclaves de l'Éternel» [Yalkout Réouvéni]. 3) L'«Amour d'Israël אהבת ישראל», c'est le sens de l'«Amour de D-ieu אהבת ה'», car il est dit: «Vous êtes les Enfants de l'Éternel»: Celui qui aime le Père, aime aussi Ses enfants [Baal Chem Tov]. 4) Rabbi Yéhouda professait: «Quand vous vous conduisez comme des enfants, vous êtes appelés **enfants**; sinon, vous êtes appelés esclaves de l'Éternel». Rabbi Meïr disait: «de toutes façons vous êtes des **enfants**, car il est dit: 'Ce sont des **enfants** insensés'» (Jérémie 4, 22). Et il est dit encore: 'Des enfants sans loyauté' [qui n'ont pas de bonnes actions à leur actif] (Dévarim 32, 20). Et il est dit aussi: 'Malheur à la Nation pécheresse, au Peuple chargé de fautes, semence qui fait le Mal, enfants funestes; ils ont quitté l'Éternel...' (Isaïe 1, 4). Enfin, il est dit: '...Et au lieu de s'entendre dire: vous n'êtes point Mon Peuple, ils seront dénommés: les **Enfants** du D-ieu Vivant» (Osée 2, 1) [Kidouchin 36a]. Même s'ils n'étudient pas la Thora ou qu'ils ne respectent pas les Mitsvot ils sont appelés «Enfants», car le Prophète 'Habakouk (voir Makot 24a) a ramené le nombre des Commandements de la Thora à un seul, qui est la Foi אמונה (Emouna); quand bien même ils n'auraient pas accompli de bonnes œuvres, ils sont appelés «Enfants» [Adéreth Eliahou]. Contrairement à la règle générale, qui veut que dans les controverses entre Rabbi Meïr et Rabbi Yéhouda, la Halakha soit fixée selon ce dernier, elle est établie ici d'après Rabbi Meïr, qui accumule des preuves tirées des Prophètes [Téchouvoth HaRachba I, 154]. C'est pourquoi la Michna (dans Aboth 3, 14): «Il [Rabbi Akiba] disait aussi: ...Les Juifs sont aimés de D-ieu puisqu'ils ont été appelés Ses enfants; une preuve plus grande de cet amour, c'est que D-ieu Lui-même les a appelés de ce nom, comme il est dit: 'Vous êtes les Enfants de l'Éternel, votre Dieu'», ne prend pas note de l'opinion de Rabbi Yéhouda car son auteur, Rabbi Akiba, a donné un avis conforme à celui de Rabbi Meïr (comme rapporté dans la controverse qui l'opposait au tyran Turnus Rufus - voir Baba Bathra 10a). Il y a une différence de principe, pour l'acceptation de la Téchouva, entre les Juifs et les non-Juifs. Le repentir des non-Juifs n'est pas efficace car ceux-ci sont considérés comme les «esclaves de D-ieu עבדי 'ה», D-ieu étant Roi. Dans leurs relations avec D-ieu intervient donc la sentence que, si l'on porte atteinte à l'honneur du roi (D-ieu), D-ieu ne pardonnera pas: מילך שמול על כלבו אין כבورو [Kétoouoth 17a]. Il s'ensuit que, pour Israël, dont les rapports vis-à-vis de D-ieu sont ceux de fils à père, l'offense envers D-ieu, qui provoque des remords, est toujours pardonnée. Aussi, la Délivrance d'Israël sera acquise par le seul mérite de la Tsédaka que feront les Juifs à la fin des Temps [Béné Issakhar].

«**Regarde! Je place devant vous aujourd'hui la Bénédiction et la Malédiction:** ראה, אָנֹנוּ נָצַר לְפָנֶיכֶם הַיּוֹם» (Dévarim 11, 26). Pourquoi est-il précisé dans notre verset «aujourd'hui **היום Hayom**» (terme qui paraît superflu)? Plusieurs réponses, parmi lesquelles: 1) Le mot «**Aujourd'hui** **היום**» fait allusion aux cinq jours de fêtes (חמשת הַמְּמֻלָּה) ordonnés par la Thora: Roch Hachana, le premier jour de Souccot, le jour de Chemini Atsréth, le premier jour de Pessa'h (le dernier jour de Pessa'h n'est pas compté, car il n'est pas une nouvelle fête) et le jour de Chavouot. Si Israël avait respecté scrupuleusement ces cinq jours de fêtes, il aurait été épargné de cinq jours de malheur: Le jeûne de Guédalya (3 Tichri); le jeûne du dix Tévet, le jeûne du 17 Tamouz, le jeûne du 9 Av et le 10 Av (jour où la majeure partie du Temple brûla). C'est l'allusion contenue dans notre verset: «**Regarde! Je place devant vous aujourd'hui, la Bénédiction et la Malédiction:** Je place devant vous – **הה'ם** – «cinq» [ה] (Hé – valeur numérique 5) jours [יום] (Yom), qui sont, selon votre comportement, la Bénédiction (les cinq jours de fête) ou son contraire (les cinq jours de malheur) [Ben Ich 'Haï]. 2) Moché indiqua aux Béné Israël: «**Seulement Aujourd'hui** **היום**, quarante ans après le Don de la Thora [juste avant leur entrée en Erets Israël], vous pouvez saisir parfaitement [c'est le sens de mot «Regarde ראה – Rééh»] que le chemin de la Thora mène à la Bénédiction, tandis que le chemin de la transgression conduit à la Malédiction». En effet, nos Sages enseignent: «Un homme ne peut véritablement cerner la pensée de son maître qu'au bout de quarante ans» [Avoda Zara 5b]. 3) Le mot «**Aujourd'hui** **היום**» fait allusion à Roch Hachana [à noter que la Paracha de Rééh est lue habituellement le Chabbath qui précède Roch 'Hodech Eloul, le mois consacré à la préparation au Jour du Jugement], comme l'explique le Zohar à propos du verset: «**אתם נייחים** Vous êtes tous debout **aujourd'hui**» (Dévarim 29, 9). Ainsi, Moché a-t-il mis en garde les Béné Israël: «**Réfléchissez** et faites Téchouva à l'approche de Roch Hachana afin de sortir méritant au Jour du Jugement et bénéficier de la Bénédiction, car si vous êtes fautifs, le Jugement vous sera défavorable et la Malédiction s'abattra sur vous» [Likouté Thora de Rabbi Issakhar]. 4) Le mot «**Aujourd'hui** **היום**» signifie que les Mistvot d'Hachem doivent être à nos yeux comme «un décret royal nouveau vers lequel tous accourent pour l'accueillir» [voir Rachi sur Dévarim 6, 6]. C'est ainsi, que l'on se réjouit en D-ieu et que l'on mérite la Bénédiction. En revanche, le respect des Mitsvot de façon routinier n'engendre pas la joie et cause la Malédiction, comme il est dit: «[Toutes ces Malédictions – de Ki Tavo – s'abattront] **parce que tu n'auras pas servi l'Éternel, ton D-ieu, avec joie et contentement de cœur**» [l'Hatam Sofer]. 5) «**Aujourd'hui** **היום**» désigne ce Monde-ci [voir Rachi sur Dévarim 7, 11]: «Dans ce Monde-ci **היום**, nous trouvons la Bénédiction et la Malédiction, mais dans le Monde futur, nous trouverons que la Bénédiction» [Tosfot].



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

David est un jeune étudiant brillant d'une Yéchiva en Israël. Un Chabat après-midi, alors que tout le monde profite du moment pour se reposer et prendre des forces, David est déjà debout au Beth Hamidrach. Il recherche une Guemara Baba Metsia car il doit tarder pas à trouver une belle Guemara posée sur une table. En l'ouvrant, il découvre qu'elle appartient à son ami américain Meir. Mais David décide tout de même de la lui emprunter car il sait pertinemment que Meir la lui prêterait volontiers. Après 2 heures d'étude profonde, il commence à sentir la fatigue arriver, il décide donc d'aller un peu étudier à l'extérieur afin que l'air frais le réveille. Et effectivement, une fois dehors, il pose le gros livre sur ses genoux et reprend son Limoud avec vigueur et force. Mais à un moment donné, alors que sa Guemara s'apprête à tomber, David la rattrape au dernier moment du bout des doigts. C'est à ce moment-là que s'échappe d'entre les pages un billet de 100\$ et virevolte jusqu'à terre. A peine a-t-il le temps de se rappeler qu'il est interdit de le ramasser qu'un deuxième billet s'échappe à son tour, puis un troisième. David est bien embêté, l'argent appartient sûrement à Meir mais il ne peut le récupérer car c'est Mouksé. Après une petite réflexion, il décide de pousser les billets avec son pied dans un recoin (on se référera à son Rav pour savoir dans quel cas ceci est autorisé) en espérant les récupérer après Chabat. Le soir venu, directement après avoir terminé Arvit, David va chercher l'argent. Mais à son grand étonnement, il n'y a plus un sou, les 300\$ ont disparu, quelqu'un a dû passer avant lui. Dépité, il se redirige vers la Yéchiva mais après avoir parcouru quelques mètres à peine, il se retrouve nez à nez avec Meir. Il lui explique qu'il a utilisé sa Guemara cette

après-midi ce à quoi Meir lui répond que cela lui fait grandement plaisir mais lorsqu'il lui parle des billets disparus, son ami lui demande remboursement. David s'excuse mais ajoute que d'après lui il ne lui doit rien car il n'aurait jamais pu imaginer qu'on approfondir un sujet traité dans la semaine. Il ne pouvait cacher de l'argent dans un Sefer, d'autant plus qu'il est interdit d'utiliser un livre saint pour garder quelque chose. Meir lui rétorque que ceci ne le regarde pas et que maintenant que ses billets ont disparu de par sa faute c'est à lui de réparer cela. Qui que Meir a raison ?

On pourrait imaginer que David a raison car cela ressemble au cas où Réouven jette la boîte de Chimon à la mer et qu'on lui apprend qu'elle contenait des pierres précieuses. Tossefot (Baba Kama 62a) nous enseignent que s'il s'agit d'une chose improbable Réouven sera Patour. Mais le Rav Zilberstein pense quant à lui que David aurait dû imaginer qu'il puisse y avoir de l'argent dans le livre saint car il arrive que l'on reçoive de l'argent pendant l'étude et qu'on en vienne à l'introduire entre les pages d'un Sefer sans trop s'en rendre compte du fait de la concentration sur le moment. Il rajoute que Meir est un jeune homme qui commence à étudier et n'est sûrement pas au courant de l'interdit de garder de l'argent dans une Guemara, ou bien il est possible qu'il y ait placé les billets en tant que marque-pages. David est donc responsable de sa négligence concernant les affaires de son ami car il est sorti tout en sachant qu'il pouvait perdre une feuille importante du livre de Meir. De plus, il aurait dû, une fois les billets à terre, rester sur place les garder, il était même Patour de prier Arvit en tant que gardien de la trouvaille de son ami, ce qui l'exempte de toute autre Mitsva.

Haïm Bellity



Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:50	20:09
Paris	21:01	22:12
Marseille	20:34	21:39
Lyon	20:42	21:50
Strasbourg	20:38	21:50

\* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

## Pour aller plus loin...

**1)** « Véhaya » traduit toujours une idée de joie. Comment saisir la joie qu'implique les termes « véhaya ékev tichméoun » ? (Ora'h La'haim)

**2)** Pour quelle raison, concernant les plaies infligées aux égyptiens, c'est le verbe « lassim » qui apparaît d'abord (7-15) : « lo yéssimam bakh » (Hachem ne les placera pas en toi), puis le verbe change, comme il est dit : « ountatam békh sonékh » (Il les infligera à tous tes ennemis) ? (Admour de Gour)

Yaacov Guetta



## Enigmes



**Enigme 1 :** Pour moi l'accouchement est avant la grossesse, l'enfance avant la naissance, l'adolescence avant l'enfant, la mort avant la vie. Qui suis-je ?

**Enigme 2 :** Comment faire que  $99+1=44$  soit possible ?

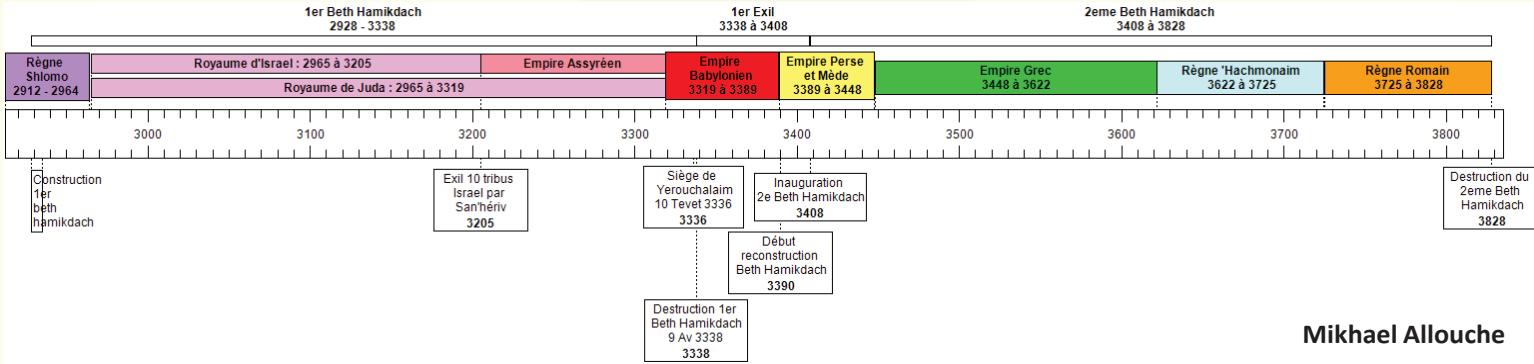
**Enigme 3 :** Avec ces barres comment obtenir un 8 sans déplacer les barres ?   
Vous disposez uniquement de 3 barres supplémentaires.

**Enigme 4 :** Deux frères : l'un regarde vers le Nord et l'autre regarde vers le Sud, mais ils peuvent se voir sans utiliser de miroir. Comment est-ce possible ?

## La Paracha en Résumé

- Moché débute la Paracha par une bénédiction en rassurant le peuple. Si vous appliquez la Torah, Hachem enlèvera toutes les maladies et vous enverra l'abondance.
- “Peut-être auras-tu peur de tes ennemis qui sont plus nombreux, ne les crains pas, souviens-toi des miracles qu'Hachem a fait pour vous en Egypte”.
- Moché parle ensuite des qualités de la terre d'Israël. Il leur rappelle qu'une fois entrés, ils ne devront pas oublier tout ce qu'Hachem a fait pour eux dans le désert.
- “Ne pense pas que c'est par ton mérite qu'Hachem vous fait hériter la terre, mais plutôt par l'impiété des peuples et par le mérite des patriarches”.
- “N'oubliez pas toutes les fois où vous avez énervé Hachem, notamment lors de l'épisode du veau d'or.
- S'en suit un discours sur l'amour et la crainte d'Hachem, après tous les miracles que Moché explicita, il incite donc les Béné Israël à aimer Hachem et à accomplir les Mitsvot.
- La Paracha raconte à la fin les bienfaits de la terre d'Israël ainsi qu'une guerre réussie pour la conquête de la terre.

## Frise chronologique



Mikhael Allouche

## Tou Béav

La Michna Taanit (Chapitre 4, Michna 8) nous enseigne qu'il n'y avait pas de jour plus joyeux que le 15 Av et Yom Kippour. La Guemara s'étonne et dit bien comprendre que Yom Kippour est un jour de joie car Hachem nous pardonne ce jour-là de toute nos fautes. Or, le 15 Av pourquoi était-il si festif ? A cela la Guemara répond plusieurs raisons. Parce que ce fameux jour, les jeunes filles sortaient dans les champs parées de leur plus bel habit blanc (on peut déduire que ceci se passait seulement ce jour-là mais que le reste de l'année elles se comportaient avec Tsinout et ne se faisaient point remarquer), afin d'attirer le regard des jeunes hommes et ainsi pouvoir se marier. Mais la Guemara donne aussi une toute autre explication. Elle nous apprend que le 15 Av, le soleil perd de sa force et de sa chaleur et donc on arrêtait ce jour-là de couper du bois destiné à l'autel du Beth Hamkdach car il ne sera alors pas complètement sec n'ayant pas de quoi sécher convenablement. En effet, du bois humide est inapte à être utilisé pour l'autel car on craint qu'il ait mois et contienne donc des vers comme nous l'expliquent Rachi et Tossefot. Mais cette dernière réponse semble surprenante ! En quoi le fait d'arrêter de couper du bois en fait un jour de fête ? Le chômage technique des coupeurs d'arbres est-il une raison de se réjouir ? Encore plus étonnant la Michna nomme ce jour-là, le plus joyeux de l'année ? Comment comprendre cela ?

J'ai entendu une explication du Rav Chlomo Lévinstein qui vaut le coup d'être enseignée et diffusée. Le Rav explique que les hommes qui étaient responsables de la coupe du bois, une fois mis bon gré mal gré au chômage le 15 Av, allaient donc étudier. Il rajoute qu'ils étaient une dizaine et que donc ce jour-là un nouveau Collel (centre d'études) était créé. Mais cette réponse ne suffit pas, à notre époque un nouveau Collel sort de terre chaque jour et nous ne festoyons pas pour autant. Quelle différence entre eux et nous ? Le Rav Lévinstein termine son explication en nous disant que le problème est chez nous. L'ouverture d'un Centre d'études de Torah n'importe où dans le monde n'est pas seulement une raison de se réjouir mais doit devenir la chose la plus joyeuse de l'année, car en cela il y a un rajout de Torah sur la planète. Et si malheureusement nous ne le concevons pas, c'est parce que nous oubliions trop souvent que le but de notre venue sur terre est d'accomplir des Mitsvot et faire la volonté d'Hachem. Or, rien ne fait plus plaisir à Hachem qu'un mot de Torah étudié, et cela bien plus que n'importe quelle Mitsva. Donc oui, si une dizaine de personnes de plus étudient sur notre planète, c'est un jour extrêmement festif pour Hachem et ceci doit l'être aussi pour nous. Je pense qu'il est bon de se rappeler ces notions pour se renforcer à l'approche du mois d'Eloul et ainsi commencer une nouvelle année avec de bonnes résolutions. Même quelques minutes le soir passées avec un livre (ou même un Shalshelet) plutôt que de cliquer pour la énième fois sur son smartphone, font extrêmement plaisir à Hachem. En attendant et espérant évidemment que cela devienne aussi notre plus grand plaisir personnel.

Haïm Bellity

## Aire de Jeu



### Charade

Mon 1er est le cri du mouton,  
Mon 2nd est une couleur,  
Mon 3ème est une exclamation,  
Mon 4ème est une mesure anglaise,  
Mon 5ème est une lettre de l'alphabet,  
Mon tout est le dernier passage avant la terre promise.

### Jeu de mots

Contrairement à ce que l'on pense, les problèmes des boulangers sont croissants.

### Devinettes : Ekev

- 1) Comment la 'Tsirâ' gênait les ennemis ? (Rachi 7,20)
- 2) Qu'apprenons-nous du fait qu'il soit écrit : "Hachem ne demande de toi, que de Le craindre" (Rachi, 10,12) ?

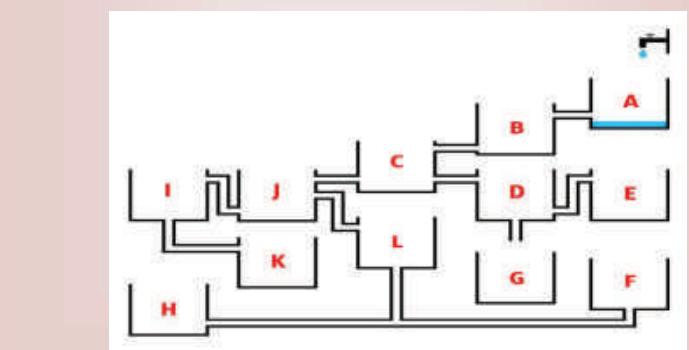


## Enigmes



**Enigme 5 :** Quelle Mitsva demandant la mise à mort d'un être vivant ne peut être faite à Yerouchalaim ?

**Enigme 6 :** Quel récipient se remplira en premier ?



## Réponses aux questions : Ekev

- 1) Combien la joie (véhaya) sera grande dans les cieux lorsqu'à la fin (ékev veut dire « talon », symbolisant la fin d'une chose) de l'exil, et ce malgré de rudes épreuves, « vous écoutez » (tichméoun) et continuerez à respecter les Mitsvot et la Torah.
- 2) « Ountatam » implique le chiour de kazaït, alors que « yessimam » représente « kol chéou » (un tant soit peu) (traité Kritout 6b).  
Ainsi « lo yessimam » implique que rien (même pas kol chéou) des plaies d'Égypte ne sera placé entre toi. A contrario, « ountatam » Hachem les infligera « kachiour » (en quantité suffisante) à tes ennemis.

## A la rencontre de nos Sages

### Rabbi 'Haïm Pinto

Rabbi 'Haïm Pinto est né en 1749 dans la ville d'Agadir (Maroc). Très Jeune, son Père, Rabbi Chlomo Pinto Zatsal, lui enseignait lui-même la Torah. Malheureusement, ce dernier décéda en 1761, laissant derrière lui un orphelin à peine âgé de 12 ans. Un an plus tard, une grave crise économique s'abattit sur Agadir (tremblement de terre qui détruisit toute la ville), à la suite de laquelle de nombreux Juifs s'installèrent à Mogador (Essaouira). Parmi les réfugiés se trouvait également le jeune 'Haïm. Un de ses proches, Rabbi Meïr Pinto, le fit entrer à la Yéchiva de Rabbi Yaakov Bibas, Rav de la communauté de Mogador. Il se consacra jour et nuit à l'étude de la Torah et acquit la réputation de génie. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto ne tarda pas à franchir les murs de Mogador. Bientôt, tout le Maroc résonnait du récit de ses miracles et prodiges accomplis depuis son plus jeune âge. Suite au décès du Rav Yaakov Bibas, il fut nommé à sa place en 1769, il n'avait alors que 20 ans. Il occupa alors le poste de Rav de la communauté de Mogador aux côtés du Mekoubal Rav David 'Hazan. Il créa le premier Beth-Din, le tribunal rabbinique de Mogador, dont il exerça la charge en tant que Av Beth Din (de Mogador et des environs) pendant plus de 70 ans (c'est là un cas pratiquement unique dans l'histoire d'Israël).

Rabbi Haïm Pinto exerçait son mandat de Dayan de manière très ferme. Il ne craignait personne, et ne se familiarisait avec personne. Quand cela était nécessaire, il savait être sévère et sanctionner même ses propres élèves. Lorsqu'un homme venait le consulter, il savait aussitôt tout de lui. Dès les premiers mots, il savait si son interlocuteur disait vrai ou non. Jamais il ne laissait quelqu'un persister dans l'erreur. En raison de son intransigeance en matière de 'Halakha, les grands de sa génération le nommèrent « Abir Lev » (Le cœur fort). Il était cependant attentif aux besoins de sa communauté et son principal souci était les pauvres de sa ville. Il dirigea la Yéchiva de la ville et un grand nombre de ses élèves devinrent célèbres au fil des ans. Les plus grands 'Hakhamim de la génération le considéraient avec crainte et respect. Avant de l'approcher, même les plus grands Sages allaient se tremper au Mikvé. Quant à ses disciples, ils ne s'étonnaient plus

l'entendre répondre à leurs interrogations avant même qu'ils ne les aient exprimées. Juifs et Musulmans le vénéraient. Sa renommée arriva très loin en Europe et dans tout le Moyen Orient.

Suite à une querelle qui éclata entre lui et le gouverneur de la ville, il fut emprisonné. Le même jour, le Cadi mourut subitement. Pour célébrer sa libération de la prison, il composa un Piyout, un cantique ; il écrivit également des chants comme Eli Aroméménéhou, en l'honneur de 'Hanouka, ainsi que

des ouvrages de Halakha, de Kabbala, de Haggada, de la guerre d'Espagne qui eut lieu à Mogador. Il avait réfugiés se trouvait également le jeune 'Haïm. Un de ses proches, Rabbi Meïr Pinto, le fit entrer à la Yéchiva de Rabbi Yaakov Bibas, Rav de la communauté de Mogador. Il se consacra jour et nuit à l'étude de la Torah et acquit la réputation de génie. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto ne tarda pas à franchir les murs de Mogador. Bientôt, tout le Maroc résonnait du récit de ses miracles et prodiges accomplis depuis son plus jeune âge. Suite au décès du Rav Yaakov Bibas, il fut nommé à sa place en 1769, il n'avait alors que 20 ans. Il occupa alors le poste de Rav de la communauté de Mogador aux côtés du Mekoubal Rav David 'Hazan. Il créa le premier Beth-Din, le tribunal rabbinique de Mogador, dont il exerça la charge en tant que Av Beth Din (de Mogador et des environs) pendant plus de 70 ans (c'est là un cas pratiquement unique dans l'histoire d'Israël).

Rabbi Haïm Pinto exerçait son mandat de Dayan de manière très ferme. Il ne craignait personne, et ne se familiarisait avec personne. Quand cela était nécessaire, il savait être sévère et sanctionner même ses propres élèves. Lorsqu'un homme venait le consulter, il savait aussitôt tout de lui. Dès les premiers mots, il savait si son interlocuteur disait vrai ou non. Jamais il ne laissait quelqu'un persister dans l'erreur. En raison de son intransigeance en matière de 'Halakha, les grands de sa génération le nommèrent « Abir Lev » (Le cœur fort). Il était cependant attentif aux besoins de sa communauté et son principal souci était les pauvres de sa ville. Il dirigea la Yéchiva de la ville et un grand nombre de ses élèves devinrent célèbres au fil des ans. Les plus grands 'Hakhamim de la génération le considéraient avec crainte et respect. Avant de l'approcher, même les plus grands Sages allaient se tremper au Mikvé. Quant à ses disciples, ils ne s'étonnaient plus

l'entendre répondre à leurs interrogations avant même qu'ils ne les aient exprimées. Juifs et Musulmans le vénéraient. Sa renommée arriva très loin en Europe et dans tout le Moyen Orient.

Suite à une querelle qui éclata entre lui et le gouverneur de la ville, il fut emprisonné. Le même jour, le Cadi mourut subitement. Pour célébrer sa libération de la prison, il composa un Piyout, un cantique ; il écrivit également des chants comme Eli Aroméménéhou, en l'honneur de 'Hanouka, ainsi que

des ouvrages de Halakha, de Kabbala, de Haggada, de la guerre d'Espagne qui eut lieu à Mogador. Il avait réfugiés se trouvait également le jeune 'Haïm. Un de ses proches, Rabbi Meïr Pinto, le fit entrer à la Yéchiva de Rabbi Yaakov Bibas, Rav de la communauté de Mogador. Il se consacra jour et nuit à l'étude de la Torah et acquit la réputation de génie. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto ne tarda pas à franchir les murs de Mogador. Bientôt, tout le Maroc résonnait du récit de ses miracles et prodiges accomplis depuis son plus jeune âge. Suite au décès du Rav Yaakov Bibas, il fut nommé à sa place en 1769, il n'avait alors que 20 ans. Il occupa alors le poste de Rav de la communauté de Mogador aux côtés du Mekoubal Rav David 'Hazan. Il créa le premier Beth-Din, le tribunal rabbinique de Mogador, dont il exerça la charge en tant que Av Beth Din (de Mogador et des environs) pendant plus de 70 ans (c'est là un cas pratiquement unique dans l'histoire d'Israël).

Rabbi Haïm Pinto exerçait son mandat de Dayan de manière très ferme. Il ne craignait personne, et ne se familiarisait avec personne. Quand cela était nécessaire, il savait être sévère et sanctionner même ses propres élèves. Lorsqu'un homme venait le consulter, il savait aussitôt tout de lui. Dès les premiers mots, il savait si son interlocuteur disait vrai ou non. Jamais il ne laissait quelqu'un persister dans l'erreur. En raison de son intransigeance en matière de 'Halakha, les grands de sa génération le nommèrent « Abir Lev » (Le cœur fort). Il était cependant attentif aux besoins de sa communauté et son principal souci était les pauvres de sa ville. Il dirigea la Yéchiva de la ville et un grand nombre de ses élèves devinrent célèbres au fil des ans. Les plus grands 'Hakhamim de la génération le considéraient avec crainte et respect. Avant de l'approcher, même les plus grands Sages allaient se tremper au Mikvé. Quant à ses disciples, ils ne s'étonnaient plus

l'entendre répondre à leurs interrogations avant même qu'ils ne les aient exprimées. Juifs et Musulmans le vénéraient. Sa renommée arriva très loin en Europe et dans tout le Moyen Orient.

Suite à une querelle qui éclata entre lui et le gouverneur de la ville, il fut emprisonné. Le même jour, le Cadi mourut subitement. Pour célébrer sa libération de la prison, il composa un Piyout, un cantique ; il écrivit également des chants comme Eli Aroméménéhou, en l'honneur de 'Hanouka, ainsi que

des ouvrages de Halakha, de Kabbala, de Haggada, de la guerre d'Espagne qui eut lieu à Mogador. Il avait réfugiés se trouvait également le jeune 'Haïm. Un de ses proches, Rabbi Meïr Pinto, le fit entrer à la Yéchiva de Rabbi Yaakov Bibas, Rav de la communauté de Mogador. Il se consacra jour et nuit à l'étude de la Torah et acquit la réputation de génie. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto ne tarda pas à franchir les murs de Mogador. Bientôt, tout le Maroc résonnait du récit de ses miracles et prodiges accomplis depuis son plus jeune âge. Suite au décès du Rav Yaakov Bibas, il fut nommé à sa place en 1769, il n'avait alors que 20 ans. Il occupa alors le poste de Rav de la communauté de Mogador aux côtés du Mekoubal Rav David 'Hazan. Il créa le premier Beth-Din, le tribunal rabbinique de Mogador, dont il exerça la charge en tant que Av Beth Din (de Mogador et des environs) pendant plus de 70 ans (c'est là un cas pratiquement unique dans l'histoire d'Israël).

Rabbi Haïm Pinto exerçait son mandat de Dayan de manière très ferme. Il ne craignait personne, et ne se familiarisait avec personne. Quand cela était nécessaire, il savait être sévère et sanctionner même ses propres élèves. Lorsqu'un homme venait le consulter, il savait aussitôt tout de lui. Dès les premiers mots, il savait si son interlocuteur disait vrai ou non. Jamais il ne laissait quelqu'un persister dans l'erreur. En raison de son intransigeance en matière de 'Halakha, les grands de sa génération le nommèrent « Abir Lev » (Le cœur fort). Il était cependant attentif aux besoins de sa communauté et son principal souci était les pauvres de sa ville. Il dirigea la Yéchiva de la ville et un grand nombre de ses élèves devinrent célèbres au fil des ans. Les plus grands 'Hakhamim de la génération le considéraient avec crainte et respect. Avant de l'approcher, même les plus grands Sages allaient se tremper au Mikvé. Quant à ses disciples, ils ne s'étonnaient plus

l'entendre répondre à leurs interrogations avant même qu'ils ne les aient exprimées. Juifs et Musulmans le vénéraient. Sa renommée arriva très loin en Europe et dans tout le Moyen Orient.

Suite à une querelle qui éclata entre lui et le gouverneur de la ville, il fut emprisonné. Le même jour, le Cadi mourut subitement. Pour célébrer sa libération de la prison, il composa un Piyout, un cantique ; il écrivit également des chants comme Eli Aroméménéhou, en l'honneur de 'Hanouka, ainsi que

des ouvrages de Halakha, de Kabbala, de Haggada, de la guerre d'Espagne qui eut lieu à Mogador. Il avait réfugiés se trouvait également le jeune 'Haïm. Un de ses proches, Rabbi Meïr Pinto, le fit entrer à la Yéchiva de Rabbi Yaakov Bibas, Rav de la communauté de Mogador. Il se consacra jour et nuit à l'étude de la Torah et acquit la réputation de génie. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto ne tarda pas à franchir les murs de Mogador. Bientôt, tout le Maroc résonnait du récit de ses miracles et prodiges accomplis depuis son plus jeune âge. Suite au décès du Rav Yaakov Bibas, il fut nommé à sa place en 1769, il n'avait alors que 20 ans. Il occupa alors le poste de Rav de la communauté de Mogador aux côtés du Mekoubal Rav David 'Hazan. Il créa le premier Beth-Din, le tribunal rabbinique de Mogador, dont il exerça la charge en tant que Av Beth Din (de Mogador et des environs) pendant plus de 70 ans (c'est là un cas pratiquement unique dans l'histoire d'Israël).

Rabbi Haïm Pinto exerçait son mandat de Dayan de manière très ferme. Il ne craignait personne, et ne se familiarisait avec personne. Quand cela était nécessaire, il savait être sévère et sanctionner même ses propres élèves. Lorsqu'un homme venait le consulter, il savait aussitôt tout de lui. Dès les premiers mots, il savait si son interlocuteur disait vrai ou non. Jamais il ne laissait quelqu'un persister dans l'erreur. En raison de son intransigeance en matière de 'Halakha, les grands de sa génération le nommèrent « Abir Lev » (Le cœur fort). Il était cependant attentif aux besoins de sa communauté et son principal souci était les pauvres de sa ville. Il dirigea la Yéchiva de la ville et un grand nombre de ses élèves devinrent célèbres au fil des ans. Les plus grands 'Hakhamim de la génération le considéraient avec crainte et respect. Avant de l'approcher, même les plus grands Sages allaient se tremper au Mikvé. Quant à ses disciples, ils ne s'étonnaient plus

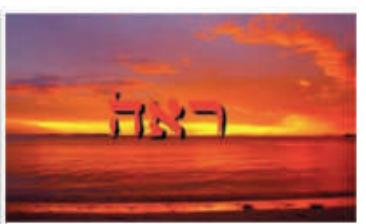
l'entendre répondre à leurs interrogations avant même qu'ils ne les aient exprimées. Juifs et Musulmans le vénéraient. Sa renommée arriva très loin en Europe et dans tout le Moyen Orient.

Suite à une querelle qui éclata entre lui et le gouverneur de la ville, il fut emprisonné. Le même jour, le Cadi mourut subitement. Pour célébrer sa libération de la prison, il composa un Piyout, un cantique ; il écrivit également des chants comme Eli Aroméménéhou, en l'honneur de 'Hanouka, ainsi que

des ouvrages de Halakha, de Kabbala, de Haggada, de la guerre d'Espagne qui eut lieu à Mogador. Il avait réfugiés se trouvait également le jeune 'Haïm. Un de ses proches, Rabbi Meïr Pinto, le fit entrer à la Yéchiva de Rabbi Yaakov Bibas, Rav de la communauté de Mogador. Il se consacra jour et nuit à l'étude de la Torah et acquit la réputation de génie. La réputation de Rabbi 'Haïm Pinto ne tarda pas à franchir les murs de Mogador. Bientôt, tout le Maroc résonnait du récit de ses miracles et prodiges accomplis depuis son plus jeune âge. Suite au décès du Rav Yaakov Bibas, il fut nommé à sa place en 1769, il n'avait alors que 20 ans. Il occupa alors le poste de Rav de la communauté de Mogador aux côtés du Mekoubal Rav David 'Hazan. Il créa le premier Beth-Din, le tribunal rabbinique de Mogador, dont il exerça la charge en tant que Av Beth Din (de Mogador et des environs) pendant plus de 70 ans (c'est là un cas pratiquement unique dans l'histoire d'Israël).

Rabbi Haïm Pinto exerçait son mandat de Dayan de manière très ferme. Il ne craignait personne, et ne se familiarisait avec personne. Quand cela était nécessaire, il savait être sévère et sanctionner même ses propres élèves. Lorsqu'un homme venait le consulter, il savait aussitôt tout de lui. Dès les premiers mots, il savait si son interlocuteur disait vrai ou non. Jamais il ne laissait quelqu'un persister dans l'erreur. En raison de son intransigeance en matière de 'Halakha, les grands de sa génération le nommèrent « Abir Lev » (Le cœur fort). Il était cependant attentif aux besoins de sa communauté et son principal souci était les pauvres de sa ville. Il dirigea la Yéchiva de la ville et un grand nombre de ses élèves devinrent célèbres au fil des ans. Les plus grands 'Hakhamim de la génération le considéraient avec crainte et respect. Avant de l'approcher, même les plus grands Sages allaient se tremper au Mikvé. Quant à ses disciples, ils ne s'étonnaient plus

l'entendre répondre à leurs interrogations avant même qu'ils ne les aient exprimées. Juifs et Musulmans le vénéraient. Sa renommée arriva très loin en Europe et dans tout le Moyen Orient.



Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18:43	20:01
Paris	20:49	21:58
Marseille	20:24	21:27
Lyon	20:31	21:37
Strasbourg	20:26	21:36

Pour aller plus loin... Réé

1) A quoi fait allusion le terme « réé » du passouk « réé anokhi notén... bérakha ouklala » ? (Rabbi Bonème de Pchiss'ha) « Regarde (réé), à quoi tu ressembles? »

2) Que nous apprend la juxtaposition des termes « vékhi yirbé mimékhá hadéreh ki lo toukhal sééto » aux termes « ki yir'hak mimékhá hamakom » (14-24) ? (Alchikh Hakadosh)

Yacov Guetta

### Devinettes : Réé



1) Dans quel cas, les Béni Israël pouvaient-ils manger de la viande dans le désert ? (Rachi 12,20)



2) L'interdit de ne pas ajouter ou de ne pas diminuer sur les Mitsvot de la Torah, concerne-t-il le nombre de Mitsvot ? (Rachi 13,1)

**Réponses des 6 énigmes sur shalsheletnews.com à partir du 17 Août**

### Réponses aux questions : Réé

- 1) A un enfant à qui l'on doit donner un bonbon (bérakha) afin de le motiver et l'encourager à atteindre un bon objectif ».
- 2) « Si tu ressens que le chemin menant aux Mitsvot est trop loin pour toi, et que tu ne peux pas les porter, pensant qu'elles sont trop lourdes pour toi », alors c'est le signe qu'Hachem (désigné par « hamakom ») est vraiment très loin de toi.

## Les Seli'hot

page 20 à 23.

Il est donc évident qu'il sera préférable de réciter peu de seli'hot (en sautant certains passages) avec ferveur que de tout lire mais sans prendre le temps de prendre conscience à ce que l'on dit [Or letson 4 perek 1,3].

On tâchera de faire attention à marquer un arrêt dans le passage de "vayaavor" entre le 1er Hachem et le second (ainsi qu'il est indiqué dans la plupart des ma'hzorimes) [Ben ich haï ki tissa ot 11].

Les érudits et étudiants en Torah ne devront pas craindre d'occasionner un bitoul Torah même si pour se lever aux seli'hot ils devront se coucher un peu plus tôt (et donc diminuer un peu d'étude au cours de la soirée) [Hida dans Birké Yossef 581,6 ; Voir aussi le chemech oumaguen (3 siman 57,1) et or letson 4 perek 1,3].

Il est également vivement recommandé d'augmenter nos bonnes actions à l'approche de Roch Hachana [Or letson 4 perek 1,5].

David Cohen

## La Paracha en Résumé : Choftim

- La Torah nous enseigne plusieurs lois concernant l'établissement de la justice dans le pays. Vient ensuite, la punition de celui qui transgresse l'interdit de avoda zara.
- Bien qu'à l'époque du prophète Chmouël, Hachem fut "déçu" que les béné Israël demandent un roi, Moché évoque d'ores et déjà plusieurs lois concernant le roi.
- Hachem rappelle que les Cohanim et Léviim n'ont pas de part dans la terre d'Israël, ils ont toutefois droit à 24 "cadeaux".
- Nous avons ensuite une série de Mitsvot concernant les habitudes des goyim à ne pas reproduire. La Torah poursuit ensuite avec le sujet du meurtrier involontaire.
- Nous pouvons apprendre plusieurs lois concernant les témoignages, suivies de lois concernant la guerre.
- Pour terminer, la Torah ordonne au tribunal d'enquêter sur le cadavre humain dont nous ne connaissons pas l'histoire. Il faudra à cette occasion briser la nuque d'une génisse afin de pardonner le "meurtre".

## Réponses aux questions : Choftim

1) Elle nous enseigne le din du Choulhan Aroukh déclarant qu'il faut établir la présence de forces de l'ordre et faire respecter la loi particulièrement pendant les périodes de fêtes (où les débordements sont plus fréquents à cause de la joie) afin d'écartier le peuple de la faute.

2) Elle nous apprend l'enseignement de la Guémara Baba Batra (10a) déclarant : « tout celui qui ne donne pas aux pauvres (chacun selon sa bérakha) finira tôt ou tard par apporter cet argent à la justice ou aux forces de l'ordre.

3) De la double mention du terme « tsédek » (26-20) du passouk : «tsédek tsédek tirdof »

Même si le but que tu cherches à atteindre, est tsédek (juste), efforce-toi d'y parvenir par des moyens légaux et justes.

4) Par le mérite d'Aharon permettant au peuple d'Israël de s'abriter sous des colonnes de nuées lavant et repassant leurs vêtements de laine qui ne s'usèrent pas miraculeusement.

5) Plus la personne a un rang élevé et important, plus elle se doit d'accepter et d'endosser davantage le joug de la Torah afin de se soumettre à Hachem et de ne pas tomber dans l'orgueil, d'où la raison d'avoir deux Sifrei Torah afin de pouvoir y parvenir.



Ville	Entrée*	Sortie
Jérusalem	18:36	19:53
Paris	20:36	21:43
Marseille	20:13	21:15
Lyon	20:20	21:24
Strasbourg	20:13	21:21

## Pour aller plus loin... Choftim

1) Que nous enseigne la juxtaposition du sujet des fêtes concluant la sidra de Réé, au sujet de l'établissement des juges et des forces de l'ordre démarrant celle de Choftim ? (Bessamim Rouch)

2) Que nous apprend la juxtaposition du dernier passouk de Réé (relatif à la Tsédaka) en disant : « chacun suivant le don de sa main, selon la bérakha que Hachem ton Dieu t'aura donné », au premier passouk de Choftim, déclarant « tu établiras des juges et des préposés » ? (Maassé Yadayim)

3) D'où apprenons-nous que la fin ne justifie pas toujours les moyens ? (Rabbi Bonem de Pchissra)

4) Par le mérite de qui et pour quelle raison les Cohanim mériteraient-ils les prémisses de la tonte des moutons (18-4) ? (Rabbi Yonathan Eybechitz)

5) Pour quelle raison, la Torah exige-t-elle au roi d'Israël d'avoir deux Sifré Torah ? (Yalkout David)

Yaacov Guetta

Ce feuillet est un best of d'anciens numéros pour vous permettre de les relire à tête reposée. Il couvre les parachiyot de Eké Réé Choftim.

Le prochain numéro 200 sortira b.H. pour le Chabat Ki tétsé 9 Elloul.

Il vous est possible de recevoir le feuillet par mail à l'adresse :

[Shalshelet.news@gmail.com](mailto:Shalshelet.news@gmail.com)

Sachez qu'il est également possible de dédicacer un numéro du Shalshelet News pour toute occasion. Vous pouvez dès à présent réserver une date pour l'année à venir.

Votre aide financière est notre seule ressource.

**Chabbat Chalom et bonnes vacances !**



All. Fin R. Tam

Paris 20h49\* 21h58 22h57

Lyon 20h31\* 21h37 22h30

Marseille 20h24\* 21h27 22h17

(\*) à allumer selon  
votre communauté

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France  
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33  
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pnimei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël  
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570  
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël  
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527  
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël  
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003  
kolhaim@hpinto.org.il

## Hilloulot

Le 25 Av, Rabbi Chmouel Meyou'has

Le 26 Av, Rabbi Yoël Teitelbaum, l'Admour de Satmar

Le 27 Av, Rabbi Yehouda Moché Pétaya

Le 28 Av, Rabbi Avraham Haïm Adès

Le 29 Av, Rabbi Yaakov Berdugo, auteur du Choufraya DeYaakov

Le 30 Av, Rabbi Yéhouda Lavi, Rav de Tripoli

Le 1<sup>er</sup> Eloul, Rabbi Chmouel Di Abila

# La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

## Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



### La Torah, une protection contre les forces malfaisantes

**« Prends garde au mois de la germination, pour célébrer la Pâque en l'honneur de l'Eternel, ton Dieu ; car, c'est dans le mois de la germination que l'Eternel, ton Dieu, t'a fait sortir d'Egypte, la nuit. »** (Dévarim 16, 1)

Rachi commente : « Ne sont-ils pas sortis de jour ? (...) Mais, c'est la nuit que Paro leur a donné la permission de partir, comme il est dit : "Il manda Moché et Aharon la nuit." »

Ce Midrah ne manque de nous étonner. Nos ancêtres ne sortirent pas d'Egypte suite à la permission de Paro, mais plutôt grâce aux nombreuses plaies par lesquelles Dieu la frappa, démonstration de Sa toute-puissance et de Sa domination totale sur l'ensemble de la création. En outre, lors de la dernière plaie, celle de la mort des premiers-nés, Paro réalisa que, en tant qu'aîné, sa vie était en péril, aussi s'empressa-t-il de libérer les enfants d'Israël. Cependant, il le fit contre son gré, donc comment dire qu'il leur donna la permission de quitter son pays ?

La sortie d'Egypte fut caractérisée par des prodiges. Pourquoi donc était-il nécessaire que Paro donne son accord ? En cas de refus de sa part, ne pouvaient-ils pas quitter son pays ?

Afin de répondre, penchons-nous sur le début de notre paracha : « Volez, Je vous propose en ce jour, d'une part, la bénédiction, la malédiction de l'autre. » Le mot « volez » est surprenant : peut-on voir concrètement la bénédiction et la malédiction ?

L'incipit de notre section, réénoncé, peut être traduit « Regarde-moi » : Moché dit aux enfants d'Israël de l'observer pour constater que celui qui s'attache à la Torah peut parvenir à un niveau très élevé. En effet, le dirigeant du peuple juif parla directement avec l'Eternel, côtoya les anges durant les quarante jours de son séjour dans les cieux et se hissa au plus haut niveau spirituel. Par quel mérite ? Celui de la Torah et de l'accomplissement de la volonté divine, auxquels il se voua. Par son exemple personnel, il invitait les enfants d'Israël à l'imiter.

C'est la raison pour laquelle l'Eternel nous a interdit la consommation de certains aliments, afin de tester notre fidélité. Lorsque nous apprenons que l'un d'eux nous est prohibé, nous abstenons-nous immédiatement d'en manger, même si nous en avons envie ? Le cas échéant, nous sommes bien de fidèles serviteurs du Créateur, desquels Il peut se glorifier, comme Il le dit : « Tu es Mon serviteur, Israël, c'est par toi que

Je me couvre de gloire. » Nous méritons alors que les bénédictions de la Torah se déversent sur nous.

Dès lors, nous comprenons pourquoi nos ancêtres nécessitaient la permission de Paro pour quitter son pays, du fait qu'ils ne détenaient pas encore le pouvoir de la Torah. Lors de leur exil en Egypte, ils étaient dénués de Torah et de mitsvot et, conséquemment, étaient soumis à la domination de Paro, incarnation des puissances impures. Le fait que Ses enfants dépendaient de l'autorisation de cet impie affligeait beaucoup le Créateur.

Tel est le sens implicite de notre verset introductif : « Prends garde au mois de la germination, (...) car, c'est dans le mois de la germination que l'Eternel, ton Dieu, t'a fait sortir d'Egypte, la nuit. » Symboliquement, la nuit renvoie à l'obscurité et aux ténèbres. En employant cette image, Moché rappelait aux enfants d'Israël qu'en Egypte, ils sombraient dans une obscurité spirituelle, à défaut de la lumière de la Torah et des mitsvot. Ils se trouvaient donc sous l'emprise des puissances impures, incarnées par Paro, auquel ils devaient demander la permission de partir d'Egypte. Car, ces forces du mal ne se soumettent qu'au pouvoir de la Torah. En son absence, l'homme leur est soumis. Ceci constituait un message à l'intention des enfants d'Israël : ils avaient tout intérêt à s'attacher à l'Eternel et à la Torah et à être fidèles à la volonté divine qui, seule, était en mesure de les protéger de leurs ennemis spirituels et physiques. Car, la Torah protège l'homme de toute calamité et entraîne sur lui la bénédiction.

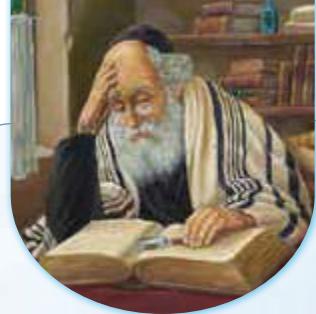
Il est affirmé à cet égard que quiconque étudie la Torah et observe les mitsvot sera épargné de la pauvreté et jouira de la bénédiction divine, comme il est dit dans notre paracha : « En vérité, il n'y aura pas chez toi d'indigent, car le Seigneur, ton Dieu, te bénira. » (Dévarim 15, 4) Rachi s'interroge : pourtant, il est dit un peu plus loin : « Car l'indigent ne disparaîtra jamais de ce pays. » (Ibid. 15, 11) Il répond : « Lorsque vous exécuterez la volonté de Dieu, il y aura des pauvres chez les autres et non chez vous et, dans le cas contraire, il y aura des pauvres chez vous. »

Par conséquent, la bénédiction de l'Eternel apporte la richesse, dans la mesure où l'on se plie à la volonté divine et accomplit les mitsvot. Car alors, les puissances impures ne peuvent nous maîtriser, si bien que nous nous trouvons sous la domination exclusive de l'Eternel, qui exerce sur nous une Providence individuelle et nous protège de tout malheur.



## GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



## PAROLES DE TSADIKIM

### Quand le mérite du Tsadik intervient en coulisses

Lors d'un pèlerinage sur les tombes des Tsadikim à Marrakech, je pria entre autres sur celle du Tsadik Rabbi Chlomo Timsit zatsal.

En voyant son nom inscrit sur sa tombe, je me rappelai soudain qu'un ami, à Paris, porte exactement le même nom. Je décidai donc de l'appeler sur-le-champ pour lui dire que j'allais prier en sa faveur et que, s'il avait un problème ou une difficulté spécifique, le mérite du Tsadik le protégerait et tout s'arrangerait pour le mieux.

Il ne répondit malheureusement pas à mon appel et je décidai de lui laisser un message pour lui faire part de cette intention.

Le lendemain, mon ami me téléphona pour me raconter avec émotion : « Au moment où vous m'avez téléphoné, j'étais au beau milieu d'un rendez-vous important avec un grand fournisseur, qui m'informait que, sur les conseils de son avocat, il avait décidé de ne plus me fournir de marchandise. Or, cela risquait de me causer une grosse perte financière. »

« Pourtant, soudain, contre toute attente, le directeur fit irruption dans le bureau et lui demanda de clore ce débat concernant la cessation de nos relations commerciales et, au contraire, de renouveler notre contrat et même d'en doubler les termes ! »

« C'était incroyable ! Il n'y avait aucune explication logique à ce revirement ! Or, après avoir entendu votre message indiquant que vous priez pour moi, je n'eus plus aucun doute que c'était par le mérite de votre prière, formulée à cet instant sur la tombe du Tsadik. Celui-ci est apparemment intervenu en ma faveur dans les sphères célestes afin que je n'essuie pas de perte financière de grande ampleur. »

### DE LA HAFTARA

**« Ô infortunée, battue par la tempête, privée de consolation ! (...) »** (Yechaya, chap. 54)

Cette haftara est l'une des sept lues lors des Chabbatot de consolation suivant le 9 Av et traitant de ce thème.

### CHEMIRAT HALACHONE

#### L'interdit du colportage

Il est interdit de raconter à un homme que quelqu'un a mérité de lui, même si on n'a pas l'intention de susciter sa haine pour son calomniateur et même si on estime qu'il avait eu raison de médire de lui ou de lui causer un préjudice. Egalement dans un cas pareil, si on suppose qu'en rapportant ces propos médisants à l'intéressé, on risque d'éveiller sa haine pour celui qui les a émis, ce sera interdit.

### L'affaire soutenue par les avrékhim du Collel

Le Maguid Rav Chlomo Lévenstein chelita raconte l'histoire qui suit, qu'il a entendue des frères Guitler, propriétaires de deux librairies, l'une située à Bné-Brak et l'autre à Jérusalem. La première leur rapportait des intérêts importants, tandis que la seconde, mal située, ne leur en produisait pratiquement pas.

A un certain moment, ils envisagèrent de la déplacer à la rue Malkhé Israël, mais, après réflexion, ils craignirent que cela ne porte préjudice aux autres commerces de livres de ce quartier, auxquels ils feraient concurrence. D'un autre côté, il n'était pas logique de continuer ainsi.

Ne sachant que faire, ils décidèrent de prendre conseil auprès du Tsadik Rabbi Aharon Leib Steinmann zatsal. Ils lui décrivirent les bilans respectifs des deux magasins et leur firent part de leur idée de déplacer celui de Jérusalem. Ils ajoutèrent qu'ils ne désiraient pas le fermer, du fait que trois femmes d'avrékhim y travaillaient. Ne leur causant pas de déficit, ils jugeaient préférable de continuer à soutenir ces familles dont les pères se consacraient à l'étude de la Torah.

Mais, lorsqu'ils exposèrent leurs hésitations à ce grand Maître, il s'empressa de réagir ainsi : « Qui vous dit que vous les soutenez ? Peut-être que ce sont eux qui vous soutiennent.

Vous ne pouvez pas savoir... La réussite de votre magasin de Bné-Brak est peut-être due au fait que vous donnez un gagne-pain à trois femmes d'avrékhim à Jérusalem ! »



## PERLES SUR LA PARACHA

### La réprimande ne dépend pas du nombre d'auditeurs

« *Vois, je vous propose en ce jour.* » (Dévarim 11, 26)

Même si celui qui sermonne sait que, parmi tous ses auditeurs, seul un homme sera influencé par ses paroles, il ne doit pas hésiter à les prononcer, affirme Rabbi 'Haïm de Warméza.

En effet, Moché parla en présence de tous les membres du peuple juif, comme l'indique le pronom « vous », mais s'adressa également à chacun d'eux en particulier, comme le souligne le singulier par lequel s'ouvre le verset, « vois ».

### Ton élève est le fils du Roi !

« *Vous êtes les enfants de l'Eternel, votre D.ieu.* » (Dévarim 14, 1)

Rabbi Yaakov Neimann zatsal, Roch Yéchiva de Or Israël, raconte l'histoire qui suit :

« Un Chabbat, je me rendis chez mon Maître, Rav Moché Rosenstein zatsal, Machguia'h de la Yéchiva de Loumja, et constatai qu'il était en train d'interroger un jeune enfant apprenant au Talmud-Torah. Je lui demandai : "Qui est cet enfant ?" Il me chuchota dans mon oreille : "C'est le fils du Saint bénî soit-il !" »

« Face à mon étonnement du fait qu'il n'avait pas répondu à ma question, il ajouta : "Si je t'avais dit que c'est le fils de 'Haïm, en aurais-tu su davantage sur cet enfant ? Et si je te dis que c'est le fils de l'Eternel, cela ne te suffit-il pas pour savoir qui il est ?" »

« Un éducateur d'enfants juifs doit avoir conscience, dans son approche, qu'il s'agit des enfants du Roi des rois – comme il est dit : "Vous êtes les enfants de l'Eternel, votre D.ieu" – et non pas simplement ceux de 'Haïm ou d'Aharon, par exemple.

« De même qu'il nous incombe de toujours garder à l'esprit l'omniprésence divine, dans l'esprit du verset "Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur", de même, lorsque nous enseignons à un enfant, nous devons nous souvenir qu'il est le fils du Saint bénî soit-il. Cette pensée nous permettra d'avoir plus de patience et de nous investir pleinement dans notre tâche. »

### Le droit du Cohen de se rendre impur pour un propre parent défunt

« *Vous êtes les enfants de l'Eternel, votre D.ieu : ne vous tailladez point le corps, ne vous rasez pas entre les yeux, en l'honneur d'un mort.* » (Dévarim 14, 1)

Quel est donc le rapport entre le fait d'être les enfants de D.ieu, de ne pas se taillader et de ne pas se raser (à cause de la peine suscitée par le deuil), s'interroge Rabbi David ben Moyal zatsal, dans son Kountrass Zikhron Dévarim ?

Dans son ouvrage Parachat Drakhim, Rabbi Yéhouda Rozanis explique que les enfants d'Israël ont le statut de fils du Saint bénî soit-il, ce pour quoi Il sera à même de les ressusciter. En effet, comme le souligne la Guémara (Sanhédrin 39a), l'Eternel est Cohen, mais, du fait que nous sommes Ses enfants (cf. Avot 3, 14), Il pourra se rendre impur pour nous, comme cela est permis à un Cohen pour ses sept proches.

D'où le lien entre les trois éléments du verset précité : « *Vous êtes les enfants de l'Eternel, votre D.ieu : ne vous tailladez point le corps, ne vous rasez pas entre les yeux, en l'honneur d'un mort.* » Le premier implique que le Créateur pourra nous ressusciter. De ce fait, nous devons nous abstenir de nous taillader le corps et de nous raser entre les yeux, la mort n'étant que provisoire.

## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude  
de notre Maître le Gaon et Tsaddik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



### Prier à un endroit fixe

« Mais uniquement au lieu que l'Eternel aura choisi dans l'une de tes tribus, là, tu offriras tes holocaustes. » (Dévarim 12, 14)

Pourquoi la Torah désigne-t-elle le Temple par le terme « lieu », plutôt que de le mentionner explicitement ?

Il me semble que le Temple dont il est question ici ne se réfère pas uniquement à celui situé au mont Moria, mais également, de manière allusive, au petit sanctuaire personnel que chacun de nous abrite dans son cœur. Le corps de l'homme est tel un sanctuaire en miniature, comme il est dit : « Ils Me construiront un sanctuaire pour que Je réside au milieu d'eux. » (Chémot 25, 8) Nos Maîtres interprètent ces derniers mots comme une preuve que D.ieu réside en chacun d'entre nous. D'où notre devoir de rendre notre cœur apte à L'accueillir et de nous sanctifier, afin que notre corps puisse devenir un réceptacle digne de recevoir la Présence divine.

C'est pourquoi le Temple est surnommé « lieu », cette appellation renvoyant aussi à l'homme qui, quel que soit l'endroit où il se trouve, est à sa place. En d'autres termes, la force spirituelle dont l'homme est doté octroie une importance à sa place. Plus nous nous élevons et nous sanctifions, plus la place que nous occupons devient sainte, dans l'esprit de l'adage de nos Maîtres : « Ce n'est pas la place qui honore l'homme, mais l'homme qui honore sa place. »

Ainsi, le service effectué au Temple constitue une allusion au service divin de l'homme. De même que l'Eternel a ordonné qu'il se concentre en un lieu fixe et précis, la prière doit, elle aussi, se conformer à ce critère. Nos Sages affirment à cet égard : « Quiconque fixe un lieu pour sa prière, le D.ieu d'Avraham lui vient en aide. » (Brakhot 6a) Car, en lui réservant une place, il témoigne l'importance qu'il lui accorde. Aujourd'hui, en l'absence de Temple, le fait de prier à un endroit fixe remplace les sacrifices, qui étaient apportés en ce lieu fixe. Ce principe de base du service divin permet à l'homme de s'attacher fermement à la voie authentique qu'il a choisie et d'y persévéérer toute sa vie durant.

# LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE



## « Pour craindre continuellement l'Eternel, ton Dieu. »

(Dévarim 14, 23)

Dans un discours de renforcement prononcé à des dizaines d'hommes d'affaires américains, venus en Israël pour étudier et se renforcer, Rav Aharon Leib Steinmann zatsal rapporta la célèbre parabole du Néfech Ha'haïm au sujet de deux gardiens du roi, l'un préposé à la garde de la couronne, l'autre à celle de l'étable. Evidemment, la responsabilité du premier est bien supérieure à celle du second, puisqu'il doit veiller à ce qu'aucune rayure n'abîme la couronne royale. De même, notre mission est d'amplifier, à travers notre conduite et nos actes, la gloire divine.

Une des incroyables histoires racontées à ce sujet est celle concernant Rabbi Moché Galanti zatsal, qui remplit les fonctions de président des Rabbanim de Jérusalem. Célèbre pour sa piété, il maîtrisait également sept sagesse : la logique, l'algèbre, l'éthique, les sciences naturelles, l'astronomie, la musique et la théologie.

Personne ne l'égalait dans sa génération, si ce n'est le chef tribal arabe qui, lui aussi, maîtrisait ces sept sagesse. En outre, ce dernier recevait des malades pour la guérison desquels il priait. Après s'être isolé une heure, il décrétait « il vivra » ou « il mourra », prédictions toujours vérifiées – à l'instar de Rabbi 'Hanina ben Dossa, toutes proportions gardées.

Quand l'écho de ces faits parvint aux oreilles de Rabbi Moché, il s'étonna : comment un non-juif peut-il connaître les secrets de vie et de mort et comment expliquer que des Juifs frappent à sa porte ?

Il décida d'éclaircir les choses en se rendant chez ce dirigeant. Il l'accueillit avec tous les honneurs. Lorsqu'il fut assis, il lui demanda : « J'ai entendu que vous étiez un grand savant. Connaissez-vous la science de la logique ? »

Il lui répondit que l'Eternel lui en avait accordé une modeste part. Le chef se mit à l'interroger et constata qu'il en savait bien plus que lui. Il lui demanda alors de lui

enseigner cette sagesse, ce qu'il fit jusqu'à la tombée de la nuit.

Le lendemain, le dirigeant arabe aspira à s'instruire en l'algèbre et chargea des messagers de convoquer le Rav à son palais. Il les suivit et les deux sages débattirent sur ce sujet. Une fois de plus, le chef tribal constata que ses connaissances étaient loin d'égaler celles du Rav. C'est ainsi qu'ils se rencontrèrent tous les jours, Rav Moché lui enseignant les diverses sciences du monde.

Au bout de nombreuses rencontres, le chef lui demanda : « Avez-vous des connaissances dans la septième science, la théologie ? »

« Grâce à Dieu, je suis un peu versé dans cette sagesse, répondit Rabbi Moché.

– Veuillez bien me l'enseigner intégralement, demanda l'autre.

– Cette sagesse m'a coûté très cher, je ne peux l'enseigner gratuitement.

– Indiquez-moi combien vous prenez, je suis prêt à vous donner le prix que vous me réclamerez.

– Je ne peux vendre cette sagesse contre de l'argent. Je suis uniquement prêt à vous l'enseigner en échange d'une autre sagesse. J'ai entendu parler des malades pour lesquels vous priez et de vos prédictions à leur sujet. Si vous m'enseignez cette science, je suis prêt à vous enseigner la sagesse divine.

– Vous m'en demandez trop, dit le chef, le visage assombri. Je ne peux la révéler à personne.

– Si c'est ainsi, répondit Rabbi Moché, je ne pourrai pas non plus vous enseigner la sagesse divine !

– Mes ancêtres m'ont fait jurer de ne la révéler à personne, serait-ce pour toute la richesse du monde.

– Je ne vous demande pas de me la vendre, mais seulement de l'échanger contre une autre sagesse. Vos ancêtres ne vous ont pas interdit cela. »

Le chef finit par céder aux instances du Rav et lui dit : « Ecoutez bien. Rentrez chez vous et engagez-vous à jeûner durant deux jours. Avant le jeûne, ne mangez pas de viande et ne buvez pas de vin. Durant ces deux jours, trempez-vous matin et soir. »

« Je me conformerai à vos indications, promit le Rav.

– Partez en paix, répondit le chef. Le troisième jour, je vous révélerai mon secret. »

Rav Galanti rejoignit son foyer et jeûna durant deux jours. Le lendemain matin, après la prière, il s'empressa de rejoindre le chef arabe.

Après qu'ils se furent trempés, ils se dirigèrent vers le palais royal. Arrivés au portail d'argent sculpté, le chef sortit de sa poche une clé en or. Il dit : « Faites attention d'entrer dans mon palais avec vénération, tout comme moi. »

Il ouvrit la porte, laissant apparaître une somptueuse salle. En face d'eux, était accroché un rideau brodé de perles et pierres précieuses. Le chef entra et se prosterna sept fois.

Le Rav craignit qu'il s'agît d'idolâtrie. Le dirigeant se tourna vers lui et lui dit doucement : « Approche-toi de l'estrade, lève le rideau et tu trouveras là l'objet de ta requête. »

Rav Moché s'approcha, déplaça le rideau et découvrit des portes en or où étaient incrustés des diamants. Il les ouvrit à leur tour et vit un large plateau d'or sur lequel était sculptée l'image du candélabre où était gravée l'inscription « Je fixe constamment mes regards sur le Seigneur », les lettres du Nom divin figurant en plus grand.

Face à l'étonnement de Rabbi Moché, le chef dit en tremblant : « Sachez, Maître des Juifs, que ces grandes lettres correspondent au Nom du Créateur tout-puissant, qui a conçu l'univers entier à partir de rien et le maintient à chaque instant. » Il pensait naïvement que les Juifs ne le savaient pas.

« Sachez aussi que, quand quelqu'un me demande de prier pour un malade, je me trempe, puis me rends ici avec vénération pour prier devant cette estrade. A la fin de ma prière, je lève le rideau et ouvre les portes. Si je vois que les lettres du Nom divin s'éclairent sur le candélabre, je sais que le malade guérira. Si elles restent sombres, je sais qu'il mourra. »

Le Rav retourna chez lui le cœur brisé.

« Malheur à nous le jour du jugement ! s'écria-t-il. Ce non-juif, conscient qu'il s'agit du Nom divin, lui témoigne tant de respect et de vénération que l'Eternel lui accorde des miracles et des honneurs. Qu'en est-il de nous, enfants du Saint bénit soit-il, qui invoquons Son Nom ? Combien devrions-nous trembler en le mentionnant et quels conséquents avantages retirerions-nous si seulement sa sainteté nous inspirait crainte et respect ! »

## Réé (140)

את הַבְּרָכָה אֲשֶׁר תִּשְׁמַעוּ... וְהַקְלֵלָה אֲם לֹא תִשְׁמַעוּ... (יא. כז. כח)  
**« La bénédiction que vous écoutez ... et la malédiction si vous n'écoutez pas » (11,27-28)**

Selon le *Sfat Emet*, l'emploi de : « que » (pour la bénédiction) et de : « si » (pour la malédiction), nous fait prendre conscience que la malédiction divine ainsi que tous les maux s'abattant sur le monde, est le résultat de nos mauvaises actions. Il y a une relation de cause à effet.

**Le Ohr ha'Haïm** commente : Ne pas écouter les paroles de la Torah est en soi une malédiction. Comme l'annonce le verset, celui qui s'en abstient « se détournera du chemin » et finira par « aller après d'autres dieux ». **Le Ohr ha'Haïm** enseigne également : « Voyez » avec les yeux du émét, et non avec un œil humain éphémère, il ne faut pas se laisser abuser par le succès apparent des réchaïm : « car le racha n'a pas d'avenir » (Michlé 24,20). Si vous obéissez, il n'y aura que bénédiction malgré les apparences ; si vous désobéissez, il n'y aura que malédictions bien que la iere impression puisse être favorable. Dans le cadre du libre arbitre, le yétsra a le pouvoir de nous faire voir une malédiction en bénédiction, la Torah emploie le mot : « voyez » regarde bien pour faire le bon choix ! Est-ce mon yétsra ara qui me pousse à agir ainsi ? Ou bien est-ce la volonté de Hachem.

*Sfat Emet, Ohr haHaim Haquadoch*

כִּי אַפִּם עֲבָרִים אֶת פִּירְזֵן לְבָא לְרַשְׁתָּה אֶת הָאָרֶץ אֲשֶׁר ה' אֱלֹקֵיכֶם  
 נָתַן לְכֶם וַיַּרְשֵׁתֶם אֶתְתָּה וַיִּשְׁבַּתֶּם בָּה (יא. ל.א)

« Car vous traversez le Jourdain pour entrer au pays que Hachem, votre D., vous donne et pour le conquérir. Quand vous l'aurez conquis et que vous y demeurerez » (11,31)

Les mots : « vous traversez le Jourdain » semblent ici superflus car les juifs ne pouvaient entrer en terre sainte qu'en traversant ce fleuve. En réalité, la Torah fait allusion au miracle qui allait se produire : le fleuve s'est arrêté de couler pour permettre au peuple juif de le traverser à pied sec. Ce prodige allait être le premier parmi de nombreux autres miracles au cours de la conquête et de l'occupation du pays. Ce miracle était le signe que le Ciel continuerait à aider les juifs. Hachem a ordonné de prononcer les bénédictions et les malédictions dès l'entrée des juifs en terre sainte [d'Israël] afin qu'ils se rendent compte que leur existence ne suivrait pas un cours naturel. En effet, loin d'être déterminés par le hasard, les juifs

allaient choisir leur destinée en optant pour la voie de la bénédiction ou celle de la malédiction.

*Sforno rapporté dans le Méam Loez*

אֶת כָּל הַנְּקָרְבָּן אֲשֶׁר אָנֹכִי מְצַוֶּה אֶתְכֶם אֲתָה חֶשְׁמָרֶה לְעַשְׂוֹת לֹא תִּקְרַב  
 עַלְיוֹן וְלֹא תִּגְרַע מִפְנֵנו (יג. א)

Tout ce que je vous prescris observez le exactement, sans y rien ajouter, sans rien retrancher. (13. 1)

Nous comprenons très bien qu'il ne faille enlever aucune Mitsva parmi les 613 Mitsvot qui nous ont été ordonnées au Mont Sinaï, mais comment comprendre qu'il soit interdit d'en ajouter ? Si un homme se sent attiré vers la spiritualité et qu'il désire en faire plus que ce que Hachem attend de lui, où est le mal ?

On peut répondre ainsi : notre corps est composé de 248 organes et de 365 nerfs et tendons, équivalents aux 248 Mitsvot positives et aux 365 Mitsvot négatives de la Torah, soit au total 613. Ainsi, chaque mitsva parmi les 613 correspond à un certain organe, un os, un nerf, un tendon de notre corps, et lui confère sa force vitale. Le corps fonctionne dans une harmonie parfaite où chaque organe, os, nerf... est à sa place et remplit la fonction qui lui a été attribuée, comme les instruments d'un orchestre, qui jouent comme il faut et quand il faut afin de nous offrir une symphonie.

C'est pourquoi, s'il manque l'un des éléments du corps, cela engendrera souffrance et déséquilibre, voire pire ! S'il y a un élément de plus, un corps étranger ou une excroissance, le corps de même se trouvera bouleversé au point de dysfonctionner. Si cela est vrai pour les différentes parties du corps qui ont chacune leur représentant spirituel au travers des mitsvot, combien encore cela est-il vrai pour les 613 mitsvot elles-mêmes, qui constituent « l'œuvre d'art » Divine ne pouvant supporter aucun ajout ni retranchement, sous peine de déséquilibrer le monde et d'empêcher et notre corps et notre âme de puiser toute leur force vitale indispensable à leur survie.

*Léket Eliaou au nom de Rabbi Baroukh Avraham Tolédano*

אַפְּגַּרְיָה ה' אֱלֹקֵיכֶם תְּלַכְּדוּ (יג. ה)  
 « Vous marcherez après Hachem votre D. » (13,5)  
 Pourquoi le verset emploie-t-il le mot « après », qui a une connotation de séparation et de distance ?

En effet, **Rachi** dit : Toutes les fois qu'il apparaît, le mot « a'haré » contient une idée d'éloignement. (Réé 11,30) Or, ne sommes-nous pas tenus de nous attacher à Hachem et de nous tenir aussi « proches » de Lui qu'il est possible ? On peut répondre ainsi : Plus nous reconnaissions Sa grandeur et notre propre insignifiance, plus nous nous rendons compte de notre éloignement par rapport à Lui. C'est seulement après avoir pris conscience de la distance qui nous sépare de Lui que nous pouvons essayer de devenir plus « proches ».

*Rabbi Avraham Mordéhai Alter de Gour*

« [Lorsque tu préleveras la dîme de tes produits], tu attacheras l'argent dans ta main [et tu le porteras à Jérusalem] » (14 ; 25)

**Rabbi Méir de Prémishlan** fit la remarque suivante : La Torah te dit que tu dois attacher l'argent dans ta main pour t'indiquer que tu dois être en possession de ton argent plutôt que de laisser ton argent être en possession de toi. L'argent n'est qu'un moyen de réaliser un objectif, il permet de répondre aux nécessités de la vie. L'argent n'est qu'un outil et son propriétaire en est le maître. La Torah nous exhorte : Votre richesse, comme tout autre outil, doit se trouver dans vos mains et vous devez en être le maître. Si votre richesse vous possède, c'est donc que vous n'en êtes pas le maître, mais plutôt l'esclave.

*Rabbi Méir de Prémishlan*

נתן תְּמִין לוֹ (טו. י)

« Donner, tu lui donneras ... » (15,10)

Le Yalkout Chimon (Michlé 31) fait remarquer que dans notre paracha la Torah double les mots : « Ouvrir, tu lui ouvriras ta main » ( 15,8); « Donner, tu lui donneras » ( 15,10). Pourquoi ces répétitions ? Une personne peut rencontrer une grande lutte interne au moment de donner de la Tsédaka, en se disant rationnellement : J'ai travaillé très dur pour cet argent, pourquoi devrais-je le donner à d'autres ? Par ces répétitions, la Torah nous suggère une méthode facilitant la réalisation de cette mitsva. En donnant de façon très répétée, on en devient habitué (selon le principe du **Ramhal** : un acte extérieur conduit à impacter notre intériorité), et cela pourra même devenir un plaisir d'employer au mieux ses ressources. **Rachi** commente notre verset par : « Il faut lui donner et lui donner » même cent fois.

**Le Rambam** (Pirké Avot 3,15) nous enseigne : Un homme n'acquiert pas des qualités par la grandeur de ses actions, mais par leur nombre.

**Le Hafets Haïm** explique : Il apparaît qu'il est préférable de partager cent dinars entre cent pauvres plutôt que de les donner à un seul car on

s'habitue de la sorte à lutter cent fois contre le mauvais penchant et on le domine plus facilement. De plus, le don devient, par habitude, une seconde nature. On peut percevoir cette idée dans le Téhilim (112,9) : « (Puisqu') il distribue (son argent) en le donnant à de (nombreux) pauvres, (il est assuré que) sa charité subsistera à jamais », car l'habitude devient une seconde nature.

*Rambam, Hafets Haïm*

### Halakha : Le respect des parents

Les parents devront faire attention à ne pas être trop exigeants envers leurs enfants concernant la mitsva du respect des parents, afin de ne pas arriver à transgresser l'interdiction « Ne mets pas une embûche devant un aveugle ». Les parents n'auront pas le droit de demander à leurs enfants de faire un chose qu'il savent que les enfants ne pourront pas accomplir, comme par exemple leur demander d'accomplir une chose qui demanderait beaucoup d'efforts ou beaucoup de temps.

*Tiré du sefer « Pessaquim ou Techouvot »*

**Dicton** : *Rien de ce que l'on donne à autrui n'est perdu, c'est un prolongement de soi dans l'autre, et cela s'appelle l'amour.*

*Rav Dessler*

### **Chabbat Chalom**

יצא לאור לרפואה של דינה בת מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'יס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שמחה ג'יזות בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, פיגא אולגה בת ברנה, רינה בת פיבי. לידה קללה לרינה בת זהורה אנരיאת. זרע של קיימת להניאל בן מלכה ורות אורייליה שמחה בת מרים .

עלילוי נשמה : ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה

מול טוב ליום הולדת של בני חניאל בן מלכה נ"י

Yossef Germon Kollel Aix les bains

germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollel

[www.kollel-aixlesbains.fr](http://www.kollel-aixlesbains.fr)

# בית נאמן

## Sujets de Cours :

.-La consolation est liée à la croyance et à la confiance, -. La grotte d'Eliahou Hanavi, -. Le Machiah, -. Lorsque la Guémara donne un avis et dit ensuite "il est en désaccord", -. Comment allons-nous construire le Beit Hamikdash alors que nous sommes impurs ?, -. Pourquoi Rabbi Akiva précisément a fait son maximum pour que le Machiah arrive ?, -. Rabbi Yéhochou'a Hacoheh Tenoudji et le prince Moché Montéfioré sont entrés dans le sanctuaire, -. Entrer dans le Mont du Temple de nos jours, -. Comment va se dévoiler l'endroit du sanctuaire ?, -. "Retourne Israël vers Hashem ton D...", -. S'éloigner de la haine gratuite qui peut entraîner au meurtre et qui retarde notre délivrance, -. Ceux qu'Hashem a créé est la meilleure chose au monde, -. Pourquoi les oreilles sont sur le côté de la tête ?, -. Le niveau des sourds, et est-ce que l'importance des oreilles dépasse celle des yeux,

### 1-1. « C'est là ma consolation dans la misère que la parole me rende la vie »

Le chant (que viennent de chanter Rav Kfir נחמה לי) (Partouch et son frère Yonathan a été écrit par le procureur de Rehovot, « Ytshak Mazouz. Et sans qu'il fasse attention, la valeur numérique du titre de ce chant est égal à 149, comme le nombre de psaumes de Tehilim, car les premier et deuxième psaumes sont considérés comme un seul et même psaume (Bérakhot 9b). Pour qu'Israël sache que tout dépend de la croyance et de la confiance en Hashem, pour qu'il nous envoie la consolation. Nous n'avons pas encore reçu une consolation complète

### 2-2. La grotte d'Eliahou Hanavi dans Carmel

Au passage, demain de nombreux gens montent à Carmel pour se rendre à la grotte d'Eliahou Hanavi pour y prier. J'ai été une

1. Note de la Rédaction : Nous avons gardé la numérotation des paragraphes de l'édition Hébreu (caractère de droite) afin que celui qui souhaite approfondir et compléter son étude s'y retrouve plus facilement.

Pour information, le cours est transmis à l'oral par le Rav Meir Mazouz

à la sortie de Chabbat, son père est le Rav HaGon Rabbi Masslia'h Mazouz « .

All. des bougies | Sortie | R.i.am

Paris 21:01 | 22:13 | 22:30

Marseille 20:34 | 21:39 | 22:03

Lyon 20:42 | 21:50 | 22:11

Nice 20:28 | 21:33 | 21:56



בית נאמן  
bait-neeman@gmail.com

1



רשבנן חרושת שולמו, משנת חרוז, אביחי טננשטיין  
רשבנן חרושת שולמו, משנת חרוז, אביחי טננשטיין  
רשבנן חרושת שולמו, משנת חרוז, אביחי טננשטיין  
רשבנן חרושת שולמו, משנת חרוז, אביחי טננשטיין

laisseront entrer dans le mont du temple ?! Car actuellement pour tous les juifs qui veulent y entrer, s'il s'agit de non-religieux alors ils les laissent entrer en paix. Mais s'il s'agit d'un religieux qui s'y rend avec son Talit et ses Tefilines pour prier, c'est dangereux... Comment viendra le Machiah et des amis ? Ils diront « nous venons pour prier » ?! Ils se feront dégager rapidement. J'ai pensé que nous pouvons peut-être convaincre les arabes en leur demandant ce qu'ils attendent de nous. Ils jouent sur deux terrains en même temps, il faut leur demander de choisir entre la Mecque ou Jérusalem. L'approche que le Rambam explique au sujet de la délivrance est très simple. Nous suivons l'avis de Rachi dans la Guémara Roch Hachana (30a) et SouCCA (41a) selon lequel le Beit Hamikdach descendra déjà construit du ciel. Le Rambam n'est pas d'accord et explique que le Machiah sera un homme de la lignée de David, qui sera un roi puissant qui réussira à obliger le peuple d'Israël de respecter le Torah et les Miswotes. Il combattrra et prendra possession de Jérusalem et de la terre d'Israël, après tout ça, il construira le Beit Hamikdach. Tout simplement. D'où le Rambam a pu former un tel avis ? De la Guémara Bérakhot (34b) il y a un avis qui dit que tous les prophéties s'accompliront à l'époque du Machiah. Tous les miracles et les prodiges que nous pouvons lire dans le Navi s'accompliront à la période du Machiah. Mais la Guémara fait remarquer que cet avis est en désaccord avec celui de Chmouel, qui pense que ce monde et le monde futur n'ont aucune différence mis à part l'asservissement. Dans le futur, nous ne serons pas asservis, mais le monde restera inchangé, comme il est dit : « Or, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays » (Devarim 15,11). Il y aura des pauvres et des nécessiteux qui viendront demander la Tsedaka dans les synagogues... La seule chose qui changera c'est que nous ne serons plus as-

servis. Mais nous n'en sommes pas encore là, nous sommes asservis, une fois à Trump, une fois à celui qui était avant lui - Obama, une fois à la Russie, toutes sortes de choses. Nous ne sommes pas libres. Nous ne pouvons pas dire ce qu'il y a dans notre cœur. Que faire

#### 4-4. L'avis retenu sera le deuxième

Mais pourquoi le Rambam suit l'avis de Chmouel ? Pourtant il y a un avis contraire à lui dans la Guémara. Car il y a une règle magnifique qu'a rapporté le Rav Hida : si la Guémara cite un avis et dis ensuite que cet avis est en désaccord avec un autre avis, l'avis retenu sera le deuxième. Donc ici la Guémara a ramené un avis, puis a précisé que cet avis était en désaccord avec Chmouel, l'avis retenu est donc celui de Chmouel. Le Rav Kappah a vérifié dans la Guémara il y a 48 fois ce phénomène, et le Rambam suit toujours le deuxième avis. Il s'agit donc d'un principe et comme le Rambam suit toujours les principes il pense donc que l'avis de Chmouel est le correct. D'après lui, le monde continuera son cours, et nous construirons le Beit Hamikdach

#### 5-5. Comment allons-nous rentrer dans le sanctuaire pour le construire ?

Mais comment pourrons-nous le construire ? Il est pourtant interdit de rentrer dans le sanctuaire et quiconque entre est passible de retranchement du peuple ! Que faire ? On doit entrer jusqu'à la limite du sanctuaire ? Mais il faut le construire également le sanctuaire alors comment s'y prendre ? Il y a l'avis du Rabad qui dit qu'à l'époque de la destruction du temple, la sainteté s'est retirée de l'endroit, donc on a le droit d'entrer. Mais certains disent que le Rabad est d'accord qu'il est interdit malgré tout d'y entrer, car il est prouvé dans la Guémara qu'il y a encore de la sainteté à cet endroit. Il est écrit que lorsqu'un homme prie il doit

diriger ses yeux vers le bas et son cœur vers le haut. Ses yeux doivent être vers le bas face au Beit Hamikdach car il est dit : « mes yeux et mon cœur y seront tous les jours » (Melakhim 1 9,3). C'est une Guémara dans Yebamot (105b). Il faut prier face au saint des saints et face à Jérusalem (Bérakhot 30a). Or s'il n'y a plus de sainteté, en quoi l'endroit vers lequel on se dirige pour la prière changerait quelque chose ? Seulement le Rabad pense qu'il y a toujours de la sainteté mais on n'est plus possible de retranchement si on y entre

#### 6-6. Le réponse : « je lancerai sur vous des eaux pures et vous vous purifierez »

Mais le Méiri dit qu'à son époque tout le monde entrait au mont du temple car ils pensaient qu'il n'y avait plus rien. De plus le Rabad a écrit cela en disant que c'est un secret d'Hashem. Mais il y a un problème. Tout d'abord que faisons-nous selon le Rambam (qui pense que même de nos jours on n'a pas le droit d'y entrer) ? Le Rambam a dit que le Machiah viendra et qu'il construira le Beit Hamikdach. Qui va le construire ? Lui seul ? Nous ne pouvons pas le construire car nous sommes tous impurs. Le réponse se trouve dans un verset dans Yehezkel : « je lancerai sur vous des eaux pures et vous vous purifierez » (36,25). Des eaux pures tomberont donc du ciel. Mais d'où viennent ces eaux ? Peut-être des cendres d'une vache rousse qui se trouvaient autrefois à un tel endroit. Ou peut-être les eaux seront déjà pures dans le ciel et tomberont sur nous pour nous purifier et nous permettre de construire le Beit Hamikdach

#### 7-7. Pourquoi Rabbi Akiva s'est beaucoup efforcé pour ramener le Machiah ?

Grâce à cela je peux comprendre quelque chose. Pourquoi Rabbi Akiva s'est beaucoup efforcé pour ramener le Machiah à son époque ? Pourtant 70 années étaient

passées depuis la destruction du premier Temple et personne n'a fait comme lui. On raconte qu'il avait rassemblé une armée et beaucoup d'argent pour pouvoir combattre pour la délivrance du Beit Hamikdach. Car Adrien était un grand Racha'. Au départ il a permis de construire le Beit Hamikdach. Puis ses amis qui étaient aussi Racha' que lui l'ont déconseillé de faire cela. Ils lui dirent que lorsque le Beit Hamikdach sera construit, les juifs n'auraient plus rien à faire du Roi Adrien et qu'il ne vaudrait plus rien à leurs yeux. Il dit alors qu'il ordonnera aux juifs de respecter les mesures qu'il aura lui-même dicté pour la construction du Beth Hamikdach. Mais comme nous ne pouvons pas bouger de ce qui est écrit dans la Torah, alors on refusera et rien ne sera construit

#### 8-8. « Car ton peuple est une source de vie »

Il y avait un sage, Rabbi Yehochou'a Ben Hanania qui leur raconta une parabole : « un jour, un lion avait une épine coincée dans la gorge, il criait pour que quelqu'un vienne l'aider. La cigogne a donc entré son long bec dans la gueule du lion et lui a retiré l'épine. Elle lui dit ensuite « quelle est la récompense ? » Il lui dit « ta récompense est que tu es la seule de l'histoire à avoir entré ton bec dans la gueule d'un lion sans avoir été dévorée. Tu es effrontée de demander une récompense ! »... Le Rav leur dit : « Nous avons du mérite d'être encore en vie alors que nous nous trouvons parmi les romains ; nous n'allons sûrement pas leur faire la « ! guerre

#### 9-9. Rabbi Akiva constatait que les cendres de la vache rousse allaient s'épuiser

Rabbi Akiva n'était pas d'accord et voulait faire la guerre aux romains. Il y avait un sage parmi eux, Rabbi Yoh'anan Ben Tourta qui lui dit : « Akiva, des plantes pousseront dans barbe et le Machiah ne sera pas encore venu ! » Il croyait bien entendu au



Machiah, mais il pensait que dans cette génération, il n'était pas raisonnable de parler de la venue de Machiah. Mais pourquoi donc Rabbi Akiva s'est empressé et n'a pas voulu attendre ? (S'il avait attendu une ou deux générations, l'empereur Antoninus qui était l'ami de Rabbi lui aurait donné la possibilité de construire le Beit Hamikdash) Mais selon moi, la raison est simple. Rabbi Akiva a constaté que les cendres de la vache rousse allaient s'épuiser et il pensait que cela ne vaudrait rien de construire le Beit Hamikdash sans ces cendres. Il ne voulait donc pas perdre de temps et a décidé de faire la guerre aux romains. Mais malheureusement les conséquences ont été très grande et de nombreux juifs sont morts

### 10-15. Ils sont entrés au mont du temple

Par la suite de l'exil si long, certains ont pénétré dans le mont du temple. Le premier était Rabbi Yechoua Hacohen Tenoudji, élève de Rabbi Itshak Lombroso, auteur du livre Zera Itshak. A la fin de sa vie, il est monté en Israël. Étant aisé, il a pu soudoyer les non-juifs pour le laisser entrer sur le mont du temple. C'est ainsi qu'il est rapporté, dans le livre des sages de Tunis, de Rav Yossef Hacohen Tenoudji. Plus tard, Moché Montefioré est également entré sur l'esplanade du temple. Un sage de Yerouchalaim, Rabbi Yossef Moché, a été au courant. Il a alors publié une excommunication (un Hérem) à l'égard de Moché Montefioré, pour avoir enfreint l'interdiction de pénétrer dans ce lieu sacré. Le pauvre homme ne savait pas qu'il y avait une interdiction si grave punissable de retranchement. Il pensait que les juifs n'y allaient pas car les arabes les empêchaient. Il s'est dit qu'en les soudoyant, il pourrait visiter ce lieu si saint. Il aidait généreusement les sages de Torah, il aidait à construire certains projets. Il avait visité Israël, à 7 reprises. À chacune de ses visites,

il a distribué beaucoup d'argent pour aider les habitants. A cause de l'excommunication, il risquait de ne plus venir. Comment faire ? Les sages de Yerouchalaim sont venus le rassurer en lui disant que ce qui avait été prononcé à son égard n'était qu'un filet de chasse marine (Herem chel Yam). Quel rapport ? Dans Nedarim, la michna (20a) dit que lorsqu'un homme fait un vœu, par une formule de Herem, et dit avoir pensé au « Herem chel Yam-filet de pêche », alors le vœu est nul. Il en est de même pour Moché Montefioré, c'est ce que lui ont dit les sages de Yerouchalaim. En effet, ce bonhomme n'était pas conscient de l'interdit et s'il le savait, il ne l'aurait jamais enfreint. Depuis, on n'y pénètre pas

### 11-16. Ceux qui entrent indirectement

Certains y pénètrent d'une manière détournée. Ils se trempent au mikwé, puis entrent jusqu'à une certaine limite au delà de laquelle il est interdit d'entrer. Mais, cela ne vaut pas le coup de s'immiscer dans ces problèmes. Arrivera un jour, où nous y entrerons, avec nos enfants et nos parents, à la venue du Machiah. On sera aspergé d'eau purificatrice et on construira le temple d'après le Rambam, et, selon Rachi, il descendra du ciel

### 12-17. « Je suis le roi, personne ne jettera de poubelle, ici »

Il y a une vieille histoire. A l'époque malgré la présence de quelques juifs à Yerouchalaim, l'esplanade du temple était une déchèterie. Le Sultan Selim s'aperçut d'une vieille dame qui venait de loin pour y jeter sa poubelle. Il l'interrogea pour comprendre son attitude car la fenêtre du Sultan donnait sur cet endroit. Elle lui répondit qu'elle avait une tradition venant de sa mère et sa grand-mère, de jeter ses poubelles à cet endroit. Pourquoi ? Car à l'époque, il y avait le

temple des juifs. L'empereur Adrien a voulu effacer tout souvenir de ce temple juif. Il a fait appeler Yerouchalaim « Ilia Capitolina , a détruit le temple, et a rendu le lieu une déchetterie. Le roi dit à la dame: « écoute, mets fin à la tradition d'Adrien qui est allait en enfer. Maintenant, le roi c'est moi, personne .« !ne jette de poubelle ici

### 13-18. Construisez le temple

Le roi réfléchit alors à une solution pour débarrasser cet endroit. Même en employant tous ses serviteurs, il lui faudrait des années pour parvenir à faire cela. Qu'a-t-il fait ? Il a demandé à ses serviteurs ben j'étais quelqu'un qui yes au milieu des bouchons. Ils en ont jeté des milliers et il proclama que tout celui qui trouverait des pièces pourraient s'en approprier. Tout le peuple est venu débarrasser, pour récupérer quelques pièces. Ainsi, le projet fut rapidement réalisé et l'endroit devint propre. Le roi invita alors les juifs à reconstruire le temple. Ils commencèrent à pleurer, en lui expliquant qu'on ne pouvait rien faire, avant la venue du Machiah. Il avertit alors qu'il utiliserait cet endroit et, il semble que c'est ainsi .qu'est née la mosquée qui s'y trouve

### 14-19. « Retourne Israël, jusqu'à Hachem, ton D.ieu »

Le jour du 9 Av, nous avons lu, à Minha, dans la Haftara, « retourne Israël, jusqu'à Hachem, ton D.ieu, car tu as trébuché, par En lisant cela, .(כשלה בעוננְך)« ta faute cette année, j'ai remarqué que les mots avaient la valeur numé- כשלת בעוננְך rique de 780. Ce qui fait allusion à notre année 5780, comme pour dire que nous trébuchons sur les mêmes erreurs. Jusqu'à aujourd'hui, la haine gratuite entre orthodoxes et non-pratiquants, entre marocains et tunisiens, entre séfarades et ashkénazes, ne cesse malheureusement pas. Chacun hait

son prochain, ce qui est notre faute antique pour laquelle le deuxième temple fut détruit

### 15-20. La haine gratuite a provoqué des meurtres

Ne commencez pas à minimiser la gravité de la haine gratuite. Dans Michlé (12;16), il est marqué que savoir couvrir un affront est une force. La Michna (Yoma 22a) raconte que lors d'une course entre 2 Cohen pour faire un service au temple, celui qui s'est vu trop lent, a poussé son camarade et lui a casser le pied. Des lors, les sages ont décidé d'utiliser le tirage au sort. La Guemara (Yoma 23a) dit que la scène était plus grave puisque l'agresseur avait, en réalité, poignardé son camarade. Par la suite, plus proche de la destruction, les gens utiliser des petites épées. Lorsque quelqu'un en voulait à son camarade, il le tuait discrètement et faisait mine de pleurer pour sa disparition, alors que c'était lui l'assassin. Comment le temple pouvait continuer d'exister ? Aujourd'hui, grâce à D.ieu, ces viole n'existent presque plus. Mais la méchanceté est présente. L'épidémie de Corona a commencé 30 jours avant Pessah, soit la valeur à la בְּעִוָּנָךְ Et le mot .כִּי numérique du mot même valeur numérique que le mot Pessah. Comme pour dire qu'à cause de nos fautes, cela est arrivé

### 16-21. « Qui connaît l'explication »

Combien nous avons eu de la haine gratuite cette année, et encore une fois, de la haine gratuite. Débat: « Fera-t-on le budget pour un ou deux ans », personne ne viendra faire un compromis entre eux?! Ils diront « engagez-vous par écrit ». Arrêtez de vous soupçonner, arrêtez de faire ça. On lit à Tisha B'Av, le livre de Yrmiya (9;3-5): « Soyez en garde l'un contre l'autre! Ne mettez votre confiance dans aucun frère! Car tout frère

s'applique à tromper, et tout ami colporte des calomnies; ils se dupent les uns les autres etc... Tu habites au sein de la fausseté; par suite de leur fausseté, ils se refusent à me connaître, dit l'Eternel. » Nous vivons dans la tromperie, dans un endroit plein de fourberie, chacun trompant l'autre et avançant l'autre, qu'est-ce que cela

### 17-22. Ce qu'Hachem a créé est le meilleur projet au monde

Toute personne doit savoir que tout ce que Dieu a créé est le meilleur dessein du monde. Il a créé des êtres hommes, et d'autres femmes. Il y a ceux qui veulent être intelligents et tout transformer, et nous ne réciterons plus uniquement la bénédiction « de ne pas m'avoir fait femme », mais la femme bénira également « de ne pas avoir fait homme ». Le Sifri, sur le verset « Lui, notre rocher, son œuvre est parfaite, toutes ses voies sont la justice même », qui dit : « Que personne ne dirait que si j'avais trois yeux, si j'avais trois jambes, si j'avais un visage qui à l'envers, comme j'aurais été beau. Personne ne le dit. Si son visage était derrière lui, Il serait pris pour un fou, un tordu, Pourquoi avez-vous besoin de trois jambes? (Peut-être pour danser lors de mariages, comme ceux qui apportent une jambe artificielle et dansent dedans ...) Que ferez-vous avec trois yeux? (Peut-être qu'il y en a quatre, avec des lunettes ...), la création la plus parfaite est ce que Dieu a créé, et ne la changez pas ». Dieu nous a donné le sens du goût et de l'odorat, et maintenant, à cause de ce Corona, certains perdent leur goût et leur odorat. Chacun devrait dire merci qu'il marche et sent les fleurs et les bénit: « Assé Bessamim », « Isbé Bessamim », « Hanotene Rea'h Tov bapérot », « Miné Bessamim », bénissez et remerciez Dieu. Pensez-vous que ces choses ont été créées pour les animaux?! Et que feront les

animaux pour eux, ils mangent constamment de l'orge, c'est leur nourriture et c'est tout. Toutes ces choses ont été créées pour l'homme

### 18-23. Pourquoi les oreilles sont-elles sur les côtés du visage ?

Une fois, Rabbi Yéhouda Ftaya a'h est allé à la prière de Minha, et a vu que le public était rassemblé autour d'un imbécile, criant « Pourquoi et pourquoi et pourquoi ». Il leur a demandé: Que veut-il? Ils lui ont dit: Il demande pourquoi les oreilles ont été placées sur les côtés de la tête, car, tout comme les yeux, le nez et la bouche sont à l'avant, les oreilles auraient dû être à l'avant. Et ils ne lui ont pas répondu, ils lui ont simplement dit de ne pas poser de questions, et il leur répondait: je demande et vous me répondrez! Et le rabbin Yehuda Fatya vint et lui dit: Savez-vous pourquoi? Parce qu'il est visible et connu devant le Créateur du monde qu'il viendra un moment où les yeux seront faibles et les lunettes devraient être mises, et sur quoi les lunettes seront-elles placées s'il n'y a pas d'oreilles? Après tout, elles vont tomber ... Il était tout heureux, quel belle explication, et merci beaucoup ... Aujourd'hui, il y a ceux qui font des lentilles, mais nous avons un masque, sur quoi reposera le masque? Sur les oreilles

### 19-24. Yavné et les sens

Mais, il y a une explication plus jolie encore. Le Rachbats écrit (Yavin Chemoua) que nous récitons, dans la Havdala, 4 bénédictions. Le En effet, les lettres י-ב-נ-ה-mémo est Yavné ,(vin) יין de ce mot sont les initiales de ב-ש-מ-ים ,(bougie) נ-ר ,(parfums) ה-ב-ד-ל-ה Havdala). Le vin, pour le sens du goût, les parfums pour l'odorat, les bougies pour la vue, la Havdala pour la réflexion. C'est le fait de comprendre Qu'Hachem a séparé lumière et obscurité, Israël des nations, le

Chabbat du reste de la semaine. Un homme qui n'utilise pas ce sens de réflexion vit ...Chabbat comme un jour de semaine

### 20-25. Dispute entre les yeux et les oreilles

Et maintenant, remarquez qu'il y a une grande sagesse dans la position des organes de l'homme. Le cerveau est au sommet parce qu'il peut percevoir des choses même s'il n'en a pas vu ou entendu parler, l'esprit peut atteindre les anges et toutes sortes de choses, donc l'esprit est le plus en haut. Et après le cerveau, il y a les yeux. L'œil est limité mais il peut voir au loin. Ainsi, une personne peut voir avec ses yeux (s'il a une bonne acuité) combien d'étoiles il y a dans le ciel (étoiles visibles, pour ce qui est invisible à l'œil, on a besoin de jumelles). Cet œil est très merveilleux, extraordinaire. Mais il a une limitation: il est impossible de voir ce qu'il y a derrière vous. Et l'oreille a une limite: elle ne peut pas entendre à distance comme l'œil qui voit les étoiles, mais peut entendre jusqu'à une certaine limite. Mais, d'autre part elle peut aussi entendre par derrière. Par conséquent, l'œil et l'oreille sont égaux. L'œil dit: je suis le premier parce que je vois au loin, tandis que l'oreille dit: je suis le premier parce que vous ne voyez pas de derrière, alors que j'entends aussi de derrière. Et le Créateur du monde a dit de ne pas se quereller, d'être dans la même ligne, l'œil en avant et l'oreille en arrière ... C'est vraiment merveilleux

### 21-26. Nous remarquons une organisation exceptionnelle

Et puis le nez ne sent que proche, mais on n'a pas besoin de mettre la myrte à l'intérieur du nez pour la sentir, tandis que la bouche, pour qu'elle goûte, il faudrait y mettre l'aliment. Voyez comment tout est magnifiquement agencé. Et les humains deviennent fous, et veulent que tout se

retourne. Un jour, un savant fou décidera si nous allons fabriquer des ailes pour une personne, ... jusqu'à où allez-vous comme ça? Prendre un avion. Il y a des centaines d'années, ils ne connaissaient pas la cigarette. Ils l'ont fait et ont dit que c'était merveilleux, et qu'est-ce qui est sorti de cette cigarette? Des milliers et des dizaines de milliers meurent chaque année du tabagisme. Et puis ils ont fait une vache folle, celle qui mange sa viande devient folle. Ils ont fait ceci et cela, ne sachant pas quoi faire. Il y avait des magasins à Paris qui ne vendaient pas du tout de viande à cause de la vache folle. Jusqu'à ce qu'ils aient décidé que tout ce que vous faites contre la nature et la création se termine par une perte et une destruction. Vivez avec la création, vivez avec elle. Et nous aurons tous bientôt une rédemption complète de nos jours Amen et .Amen

Celui qui a béni nos saints patriarches Abraham, Itshak et Yaakov, bénira tous les auditeurs, téléspectateurs, et lecteurs du feuillet Bait Neeman. Qu'Hachem accorde leurs souhaits favorablement, avec bénédiction, et qu'on puisse mériter une délivrance complète, bientôt et de nos jours, amen .weamen



# ONEG SHABBAT

448

REEH 5780

## APPORTER UN JUGEMENT, *Léka'h Tov*

A tout moment de la journée, on se permet d'émettre des jugements sur tout, et tout le monde. Il faut se montrer très méfiant car il est écrit dans la Torah : « Tu jugeras ton prochain avec équité ». Mais, c'est tout le contraire qui se passe. Cette tendance est présente chez nombre d'entre nous et c'est pourtant d'elle qu'il faut impérativement s'éloigner.

Le 'Hafets 'Hayim dit que de « juger son prochain avec justesse » et garder sa langue du Lashon Ara sont deux Mitsvots dépendantes d'un des plus grands principes de la Torah : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Celui qui aime son ami, alors il est certain qu'il ne parlera mal de lui et qu'il cherchera toujours à le juger « positivement ». Si jamais vous aviez commis un méfait et qu'il serait difficile de vous disculper, vous seriez prêt à tout pour trouver au moins une personne qui vous juge lékaf ze'hout. Si c'est un bon ami, il est évident qu'il fera tout pour vous aider et il accomplira ainsi à merveille la Mitsva « d'aider son prochain comme soi-même ». De plus, juger son prochain « du bon côté » est d'un tel niveau que l'homme « récolte les fruits » de cette Mitsva dans ce monde et garde le « capital » pour le Olam Aba.

Il est écrit dans le Traité Shabbat : « Dans chaque chose qu'un homme entend ou voit, il faut toujours bien étudier la situation afin de l'inverser d'une issue défavorable en issue favorable ». Même s'il ne semble pas y avoir de points positifs, il faudra se dire que c'est la faute à un manque d'éléments et surtout ne pas juger trop hâtivement la personne de manière négative. C'est pourquoi les Sages mettent en garde de « ne pas juger ton prochain tant que tu ne te retrouves pas dans la même situation que lui ». Mais la réalité est toute autre malheureusement. Les gens ont beaucoup de mal à appliquer ce commandement. Et même si nous voulons faire des efforts et essayer de voir le bon côté dans le comportement de quelqu'un, le Yetser Ara prend le dessus et nous le jugeons mal. D'ailleurs, des personnes pensent même que faire des reproches à une personne est positif et peut « arranger » cette dernière et la remettre dans le droit chemin grâce à leur « regardé affuté » sur la situation.

Pourquoi sommes nous contraints de juger notre prochain lékaf ze'hout ?

Tout simplement parce que nous n'avons pas toutes les données entre les mains. La Guemara demande à quoi reconnaît-on un bon invité ? Elle répond que c'est celui qui dit : « Quel repas ! Combien le maître de maison a dû se fatiguer pour tout préparer. Et tout cas, il l'a fait pour moi ! ». En revanche, le mauvais invité répond : « Qu'a fait ce maître de maison ? Tout ce qu'il a préparé, il l'a fait pour sa femme et ses enfants, et non pas que pour moi ». Lequel des deux a raison ? Le maître de maison a non seulement cuisiné pour sa femme et ses enfants, mais aussi pour l'invité, sauf que le bon invité va voir le bon côté de la chose et va, par voie de fait, être reconnaissant (hakarat atov) envers son hôte; tandis que le mauvais invité ne voit que le mauvais côté de la situation et ne se voit redévalable en rien : c'est de l'ingratitude (kfouy tova).

Plus un homme s'habituerà à toujours juger son prochain lékaf ze'hout, plus il se rapprochera du niveau de Tsadik. Mais le contraire est aussi vrai et un tel homme sera appelé alors Rasha (méchant). Il sort d'ici un principe fondamental : lorsque l'on juge notre prochain positivement, alors Hashem aussi nous jugera positivement : mesure pour mesure, mida keneged mida.

## ■ MOUSSAR : LE VIDOUY, selon le Rav Avigdor Neventsal shlita



Le Vidouï doit être adapté au « point de choix » et au niveau de chacun. Pour qu'il soit sincère et conduise à la Teshouva, notre confession doit porter sur les points où nous avons échoué dans le passé et sur les choix auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, et non sur des points très éloignés de nous.

Par exemple, selon le 'Hayé Adam, chacun doit confesser aussi des péchés qu'il n'est pas sûr de ne pas avoir commis, car peut-être s'en est-il rendu coupable dans une vie antérieure. Il me semble que ce genre de Vidouï est valable pour les Tsadikims qui ne trouvent aucune tache dans leur conduite actuelle et qui cherchent à purifier leur neshama. Pour nous, je crains qu'un tel Vidouï ne soit une contre-vérité. Pas besoin d'aller chercher des péchés réalisés dans une vie antérieure, nous en avons bien assez sans cela ! Celui qui est sûr de ne pas avoir commis tel ou tel péché n'a aucun besoin de le confesser, autrement, il transforme le Vidouï en une vaste plaisanterie. Au lieu de se concentrer sur ses fautes présentes, la personne sera envahie de vaines pensées telles que : « J'ai consommé la chair d'animaux sacrés hors des murailles de Jérusalem » ou « J'ai fait bouger le pectoral du éphod »... Et en fin de compte en oubliera de corriger ses mauvaises actions qui sont à sa portée, à son « point de choix ».

**Un Vidouï du genre : « Maitre du monde pardonne moi de ne pas avoir le niveau du Ari zal » n'a aucun sens. Nous devons exprimer notre regret de ne pas avoir suffisamment étudié la Torah, d'être trop coléreux, trop jaloux, trop envieux.... Les fautes ne manquent pas ! Le Jour de Yom Kippour, une confession appropriée est le premier pas vers la véritable Teshouva.**

## ■ RESPECT DU SHABBAT, selon le Rav Arié Kaplan z"l



Nombreux sont ceux qui, bien que conscients de l'importance du Shabbat, n'ont qu'une idée confuse de l'observer.

La notion de repos comporte, somme toute, des connotations diverses. Pour certains, cela consiste à se distraire en jouant aux cartes. Pour d'autres, cela veut dire passer sa journée à regarder la télévision ou lire un beau roman, une belle histoire.

Ces préoccupations sont étrangères à la conception juive du Shabbat.

Il existe un aspect de cette journée que beaucoup de gens ont du mal à comprendre. Elle est soumise à tout un corps de lois rituelles, la Halakha, constitué de règles d'une extrême rigueur. De nombreuses personnes sont à peine au fait de l'existence de ces Lois. Ceux qui connaissent certaines d'entre elles sont souvent dans l'impossibilité de les comprendre. Et comme ils ne les comprennent pas, ils renoncent le plus fréquemment à leur observance complète.

Si nous ne pensons au jour de Shabbat qu'en terme de « jour de repos » faisant suite à une dure semaine, alors ces Lois n'ont plus aucun sens. Car toutes ses règles sont d'ordre exclusivement rituel. De nombreux gestes, qui n'exigent pourtant aucun effort physique, sont interdits. En fait, nous devons laisser la nature intacte, sans manifester notre maîtrise sur elle ni la changer d'aucune manière. Nous ne devons pas intervenir dans le processus naturel. Tout changement, toute interférence constitue une violation de ce repos.

**Le Shabbat est donc bien plus qu'un simple jour de repos destiné à effacer la fatigue de la semaine. Il symbolise notre foi en une création par Hashem, dont le processus, ce jour-là, a cessé.**



*Vous désirez recevoir 1 Halakha par jour sur WhatsApp ?  
Enregistrez ce numéro dans vos contacts et envoyez le mot  
« **Halakha** » au (+972) (0)54-251-2744*

# ■ COMBATTRE LE MAL PAR LE BIEN, selon le 'Hafets 'Hayim



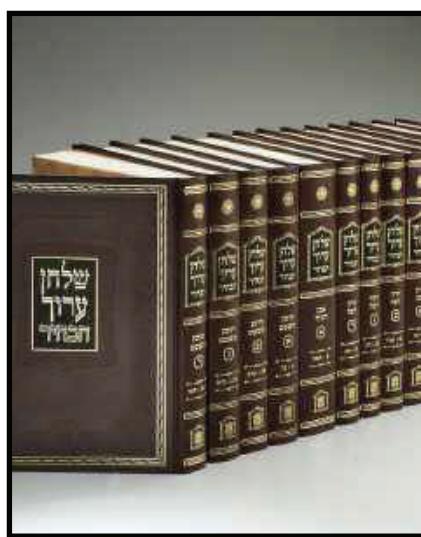
Dans notre monde, nous avons des préoccupations matérielles et spirituelles, mais aussi des préoccupations qui relèvent des deux domaines. Il y a des choses qui concernent l'individu, et d'autres qui concernent la société dans son ensemble. Il y a un sujet qui concerne la totalité du peuple Juif, corps et âme, ainsi que les Rabbanim, Talmidei 'Hakhamim.

Pourquoi restons-nous silencieux ? Certainement, nous voyons que la Torah devient plus méprisée de jour en jour. La dégradation qui se produisait autrefois en quelques dizaines d'années se produit maintenant en une seule. L'observance et la

Emouna s'affaiblissent et pire encore, on oublie la Torah. Bref, un grand combat se livre en ce moment entre la sainteté et l'impureté, et la clef de la victoire juive est l'étude de la Torah. Elle fait allusion à cela dans le verset : « Tant que Moshé gardait les mains élevées (yarim), les Bnei Israël étaient vainqueurs » Shemot 17,11. Moshé Rabbénou représente la force de la Torah. La forme du futur, Yarim, est utilisé plutôt que le passé, Hérim, en allusion au fait que dans l'avenir aussi, quand le peuple Juif se renforcera dans la Torah, alors il sortira vainqueur de toutes les guerres.

C'est pourquoi il est aujourd'hui primordial de participer à des cours de Torah. Il y en a pour tous les niveaux, tous les goûts. Plus aucune excuse possible.

## ■ HALAKHOT, selon le Yalkout Yossef



### • LA AMIDA

- ♦ Il est interdit de s'asseoir à moins de quatre coudées (1m92) devant une personne qui fait la Amida, ou sur ses cotés. Mais c'est permis lorsque l'on étudie la Torah ou l'on récite le Shéma
- ♦ De plus, il est interdit de passer devant une personne qui fait la Amida, même si on veut aller regagner sa place : passer sur les cotés est permis
- ♦ Lorsque l'on a terminé de prier la Amida, il est interdit de faire les trois pas en arrière si une autre personne fait la Amida derrière nous
- ♦ Il est absolument interdit de s'interrompre pour saluer une personne pendant la Amida

### • LA PAROLE LE SHABBAT

- ♦ Il est interdit de parler de choses profanes le Shabbat, c'est-à-dire des actions qu'on n'a pas le droit de faire ce jour-là. Par exemple, « demain je ferai telle besogne, j'emprunterai tel moyen de locomotion, j'écrirai une lettre, j'achèterai telle chose » ...

- ♦ Il est également défendu de parler longuement de choses inutiles. On limitera donc ces bavardages, même s'ils ne font aucune mention de travaux interdits ou d'affaires. Quant aux propos malveillants ou frivoles, même restreints, il est interdit d'en tenir en semaine également
- ♦ et le faire chauffer pendant dix minutes; ensuite il faudra bien nettoyer le four et il sera prêt à l'emploi (si le four micro onde possède la fonction grill, il se cashérisera comme un four normal). Pour plus de détails, demander à votre Rav.

Leilouf Neshamot Meyer Ben Lea • Lea Bat Nina • Rehaïma Bat Ida • Reouven Chiche Ben Esther • Avraham Ben Esther • Helene Bat Haïma • Raphael Ben Lea • Ra'hel Bat Rzala • Aaron Haï Ben Helene • Yossef Ben Rehaïma • Daisy Deïa Bat Georgette Zohara • Raphael Ben Myriam • Khalfa Ben Levana • Raymond Khamous Ben Rehaïma • Michael Fradjî ben Sarah Berda • Celine Emma Lea Bat Sarah • Samuel Shalom Ben noun ben Yaël



1940 Un train plein de prisonniers juifs arrive dans un camp de concentration nazi. Au même moment, de nombreux polonais sortent pour regarder le groupe qui était emmené. Les Juifs désorientés rassemblaient les biens qu'ils voulaient prendre avec eux dans le camp, lorsqu'un officier nazi appela les villageois qui étaient à proximité : « Vous pouvez prendre tout ce que ces juifs laissent, ils ne reviendront pas les reprendre... ».

Deux polonaises virent une femme qui portait un grand manteau qui avait l'air cher. Elles se jetèrent sur elle et lui volèrent son manteau. S'éloignant des autres, elles le posèrent par terre pour partager le butin qui était dissimulé à l'intérieur. En fouillant dans les poches, elles découvrirent des bijoux en or et d'autres objets de famille. Pourtant, même après l'avoir vidé, il semblait toujours aussi lourd. En vérifiant mieux, elles déchirèrent la doublure et là, se trouvait un bébé, une petite fille !

Choquées par leur découverte, une des femmes eu pitié et plaida auprès de l'autre : « Je n'ai pas d'enfant, et je suis trop vieille aujourd'hui pour en avoir un. Prenez l'or et l'argent et laissez-moi le bébé ». La seconde accepta. C'est ainsi que la première repartit avec « sa fille » chez elle, au plus grand plaisir de son mari. Ils l'élevèrent comme leur propre enfant sans jamais pour autant lui avoir raconté la vérité. Elle grandit dans un bon environnement et devint pédiatre dans un hôpital en Pologne.

Lorsque sa « mère adoptive » décéda de nombreuses années plus tard, une personne inconnue vint pour lui présenter ses condoléances : « Vous devez savoir que la femme qui est décédée n'est pas votre vraie mère ». Elle lui raconta toute l'histoire. Pourtant, elle avait beaucoup de mal à croire. C'est alors que la dame lui dit : « Quand nous vous avons trouvée dans le manteau, vous portiez un magnifique collier en or avec une inscription en hébreu. Je suis sûre que votre mère l'a gardé. Vérifiez ! ». Elle chercha et tomba rapidement sur une boîte à bijoux appartenant à sa « défunte mère ». Effectivement, le collier en question s'y trouvait. Elle était choquée. Il lui était difficile d'imaginer qu'elle était juive, rescapée de la Shoah, mais la preuve était là, dans sa main. Le collier représentait désormais le seul objet qui la reliait avec son passé. Elle le fit agrandir afin de pouvoir le porter. Quelques mois plus tard, elle partit en vacances à l'étranger et y rencontra dans la rue deux garçons juifs qui essayaient de convaincre les hommes de mettre les Tefilines et les femmes d'allumer le Shabbat en leur offrant des bougies. Saisissant cette occasion, elle leur raconta toute son histoire et leur montra le collier. Ils lui conseillèrent d'écrire une lettre au Rabbi de Loubavitch z"l. Elle suivit leurs conseils et envoya une lettre le jour même. Très vite, elle reçut une réponse indiquant que, selon les faits, il était clair qu'elle est bien une jeune fille juive et qu'elle devait utiliser ses compétences médicales en Israël où les pédiatres talentueux sont très recherchés. Cela éveilla sa curiosité, et elle se rendit en Israël. Elle consulta un Beth Din qui la déclara juive. Peu de temps après, elle fut acceptée dans un hôpital pour travailler et rencontra son mari avec qui elle eut des enfants. En août 2001, un terroriste se fit exploser au café Sbarro dans le centre de Jérusalem. Les blessés furent transportés à l'hôpital où elle travaillait. Un patient, un homme âgé en état de choc cherchait partout sa petite-fille qui avait été séparée de lui. Demandant comment elle pourrait la reconnaître, le grand-père frénétique donna une description d'un collier en or qu'elle portait. Finalement, la petite-fille fut retrouvée parmi les blessés. A la vue de ce collier, la pédiatre se figea. Elle se tourna vers le vieil homme et lui dit : « Où avez-vous acheté ce collier ? » Il lui répondit « Vous ne pouvez pas acheter un tel collier. Je suis orfèvre et je l'ai confectonné moi-même. En fait, j'en ai fait deux tout à fait identiques pour chacune de mes filles. Voilà celui de ma cadette, par contre, mon aînée n'a pas survécu à la guerre ». Elle resta figée quand elle comprit que son père se trouvait face à elle, après tant d'années.

רִפְאָאָה לְכַבְּדָה כְּלֹהָה בְּהַרְבָּה • לְלָלָם בְּנֵי שְׁרָה • לְאֹהֶה בְּתֵ מְרִים • סִיבָּן שְׁרָה בְּתֵ אַסְתָּר • אַסְתָּר בְּתֵ זְוִיִּם • מְרָקוֹן דָּוִל בְּנֵי פּוֹרְטָנוֹגָה • יוֹסֵף וְזִים בְּנֵי מְרִים  
בְּרִמְגָה • אַלְדָּז בְּנֵי מְרִים • אַלְדָּשׁ רְחֹלָה • יוֹמָמָל בְּתֵ אַסְתָּר זְמִינִסָּה בְּתֵ לִילָּה • קְמִינִיסָּה בְּתֵ לִילָּה • תִּינְאָק בְּנֵי לְאֹהֶה בְּתֵ סְרָה •  
אַהֲבָה יָעַל בְּתֵ סְוֹן אַמְּבָדָה • אַסְתָּר בְּתֵ אַלְכָן • טִימָה בְּתֵ קְמָנָה • אַסְתָּר בְּתֵ שְׁרָה

## RÉÉ

Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion  
au plus grand nombre. Réservation: dafchabat@gmail.com

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Réservez la « Daf de Chabat »  
054 976 54 17

## Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

**« Vois, Je place devant vous aujourd'hui :****une bénédiction et une malédiction »** (Dévarim (1:27)

**L**a question que de nombreux commentateurs posent à propos de ce verset concerne le changement de personne effectué, du pluriel au singulier, dans les premiers mots du verset. En effet, au début nous lisons « Vois » et peu après : « devant vous ». Or en toute logique il aurait dû être écrit « vois » et « devant toi » ou « voyez » et « devant vous ». C'est ainsi que tout le monde écrit et c'est ainsi que nous devons donc écrire. Certes, mais ces règles d'accord ne concernent pas Le Créateur du monde Qui a de nombreux enseignements à nous transmettre dans chaque mot de Sa sainte Torah.

Revenons cependant au sujet de faire comme tout le monde, de manière générale. Lorsque l'on se pose la question de savoir pourquoi nous agissons comme ceci ou comme cela, la réponse est très souvent : « parce que tout le monde agit ainsi. » Nous suivons en effet tous le courant, si tout le monde le fait, c'est que c'est la bonne manière d'agir.

**Essayons d'analyser pourquoi nous avons cette forte tendance à suivre la majorité. Qu'est-ce que cela signifie ?**

Et, est-ce vraiment le bon choix ?

Dans l'accomplissement d'une halakha, la Torah nous dit toujours de suivre l'avis de la majorité des décisionnaires. Mais ici nous parlons de Posskim, de Sages, de personnes aptes à nous orienter correctement et



non de gens qui utilisent la voix du plus grand nombre pour nous faire adopter un comportement contraire à ce qu'il nous est permis de faire. Si nous Juifs, avions accepté cette loi qu'il faut toujours suivre la majorité, en tant que peuple à démographie faible, nous aurions tous, 'Hass ve chalom effectué une conversion au christianisme ou à l'islam, afin de nous fondre dans la masse. C'est d'ailleurs ce que beaucoup d'entre nous font sans aller toujours jusqu'à se convertir. D. merci, et le simple fait que nous suivions le calendrier chrétien le prouve, qui ne correspond à rien selon la Torah.

**Voici un exemple :** Une personne doit louer une voiture, elle fait appel à une compagnie de location qui lui propose un certain prix pour une petite voiture assez modeste. Tout-à-coup un homme s'approche de lui, et lui propose une solution de covoiturage, dans un véhicule beaucoup plus confortable et surtout à un prix nettement plus intéressant.

Notre homme s'intéresse bien sûr immédiatement à cette offre alléchante, mais après quelques questions, il s'aperçoit que le chauffeur de ce véhicule ne va pas du tout dans la même direction que lui, l'un va vers l'Est tandis que l'autre doit se diriger vers l'Ouest.

Suite p3



## Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

**D**ans la première montée de notre Paracha est indiquée la manière dont le Chail Israël doit conquérir la terre de Canaan. Il s'agit surtout d'anéantir et de détruire tous les lieux d'idolâtrie qui existaient en Terre Sainte. Et au détour des versets on apprend aussi qu'en inversement, il existe un interdit de faire de même par rapport à la Thora. Il est écrit: « Lo Taasoun Ken L'Hachem EloKéh'em»(Réé 12:4): Tu ne feras pas pareillement à ton Dieu. Le commentaire Rachi explique à partir de ce verset qu'il y a un interdit d'effacer le Nom d'Hachem. Par exemple si on écrit le nom d'Hachem comme il est mentionné dans la Thora ou dans le Sidour et ce, même en français, il sera défendu de l'effacer ni de le raturer. La raison en est qu'il est saint.

Une intéressante question a été posée à ce sujet aux Posquims/décisionnaires de la génération précédente. Dans le cas où un malade est soigné dans le service des maladies contagieuses d'un hôpital, est-ce qu'il pourra mettre les Téphilines durant le temps de son hospitalisation? L'enjeu de la question est qu'avec l'aide du Ciel le malade sortira rétabli de son mal, cependant les autorités médicales brûleront TOUTES les affaires lui ayant appartenu de crainte que la maladie ne se propage! Donc est-ce que notre homme pourra mettre ses Téphilines sachant qu'en fin de compte ils seront brûlés?! Deux grands Poskims d'avant-guerre le Hazon Nahum et le Dovev Mécharim (siman 99) tranchent qu'il est interdit de mettre les Téphilines dans de telles conditions. La raison est que dans notre Paracha il est marqué l'interdit « Tu ne feras pas ainsi vis-à-vis d'Hachem!».

Pourtant un autre Possek le Imré David tranche lui, positivement. L'enjeu de la question est de savoir si lorsque les autorités de l'hôpital brûleront

DOIT METTRE LES TEPHILINES  
DANS TOUTES LES SITUATIONS ?

tous les objets du malade est-ce que l'action est directement imputable au malade ou non?

On s'explique; la Guémara dans Chabat 120 apprend de notre Paracha que c'est précisément lorsque l'homme fait l'action d'effacer le Nom d'Hachem qu'il y a AVERA. Mais si l'action est INDIRECTE alors la faute n'a pas la même gravité. En langage Talmudique cela s'appelle

GRAMA/action indirecte. Le sujet est complexe, mais un des Rabanims rapporte comme preuve l'exemple d'Elisha Baal Kanfaïm (dans Chabat 130). C'est un Tsadiq qui décide malgré l'interdiction formelle des romains de mettre ses Téphilines. Or il sait pertinemment que si les autorités l'attrapent, ils détruiront les précieux Phylactères! Et la suite est connue, c'est que lorsque la police romaine l'attrapa, ses Téphilines se transformèrent en... ailes d'oiseaux!! Au-delà du miracle, on voit qu'Elisha a mis les phylactères au risque de se les voir confisqués et détruits. Donc on pourrait apprendre d'ici que l'action des romains (la destruction des tephilines) n'est pas imputable à Elisha.

D'autres preuves sont rapportées ici et là, mais finalement le Dovev Mécharim conclura qu'il est préférable que notre malade ne porte pas les Phylactères tout le temps de son hospitalisation pour ne pas en venir à une désacralisation du Nom Divin qui y est contenu.



Rav David Gold 00 972.390.943.12



**P**ourquoi les grandes vacances ont-elles lieu en cette période entre les mois d'Av et d'Elloul ? Elles auraient pu tomber à 'Hanouka ou à Pessa'h...

Il est écrit dans notre paracha : « *Banim atem lachem/vous êtes des fils pour D'ieu* » (Dévarim 14:1). Essayons de comprendre cette notion de « banim ». Que signifie être les enfants de Hakadoch Baroukh Hou ?

La Guémara (Baba Batra 10a) nous donne quelques précisions à ce sujet :

« *vous êtes appelés fils et vous êtes appelés serviteurs ; lorsque vous faites la volonté de D'ieu, vous êtes appelés des fils, mais lorsque vous ne faites pas la volonté de D'ieu, vous êtes appelés des serviteurs.* » fin des paroles de la Guémara.

Dans un premier temps, il faudrait essayer de comprendre cet enseignement de la Guémara. A première vue, cela ne semble pas très logique. En effet, que je fasse Sa Volonté ou pas, cela change-t-il quelque chose si je suis son fils ? Et dans le sens inverse, pourquoi serais-je appelé serviteur si je ne fais pas Sa volonté ? !

Il aurait été plus logique d'écrire ces deux informations dans le sens inverse : si tu fais Sa volonté tu es appelé Son serviteur, mais si tu ne fais pas Sa volonté, tu es appelé Son fils. Car que l'on veuille ou non, un fils reste un fils ; ferait-il les plus grandes sottises, il restera à jamais Son fils, contrairement à un serviteur.

Pour mieux comprendre la Guémara, il faut procéder à une lecture plus attentive du mot « volonté ». Accomplir une volonté, c'est lorsque celle-ci n'a pas été demandée ou imposée par l'autre. Prenons un exemple : imaginez que votre père rentre à la maison après une journée de travail. Vous le voyez fatigué de sa journée. Sans qu'il vous le demande, vous devinez qu'un bon café ou un grand verre d'eau fraîche lui ferait du bien. En le lui apportant, vous accomplissez sa volonté. Si, par contre, il vous le demande, cela devient obligatoire. Ce n'est plus une « volonté », mais une obligation découlant des lois de Kiboud Av [respect du père].

Agissons ainsi avec notre Père, Hakadoch Baroukh Hou. Soyons comme des fils qui font **sa volonté et pas comme des fonctionnaires** qui font le strict minimum (ce qui, pour certains et dans certaines situations, sera tout de même très bien ; chacun doit savoir où il se situe).

Pour revenir à la question posée initialement : « pourquoi les grandes vacances tombent-elles en cette période ? », essayons de définir les « grandes vacances ». C'est une longue période où les enfants n'ont plus école. Se trouvant à la maison du matin jusqu'au soir, ils sont en



mode « demandeur » : j'ai faim, fais-moi ci, achète-moi ça, je veux ça... Ils font des bêtises, se chamaillent, se salissent... Donc, en fonction de chaque situation, les parents doivent menacer, intervenir, sévir... Mais parfois, souvent même, on craque. Comme ce sont nos enfants, nous les connaissons bien ; nous savons qu'il y a parmi eux l'enfant calme, l'agité, le sensible, le lent, le malin... Chacun ne peut pas répondre aux mêmes exigences. Mais c'est surtout une période exceptionnelle de proximité entre les membres de la famille qui, pendant plusieurs semaines, vivent ensemble constamment.

Alors on essaie d'en profiter : on évite les punitions, on multiplie l'écoute et les récompenses, même si parfois...

**Nous sommes à la veille du mois d'Elloul**, la période des séli'hot. Nous allons demander à notre Père, Avinou Malkéou, de nous pardonner, d'accepter notre Téchouva et nos Téfilot, de nous inscrire dans le livre de la vie, de la santé, de la parnassa.... A plusieurs reprises, nous invoquons Hakadoch Baroukh Hou en tant que père. Mais pour appeler un père, encore faut-il être un fils...

Pendant les « grandes vacances », juste avant Elloul, les Séli'hot et Roch Hachana, nous allons demander d'être jugés comme des banim, des fils, et non pas comme des avadim, des serviteurs, car **la bienveillance d'un père envers son fils est incomparable**.

Les « grandes vacances » sont une période privilégiée pour nous faire prendre conscience des jours exceptionnels qui s'annoncent. En cette période, nous allons jouer le rôle du père plus que jamais, afin de mieux s'imprégner cette notion de « Rah'em av àl banim – la pitié du père envers ses enfants ». Forts d'avoir intégré cette notion, notre travail du mois d'Elloul sera de jouer le rôle de l'enfant envers Hakadoch Baroukh Hou.

Puisque durant la période des « grandes vacances », nous avons ressenti ce qui est désagréable à un père, nous pourrons aborder Elloul comme des enfants exemplaires, en essayant de parfaire notre comportement avec notre Père.

**Si nous sommes Ses fils, Hachem connaît nos capacités et sait que nous ne pouvons pas tous répondre aux mêmes exigences.** Toutefois, il verra les efforts que nous avons investis pour améliorer notre comportement et notre relation avec Lui.

Profitons de cette période de proximité et de miséricorde avec notre Père, pour investir le maximum d'efforts et arriver méritants au jour du jugement.



## L'EAU, UN APPOINT ESSENTIEL

Vous connaissez certainement, la vie difficile que mène une personne dont les reins sont atteints et qui est obligée toute sa vie de faire régulièrement des dialyses. (Que D' nous en préserve).

Ainsi, celui qui pèse 60 kilos devra en boire entre 2,1 et 2,5 litres par jour, soit douze verres environ. Bien sûr, en cas d'activité physique intense ou de forte chaleur, il faut augmenter la quantité d'eau. L'eau du corps est éliminée sous forme d'urine et par la transpiration. Un manque d'eau, associé à une forte chaleur et à des efforts physiques intenses, peut entraîner des maux de tête, une déshydratation et un danger de mort immédiat. Pour savoir si on boit suffisamment, on peut mesurer la quantité d'urine éliminée au cours d'une journée : elle doit tourner autour de deux à deux litres et demi.

Boire abondamment empêchera aussi la phlébite ; pour éviter cette inflammation des jambes, il est important de ne pas rester assis trop longtemps les jambes repliées. Il faut se lever et faire un petit tour toutes les une ou deux heures.

Parfois, le manque de boisson peut même provoquer une sécheresse oculaire.

Avertissement aux mères : les nourrissons se déshydratent très vite ! Parfois ils sont entre la nourrice et la grand-mère, la voisine ou la baby-sitter, et perdent leur équilibre hydrique. C'est dangereux ! Par conséquent, vérifiez régulièrement qu'il boive assez et que la couche du bébé est suffisamment humide.

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha » du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita  
Contact ☎ 09 972.361.87.876



Il y a 150 ans dans la ville de Tsanz en Russie se trouvait un 'hassid marié depuis de longues années. Roch Hachana arriva et ce 'hassid pria à chaudes larmes d'avoir un enfant après de nombreuses années d'attente. Après l'intensité de ce jour solennel, il alla voir son rabbi et lui déversa son cœur. L'Admour de Tsanz (le Divrei 'Haïm), voyant la sincérité de son 'hassid, lui promit un garçon.

Notre homme, convaincu que la promesse se réalisera dans l'année, alla enregistrer civillement son fils au nom de Itshak, même si sa femme n'était pas encore enceinte ... L'année suivante, sa femme mit au monde...une fille. La joie était à son comble, mais notre 'hassid se demandait ce qu'il était advenu de la bénédiction de son rabbi. Les cinq années suivantes, ce 'hassid eut cinq



## POURQUOI TANT DE FILLES POUR UN GARCON?

filles. Sa foi était toujours inébranlable, il était persuadé qu'il aurait un garçon.

Au début de la sixième année, il eut un petit garçon. Il le nomma bien sûr Itshak. Encore fallait-il comprendre pourquoi la bénédiction du rabbi mit autant de temps à se réaliser ?

Lorsque l'enfant eu 12 ans, l'armée russe débarqua à la porte afin d'enrôler le petit Itshak, âgé selon l'état civil de 18 ans... Apercevant un garçon qui était loin d'avoir 18 ans, ils estimèrent qu'une grosse erreur avait été faite et le supprimèrent définitivement du registre, ce qui l'exempta automatiquement du service militaire.

Pas besoin d'expliquer pourquoi la bénédiction du Rabbi de Tsanz mit autant de temps à se réaliser...



### Découvrez les fiches pratiques



Téléchargez, imprimez partagez....  
www.OVDHM.com



#### Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékaï Bismuth

S'il n'avait pas vérifié ce « petit » détail, et qu'il ne s'était fié qu'au prix et au confort du véhicule, il aurait dû non seulement recommencer son voyage en sens inverse pour rentrer chez lui, mais il aurait aussi perdu l'argent donné pour ce covoiturage et dû repayer une location pour effectuer le voyage qu'il devait faire de toute façon ! Et qui sait, s'il aurait eu les moyens physiques et financiers de faire et refaire ce long et difficile voyage. La Torah nous met en garde : « *Vois, Je place devant vous aujourd'hui : une bénédiction et une malédiction.* »

Lorsque la Torah emploie le terme « vois », cela signifie qu'elle s'adresse à chacun d'entre nous personnellement. C'est vrai que c'est devant tout le monde, « devant vous » que Hachem a placé une bénédiction et une malédiction, mais chacun doit les accepter individuellement.

Celui qui se laisse influencer pour de mauvaises raisons témoigne de sa faiblesse physique ou spirituelle.

Afin de mieux comprendre notre sujet, le Rav Eliyahou Abergel rapporte la halakha suivante du Choulkhan Aroukh (Yore Deah 59), que nous allons ensuite illustrer.

Un homme transporte des poules. Il passe un pont, sous lequel l'eau de la rivière s'écoule, lorsque subitement, l'une des poules tombe à l'eau du haut du pont à hauteur d'un mètre environ.

Selon la Halakha, une poule qui tombe sur le sol de cette hauteur, et qui a reçu un coup, doit subir des vérifications de tous ses membres, car l'on craint qu'à cause de la chute, l'un de ses membres ne soit cassé ou un tendon déchiré. Dans le cas de la poule qui tombe dans l'eau, nous allons observer l'après chute pour déterminer si des vérifications seront nécessaires ou non.

**Si la poule, après sa chute, descend la rivière** au fil du courant, alors cette poule aura besoin d'une vérification. Le fait qu'elle se laisse emporter par les flots révèle qu'elle a sans doute un problème physique. Cette poule subira donc une Che'hita sans berakha, car si l'on décelait une fracture ou autre, la berakha aurait été dite en vain.

A présent, si cette poule nage à contre-courant et essaye à tout prix de remonter le fleuve, elle subira une Che'hita avec berakha et n'aura pas besoin d'aucune vérification. En effet, si elle est capable de nager à contre-courant, elle prouve par là qu'elle est en parfaite santé.

Nous pouvons comprendre, à partir de cette Halakha, qu'il en est de même pour nous. Si nous nous laissons emporter par le courant de la société, c'est un signe de faiblesse, de fracture, physique ou morale.

Si par contre, nous nageons à contre-courant d'une société qui cherche à détruire notre identité et notre véritable raison de vivre, c'est le signe

d'une totale maîtrise de soi et d'une parfaite santé tant physique que morale. Nous agissons alors comme des Hommes.

Rav Amnon Its'hak Chlita illustre ce concept par une petite histoire: **Un homme a commis un meurtre, il est appelé au tribunal pour se faire juger.** Le juge le regarde et lui propose un marché. Si maintenant, devant toute l'assemblée présente, le coupable avoue sa faute, promet de ne plus causer de tort à personne, de ne plus commettre de crime et pleure pendant un quart d'heure, il sera acquitté de toutes ses fautes et pourra rentrer chez lui. Évidemment, le condamné se met à pleurer. **Il se confesse et commence à se repentir.** Mais soudain, il aperçoit dans l'assemblée ses amis, sa bande, ses compagnons dans les mauvais coups.

Ses amis le regardent et commencent à se moquer de lui, ils le traitent de « dégonflé », de pleurnichard et lui disent : « **Sois un Homme!** » Notre condamné reprend alors son souffle, arrête son mea culpa et essuie ses larmes. Le juge le regarde et lui demande pourquoi ce changement d'attitude. Cela fait déjà 8 minutes qu'il pleure, la moitié du parcours est effectuée ! Rien à faire, il ne veut plus continuer. Alors le juge rend son verdict et notre condamné passera les 25 prochaines années en prison. Ses amis sont fiers de lui, ça c'est un Homme !

**Mais cet homme a-t-il fait preuve de courage ou de stupidité ? Il a voulu faire le beau et jouer les rebelles mais qu'a-t-il gagné ?** Sa perte... Il est parfois louable de jouer les rebelles, mais il faut être rebelle parmi les rebelles !

**Savoir dire non** : « Non merci, je ne fume pas... Non, je ne travaillerai pas pour des escrocs... Vendredi soir, je ne sors pas car je suis chomer Chabbat... Non, je ne mange pas dans ce restaurant car il n'y a pas de Teoudat Cacherout... » Dans tous ces cas, « non » n'est pas un signe de faiblesse mais de bravoure.

**Le contre-courant de la société représente en fait la normalité du Juif puisque la société nous entraîne à contre-courant de notre Torah.**

Par exemple, nous entendons très souvent : « Qu'est-ce tu écoutes comme musique ? De la musique normale... c'est-à-dire jazz, rap, rock ? Mais est-ce vraiment normal pour un Juif ?

« **Vois ! Tout le monde a reçu la même Torah, mais après 120 ans, nous serons seuls chacun face à nos actions passées. Soyons des Hommes, des vrais, des Juifs, des Tsadikim et nous serons bénis selon la promesse Divine.**

Rav Mordékaï Bismuth

### L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

La réussite spirituelle et matérielle de Albert Avraham et Denise Dina CHICHE Qu'il achem leur accordé brakha brakha ve hat-lakha

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël Joëlle Esther Ben Sarah Qu'il achem leur accordé brakha ve hat-lakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim Martine Maya Ben Sarah Qu'il achem leur accordé brakha ve hat-lakha

MERCI HACHAM pour tous ces Nissim et Nilaot que Tu réalises chaque jour envers Ton

La guérison complète et rapide de tous les malades de Am Israël à travers le monde

La réussite spirituelle et matérielle de tout Am Israël avec la santé, joie et sérénité dans les voies de la Torah.



**L**e mois d'Elloul est la période propice à la Téchouva. En effet, à quelques semaines de Roch Hachana, chacun d'entre nous se doit de faire un bilan personnel sur ses actes et comportements passés, afin d'aborder la nouvelle année sur de meilleures bases. Certes, la Téchouva se vit et s'applique au quotidien, toute l'année ! Mais Elloul est particulièrement propice, parce que nous approchons du jour de notre Jugement, Roch Hachana. C'est pour cela qu'il est conseillé de procéder méthodiquement, en passant en revue tous nos actes passés. Gardons à l'esprit qu'il n'existe pas de « Téchouva Grande Vitesse » ; ce serait le meilleur moyen de dérailler. En cette période plus propice pour examiner sa conduite, on consacrera plus de temps et d'attention dans l'étude de la Torah, dans l'accomplissement des Mitsvot et dans le perfectionnement de nos traits de caractère. **En quoi est-il plus propice ?** Le Rav Pinkus nous l'expliquons à travers la parabole suivante : **Une famille déménagea** dans une autre ville en quête d'un nouvel environnement, meilleur et plus saint. Bien entendu, ils font appel à une entreprise de déménagement qui prendra en charge l'opération avec son camion muni d'un élévateur. Après avoir fixé la date, **l'entreprise demanda à la famille que tous les cartons soient prêts à cette date**. La famille se mit donc à la tâche, et tria et emballa ses affaires, carton après carton. Il fallait préparer **un maximum de cartons** et démonter les meubles, car tout objet qui ne serait pas emporté le jour du déménagement par le camion devrait être pris **ensuite sans aucune aide**, au prix d'innombrables allers-retours. Hakadouch Baroukh Hou nous offre une « **entreprise de déménagement** » pour partir vers un nouvel environnement, meilleur et plus saint. Les déménageurs nous aideront à nous déplacer et à nous élever. A nous d'être prêts, car **une fois les déménageurs partis, tout sera beaucoup plus difficile...**

Dans le livre de Amos (3:8), nous lisons le verset suivant : « **Le lion rugit, qui n'aurait pas peur ?** / אָרָה- שָׁגַג- מִ-לְאָרָה- שָׁגַג- מִ-לְאָרָה ». Le mot hébreu **lion** forme les initiales de **אלול** Elloul, **רָאשָׁה** Roch Hachana et **רָבָה** Hochââna Raba. Le verset demande donc : **le lion** (Elloul, Roch Hachana..) rugit, qui n'aurait pas peur ! ? De quel peur s'agit-il ? On peut comprendre que Roch Hachana éveille la crainte, car c'est le jour du jugement ; Yom Kippour aussi, car c'est la fin du jugement, ainsi que Hochââna Raba qui est la signature finale du jugement. Mais en ce qui concerne Elloul, pourquoi avoir peur ? N'est il pas le mois de la clémence et de la miséricorde ?

Il faut savoir que ces jours-là, y compris tout le mois d'Elloul, sont des jours à double tranchant. En effet, comme ce sont des jours propices à la Téchouva et qu'une voie nous est ouverte pour progresser et fuir nos fautes, si nous restons inactifs, l'accusation contre nous sera plus forte. Ainsi l'explique Rabénou Yona dans son œuvre « Chaareï Téchouva » : « **L'un des bienfaits qu'a accordé Hachem à Ses créatures est celui de leur avoir préparé une voie** leur permettant de s'élever au-dessus de l'abîme de leurs actes et de fuir le piège de leurs fautes, un chemin par

## ELLOUL, LA GRANDE ÉVASION

lequel se préserver de la destruction et détourner de soi la colère divine... » Cette voie est celle de la Téchouva comme il est dit (Jérémie 3:22), « revenez enfants rebelles, Je guérirai vos égarements ». Rabénou Yona poursuit en affirmant que le châtiment du fauteur qui tarde à se repentir s'alourdit chaque jour. En effet, puisque que le fauteur est conscient d'être l'objet de la colère de Dieu et connaît une voie de refuge, mais persiste dans son mauvais comportement, il montre qu'il ne craint pas la colère divine ! C'est pour cette raison que son cas s'aggrave de jour en jour.

Pour exprimer cela, il rapporte cette parabole extraite du Midrach (Kohélet Rabba 7:15) : **une bande de malfaiteurs emprisonnés dans les prisons du roi** décidèrent de s'échapper en creusant un tunnel depuis leur cellule. Le grand jour arriva, et tous prirent la fuite par ce souterrain, sauf un qui décida de rester tranquillement dans sa cellule.

Le lendemain matin, le geôlier découvrit le tunnel et la fuite des détenus. Lorsqu'il vit le prisonnier seul dans la cellule, il se mit à le battre en lui criant : « **Sot que tu es ! Le tunnel est devant toi, pourquoi ne t'es-tu pas enfui ?** » Dieu nous préserve de penser qu'on encourage les prisonnier à s'évader... Mais une question se pose tout de même : en ne s'évadant pas, ce brave homme désirait ne pas causer de tort au roi, aussi c'est une récompense qu'il aurait du recevoir plutôt que des coups ! Au contraire ! En restant dans sa cellule, il a montré que le châtiment royal n'était pas si terrible que cela et qu'il préférait rester dans sa cellule...

Ainsi en est-il pour quiconque ne se repente pas, qui n'emprunte pas le tunnel creusé par Hakadouch Baroukh Hou Lui-même ! Car Hachem désire notre retour comme nous le disons dans les séli'hot : « **Car Ta main droite est tendue pour recevoir les repentis** ». Ci-ימיהך- פשוטה- לך-בל- שיב-ם ». Ne pas faire Téchouva est donc une preuve de mépris envers le cadeau du Tout-Puissant !

Nous comprenons mieux à présent pourquoi il faut trembler en ces jours « redoutables » : durant 40 jours, le tunnel ouvrant vers la voie de la vie est devant nous, gardons-nous de nous endormir !

La Téchouva est un elixir de vie offert par Dieu Lui-même, et pas un effort ingrat imposé par les rabbins. La Téchouva nous offre la vie ; pourquoi se la refuser ?

Lorsqu'un médecin nous prescrit un médicament, il prend en compte notre âge, notre poids, nos allergies et notre état de santé. Au moment d'avaler le cachet, nous avons entièrement confiance en notre médecin, car nous savons pertinemment que grâce à ses études et sa sagesse, son choix est le bon. Si nous pouvons faire confiance à un être humain pour avaler des cachets, nous pouvons de toute évidence faire confiance au Maître du monde !

Béatslakha!

Extrait de l'ouvrage « Séli'hot, une invitation à la Téchouva » disponible en téléchargement libre sur notre site [ovdhm.com](http://ovdhm.com)

UN OUVRAGE INÉDIT ET INDISPENSABLE

Ani  
lédodi  
védodi

# Séli'hot

N'attendez pas la dernière minute,  
commandez-le dès à présent en ligne

[www.OVDHM.com](http://www.OVDHM.com)

- Les Séli'hot traduites en intégralité
- Des commentaires captivants
- La halakha pas à pas
- Couverture souple
- 214 pages



# חובר דעת

## HoneDaat

Chéma 9h23/10h19  
Chkia : 21h05

ראָה

La Bénédiction et son contraire : « La balle est dans ton camp !! »

כו רָאָה אָנֹכִי נָתַן לְפָנֵיכֶם הַיּוֹם בָּרְכָה וַקְלָלָה :

« Regarde ! Je place devant vous aujourd’hui, la Bénédiction et la Malédiction. » (Devarim 11-26 premier verset de notre Parasha)

Le peuple d’Israël n’est pas géré de la même façon que les autres nations. Il n’est pas soumis aux règles de la nature, et il ne connaît pas de chemin intermédiaire entre la Bénédiction et la Malédiction, comme les autres nations.

Un seul choix se présente au peuple d’Israël :

- La Bénédiction, c'est-à-dire, le sommet de la réussite dans tous les domaines, la santé, la richesse, les honneurs et le pouvoir.
- La Malédiction, c'est-à-dire la descente vers les niveaux les plus bas de la condition humaine.

Si Israël marche dans les voies d’Hashem, la Bénédiction sera leur part quotidienne, et ils atteindront les plus hauts niveaux de la réussite, au sens le plus large du terme. Si - Hass Veshalom (qu’Hashem nous en préserve) – ce n’est pas le cas, ils tomberont dans les bras de la Malédiction, et ils seront les êtres les plus méprisés parmi les nations.

Il n’existe pas de voie intermédiaire pour Israël !!

La Guemara Kétoubot (66b) raconte : Un jour, Rabban Yohanan Ben Zakaï chevauchait son âne et sortait de Jérusalem, accompagné de ses élèves. Il aperçut une jeune femme qui ramassait des grains d’orge parmi les excréments des animaux appartenant aux arabes.

Rabban Yohanan Ben Zakaï s’adressa à la jeune femme : « Qui es-tu ? »

« Je suis la fille de Ben Kalba Saboua (qui était un des hommes les plus riches de Jérusalem avant la destruction du 2ème Temple. Voir Guémara Guittin 56a) » Rabban Yohanan Ben Zakaï se tourna vers ses élèves et leur dit : « Je me souviens du jour où j’ai signé moi-même la Kétouba de cette jeune femme, et il y avait écrit la somme suivante : des milliers de Dinars en or comme dote de la maison de son père, sans compter ce qu’elle reçut de son beau père !! »

Rabban Yohanan Ben Zakaï se mit à pleurer et dit :

« Israël est un peuple heureux ! Lorsqu’ils accomplissent la volonté d’Hashem, aucune nation ne peut les vaincre, mais lorsqu’ils n’accomplissent pas la volonté d’Hashem, Hashem les place entre les mains de la nation la plus basse, et non seulement entre les mains de la nation la plus basse, mais il les place avec leurs animaux !! »

Une question est posée sur cette histoire : Pourquoi Rabban Yohanan Ben Zakaï s’exclame-t-il en disant : « Israël est un peuple heureux ! » au moment où il fait le constat de l’état catastrophique du peuple d’Israël ?

Mais en réalité, Rabban Yohanan Ben Zakaï réalise - en voyant cette image - que le peuple d’Israël n’est réellement pas soumis aux règles de la nature, mais uniquement à la seule bienveillance Divine. Combien de nations ont été persécutées, pourchassées, soumises à l’autorité d’autres nations, mais aucune n’a atteint un niveau aussi bas, comme le fait que la femme la plus riche du peuple se rabaisse à ramasser des grains d’orge parmi les excréments des animaux, pour rassasier sa faim.

C’est donc le signe le plus révélateur que le peuple d’Israël n’est pas géré de façon naturelle, et c’est justement son plus grand bonheur, car sinon, d’où

לעילוי נשמת דניאל כמייס בן רחל לבית כהן

לעילוי נשמת יוסף בן בחליה לבית חדד בועז

לעילוי נשמת כמונה דז’יריה בת חביבה לבית ביתן

לעילוי נשמת אורגני בן מסעדה לבית חדאד



## להפה

### Lois relatives à la Béraha du Gomel

Nos sages ont instauré que toute personne qui vie un événement dangereux se doit de remercier Hachem en récitant une Béraha devant 10 personnes comme nous allons l’expliqué. Dans la Guémara, traité de Bérahott page 54 au recto, rabbi Yéhouda dit au nom de Rav, 4 personnes se doivent de remercier Hachem (réciter la Béraha du Gomel) celui qui descend en mer et y remonte, celui qui traverse le désert et arrive en agglomération, celui qui était malade et à guérit et celui qui était en prison et en est sorti. Et un signe a été donné pour ce souvenir de ces 4 cas à partir du verset “Véhol Ha-HAYM Yodouha Séla” (et tous les vivants te remercieront) car le mot Ha-Haym est l’abréviation de Havouch (enprisonné), Yam(la mer), Yissourim (les souffrances, le malade) et Midmar (le desert).

La béraha du Gomel doit-être récitée en présence de 10 personnes dont 2 sages comme il est dit dans le verset “et il sera loué dans le Kahal et en présence de sages, hors le terme Kahal représente la présence de 10 personnes au minimum et le mot sages au pluriel signifie au minimum 2 sages, et s’il n’y a pas de sages sur place on ne s’abstiendra pas de réciter la Béraha, car cette règle est seulement a priori. Cependant on ne pourra pas réciter le Gomel sans un Minyann, comme tranche Marann dans le Choulhann Arouh et dans ce cas il est bon de réciter le Gomel sans prononcer le nom d’Hachem comme ceci “Barouh Ha-Gomel Léhayavim Tovot etc.”

### Le Gomel pour une personne qui était malade et qui a guéri

Le Rambann nous enseigne dans son ouvrage Torat Ha-Adam à propos du Gomel pour celui qui était malade, qu’il ne s’agit pas seulement d’une maladie qui met la personne en péril, mais toute

leur vient leur capacité à survivre – au moins en tant que « petit peuple » parmi les grandes et fortes nations qui l'entourent et qui l'oppressent ?!

S'il est donc vrai que le peuple d'Israël ne doit pas sa survie aux règles de la nature, mais uniquement à la seule volonté d'Hashem, l'espoir est grand que lorsqu' Israël décidera de faire Téshouva, de se repentir sincèrement, ils retourneront vers le sommet de leur ascension, vers le sommet de la Bénédiction et de la réussite, comme le veut Hashem. Israël est donc un peuple heureux pour avoir mérité un tel sort privilégié !!! Le verset dit : « Regarde ! Je place devant vous aujourd'hui, la Bénédiction et la Malédiction. » Le Ben Ish Haï fait remarquer que le mot « Aujourd'hui (Ha-Yom) » peut paraître superflu, et le texte pouvait aussi bien dire : « Regarde ! Je place devant vous la Bénédiction et la Malédiction. » Il répond qu'il y a - dans le calendrier juif - essentiellement 5 jours de Yom Tov ordonnés par la Torah : Rosh Hashana (on considère les 2 jours comme un seul) ; le 1er jour de Soukkot ; le jour de Shemini Atseret ; le 1er jour de Pessah (le dernier n'est pas une nouvelle fête) ; le jour de Shavouot.

Si Israël respecte scrupuleusement ces 5 jours de fête, ils seront épargnés de 5 autres jours de malheurs : Le jeûne de Guedalya (3 Tishré) ; le jeûne du 10 Tevet ; le jeûne du 17 Tamouz ; le jeûne du 9 Av ; le 10 Av (jour où la majeure partie de la zône la plus sainte du Temple – le Saint des Saints - brûla).

C'est ce que veut dire le verset : « Regarde ! Je place devant vous aujourd'hui, la Bénédiction et la Malédiction. » Le mot « aujourd'hui » se dit en Hébreu « Ha-Yom ». Or, la lettre « Hé » a pour valeur numérique (Guematriya) le chiffre 5. Ce qui veut dire : Je place devant vous 5 jours, qui peuvent être aussi bien la Bénédiction que son contraire.

Rav David A. PITOUN - HalakhaYomit.co.il

## שלום בית

### De ces choses dont on n'aime guère parler...

Il existe certains sujets « douloureux » que les personnes évitent de soulever : un échec professionnel, le problème psychologique d'un parent, etc.... Leur conjoint peut alors s'imaginer que l'autre lui interdit l'accès à cet aspect de sa vie. Pour autant, comment briser la glace car il n'est pas décent de contraindre autrui à s'entretenir de thèmes qui lui sont désagréables ?

Avraham refuse de parler à son épouse de sa famille en général et du différend qui l'oppose à ses frères en particulier. Orit, sa femme, interprète son mutisme comme une attitude négative à son égard. Surtout qu'Avraham en parle avec d'autres gens tout en refusant catégoriquement de le faire avec elle. Avraham reconnaît les faits rapportés par Orit. Néanmoins, il s'estime en droit de ne pas en parler avec elle, même s'il réfute toute intention négative à son égard. « Mes relations avec mes frères sont mauvaises, a-t-il ajouté, et je préfère donc ne pas en parler. Je souffre d'être mêlé à cette histoire et je ne vois aucune raison à ce que ma femme en pâtisse elle aussi. » Un jour, contrairement à son habitude, Avraham a raconté à Orit ce qui lui était arrivé la semaine précédente avec ses frères. Au milieu de son récit, Orit s'est exclamée : « Mais pourquoi ne m'en as-tu pas parlé la semaine dernière ? » À ces mots, il n'a plus voulu poursuivre, même après qu'Orit se fut platement excusée de cette intrusion intempestive dans son discours. En me rapportant l'incident, Orit s'offusque : « Quel comportement ! D'accord, j'ai posé une question déplacée. Mais est-il normal qu'Avraham me punisse ainsi en s'arrêtant de parler ainsi ? » De son côté, son mari précise : « Je n'ai aucune mauvaise intention en me taisant. Simplement, j'estime qu'il y a des choses qu'il vaut mieux ne pas raconter. Là, j'ai commencé à le faire. Mais aussitôt qu'Orit s'est plainte que je ne lui en ai pas parlé plus tôt, alors j'ai finalement décidé de garder le silence. » En conclusion de notre entretien, Orit a reconnu que, pour une fois qu'Avraham l'entretenait d'un événement familial, elle avait gâché cette opportunité en l'interrompant. Si elle l'avait au contraire encouragé, il se serait ouvert à elle, et aurait peut-être même abandonné sa réserve concernant ses histoires familiales.

D'aucuns, connaissant la sensibilité de leur conjoint, hésitent à évoquer certains sujets avec lui. La nature craintive ou angoissée de leur partenaire leur pèsent même parfois. Dans ces cas-là, tout est question d'un savant dosage. Généralement, dans le cadre de relations saines et ouvertes, les conjoints sont à même de faire la part entre ce qu'il est bon de raconter et ce qu'il est préférable de taire.

### La discussion comme procédé "libérateur"...

Après la guerre de Kippour, j'ai passé environ six mois dans un service traitant les soldats en état de choc. Le « choc » est une situation psychologique générée par un sentiment d'abandon. Certains étaient restés seuls sur le champ de bataille

maladie qui fait que la personne soit alitée, engendre l'obligation de réciter le Gomel, car comme nos sages nous l'enseigne, toute personne qui est alitée ressemble à celui qui monte à la potence pour être jugé et qui a besoin de bons avocats pour redescendre, et pour le malade il en est de même et Hakadoch Barouh Hou lui a trouvé de bons avocats pour lui sauver la vie et ces avocats ne sont nul autre que la thora et les mitsvot que cette personne a accomplies.

### Voyage en mer

Les personnes qui vont en mer sont tenues de réciter la bénédiction du Gomel. Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l nous a transmis les propos de Rabbénou Avraham fils du RAMBAM, et il écrit que les personnes qui voyagent en bateau, bien qu'ils n'aient encourus aucun danger durant leur trajet, doivent tout de même réciter le Gomel en arrivant sur la terre ferme, et ceci en raison du fait que tout voyage en mer représente un certain danger même s'il est moindre.

### Un voyage de courte durée

Rav Ovadia Yossef traite de ce sujet et il conclut qu'il n'y a pas de différence si le voyage en mer était de courte ou longue durée, comme ceux qui prennent une barque pour se balader en mer dans les eaux profondes pour quelques instants, ils doivent réciter le Gomel en remontant, aussi bien pour l'usage des Séfaradim que pour celui des Achkénazim.

### Naviguer sur des fleuves dont les eaux ne sont pas salées

Le Michna Béroura écrit qu'il y a lieu de différencier entre la mer et les fleuves dans lesquels le danger est moindre, et il conclut que selon l'usage des Séfaradim qui récitent le Gomel même après avoir pris la route d'une ville à l'autre bien qu'il n'y a pas réellement de danger, il en est de même pour les fleuves, mais selon l'usage des Achkénazim qui récitent le Gomel uniquement après le voyage d'un pays à un autre, ils réciteront le Gomel seulement après avoir navigué en mer.

après que des hommes de leur unité eurent trouvé la mort – que Dieu nous préserve ! D'autres avaient vu leurs supérieurs tués, ou s'étaient trouvés durant vingt-quatre heures sous de violents bombardements, ou encore avaient séjourné en cellule d'isolement dans les geôles égyptiennes. La plupart d'entre eux étaient des réservistes. Leurs perturbations psychologiques se traduisaient par des angoisses, des insomnies, des difficultés à mener une vie familiale normale, etc.

Une excellente équipe de psychiatres et d'autres médecins spécialistes s'occupait des malades avec dévouement. Ils essayaient de nombreuses méthodes de traitement, dont l'injection de Pentothal, qui a pour effet de rendre le malade inconscient. Quand il était dans cet état de confusion, on lui faisait entendre des bruits de tirs et de bombardement, comme sur un champ de bataille. En d'autres termes, on le faisait « revenir » fictivement à la situation précise où il ressentait ce sentiment d'abandon. À ce stade, le patient se mettait à raconter ce qu'il ressentait et ce qu'il avait vécu. L'équipe soignante lui témoignait verbalement son appui. Le message qu'elle s'appliquait alors principalement et continuellement à lui adresser était : « Nous sommes avec toi ; tu n'es pas seul ; nous sommes avec toi ! » Cette thérapie était tout simplement destinée à restituer au soldat l'appui et le sentiment « nous sommes ensemble » dont il s'était soudainement trouvé privé sur le champ de bataille, au moment du traumatisme. Un autre traitement consistait à lui faire répéter à maintes reprises les circonstances difficiles qu'il avait affrontées. Cette répétition contribuait à le décharger progressivement de sa détresse.

Le thème de la mort préoccupait alors un grand nombre de malades, tout comme l'équipe soignante. Un Rav fut donc convié à donner un exposé sur le sujet du deuil. Il expliqua de façon très détaillée les lois de Ni'houn Avélim (consolation des personnes en deuil). « Dans les milieux non pratiquants, ceux qui viennent réconforter la personne endeuillée tentent de l'aider en détournant son attention sur des sujets qui pourraient « lui changer les idées ». Pourtant cela n'intéresse absolument pas l'endeuillé, qui est tout entier plongé dans son affliction et dans la perte irréparable qui le frappe. Les autres sujets sont comme réduits à néant. Dans ces circonstances, l'endeuillé ne trouve l'apaisement que lorsque ses visiteurs repartent... À l'inverse, la loi juive interdit à celui qui vient réconforter un endeuillé de s'adresser à lui avant qu'il n'ait lui-même pris la parole. De la sorte, il ne s'enfermera pas dans sa peine et son mutisme, car la présence de ses visiteurs l'incitera à parler. La Halakha astreint ses visiteurs à le laisser parler le plus possible. Ils doivent écouter sa peine, lui poser des questions sur le défunt, sur ses actions, sur les œuvres positives qu'il a accomplies de son vivant. Ainsi, en répétant les mêmes récits à chacun de ses visiteurs, l'endeuillé se libère-t-il un peu de sa douleur. Grâce à l'aide de tous ceux venus la réconforter, il revient peu à peu à lui-même. »

Assis à ma droite, le psychiatre en chef du service s'est penché vers moi à plusieurs reprises, pendant la conférence pour saluer la sagesse de la Torah millénaire qui avait devancé la science médicale. Ce n'était pas la première fois qu'il m'avouait son admiration pour le monde religieux. Lorsqu'il m'avait accueilli dans son équipe, il remarqua que je portais la Kippa et m'annonça alors : « Savez-vous qu'aucun soldat religieux n'a atterri ici ? » Comme je m'en étonnai, il poursuivit : « Ne soyez pas surpris ! Vous savez qu'un choc survient suite à un sentiment d'abandon. Or l'homme religieux ne se sent jamais abandonné ! »

Ces exemples thérapeutiques, certes extrêmes, dévoilent les mécanismes psychologiques permettant d'évacuer nos stress par le fait même d'en parler. On s'affranchit d'un « choc » précisément en l'évoquant et en recueillant au même moment un soutien affectif.

Et il en va de même des problèmes de la vie quotidienne. Chacun désire faire part de ses petits soucis, de ses difficultés courantes. L'épouse expliquera que la soupe s'est renversée, que son talon s'est cassé, que l'autobus lui est passé sous le nez. Quant au mari, il appréciera de rapporter l'incident survenu à sa voiture, la perte de son stylo au moment précis où il en avait besoin, ou encore le fait qu'il est très fatigué.

La personne qui refuse d'écouter son conjoint ne recueille donc pas son émotion et ne l'aidera donc pas à s'en soulager. Son partenaire pensera de fait : « Mon époux(se) ne s'intéresse qu'à ses problèmes. Il (elle) se fiche complètement des miens. » Il aura alors tendance à se tourner vers un proche parent ou un ami, puisque son conjoint n'a pas montré d'intérêt pour son problème. Instinctivement, il recherchera quelqu'un d'autre qui puisse l'épauler face à son souci. Ce sentiment d'empathie, le « je suis avec toi », est très facile à offrir. Il suffit d'écouter l'autre en lui exprimant notre soutien et en ajoutant la question : « Que penses-tu faire ? En quoi puis-je t'aider ? »

Ronit rentre chez elle très stressée : son patron lui a durement reproché ses retards répétés. A peine arrivée, elle raconte cet incident à son mari pour se soulager. Après l'avoir écoutée attentivement, Chlomo lui conseille : « Je crois effectivement que tu devrais partir plus tôt le matin. Comme ça tu arriveras à l'heure. » La réaction de Ronit fuse : « Tu n'es plus mon mari ! » En analysant cet échange lors de leur thérapie de couple, nous avons expliqué que Ronit savait pertinemment qu'il lui suffisait de quitter la maison plus tôt pour régler son problème de retard systématique. Mais le but de son récit à son époux était de s'assurer de son soutien affectif, non de recevoir des conseils techniques ! De son côté, en s'attachant à lui trouver une solution efficace, Chlomo a manifesté une approche fondamentalement masculine et pragmatique. En s'exprimant de la sorte, il a commis une erreur commune à bien des maris sans aucune mauvaise intention. Je lui ai donc expliqué que lorsque sa femme lui fait part d'un stress, il importe avant tout qu'il l'écoute et lui donne le sentiment qu'il compatit. À cette fin, il peut lui poser quelques questions, en l'occurrence ici qu'a-t-elle ressenti lorsqu'elle s'est fait réprimander par son chef ? A-t-elle réagi à la semonce ? A-t-elle réussi à travailler ensuite ? Quelle a été la réaction de ses collègues ? Ses conseils sur la nécessité de partir plus tôt ne sauront profitables que s'il les lui adresse plus tard, après s'être intéressé en un premier temps à son problème, lui avoir donné le sentiment d'être à ses côtés face aux difficultés qu'elle rencontre.

Le mécanisme similaire se produit avec les enfants. L'un peut rentrer en pleurant à la maison et raconter que l'instituteur l'a grondé devant toute la classe pour son mauvais résultat à une interrogation. La maman pourrait être tentée de répondre : « Je t'avais dit de bien te préparer ! Tu écouteras peut-être la prochaine fois, quand nous te dirons de réviser

sérieusement !... » Est-ce réellement pour obtenir ce genre de réaction que l'enfant a fait part de sa détresse ? Il attend plutôt un message d'empathie, exactement comme une personne traumatisée : « Mon pauvre ! J'imagine que cela n'a pas dû être agréable, devant tous tes copains ! Comment t'es-tu senti ? » C'est seulement après avoir ressenti ce sentiment de « je suis avec toi », et avoir été ainsi un peu apaisé de son chagrin que l'enfant devient capable de tirer les enseignements qui s'imposent et d'écouter les conseils de sa mère pour préparer convenablement ses prochaines interrogations.

Habayit Hayéhoudi Editions Torah-Box

## השנה

i ton frère, le fils de ta mère (...) vient secrètement te séduire en disant : « Allons servir des dieux étrangers. » (13, 7) Ce verset est, selon nos Sages, une allusion à l'interdit de i'houd, c'est-à-dire de l'isolement d'un homme et d'une femme dans une pièce fermée. A ce titre, la Torah évoque ici précisément le « fils de ta mère », sous-entendant qu'un homme ne peut s'isoler qu'avec sa mère et avec nulle autre femme qui lui soit interdite (Kidouchin 80b).

On raconte à ce sujet une histoire édifiante, concernant la fille de Rav Yaakov, le Rav de Lissa et auteur du Nétivot Hamichpat. La fille de Rav Yaakov était veuve et sa propre fille était à cette période sur le point de se marier. Quelque temps avant le mariage, les deux femmes demandèrent à un cocher non-juif de les conduire jusqu'à la ville la plus proche, pour y acheter les effets nécessaires à la cérémonie. Le cocher savait que ses passagères portaient sur elles une importante somme d'argent. Sans dire mot, il les conduisit jusque chez lui où les attendaient ses acolytes. La troupe dépouilla les deux pauvres femmes et les ligotèrent solidement. Ensuite, les brigands allumèrent un gros fourneau dans lequel ils comptaient jeter la mère et la fille, pour qu'il ne reste aucun souvenir de leur passage par là. Entre-temps, ils déposèrent l'argent sur la table et commencèrent à débattre des modalités du partage. Soudain, la porte s'ouvrit brutalement et laissa apparaître un officier de la police allemande, à la vue duquel les brigands prirent aussitôt la fuite. Le policier libéra les deux femmes, leur restitua leur argent et les conduisit jusqu'à une auberge en ville.

La nuit suivante, Rav Yaakov, qui était alors déjà décédé, apparut en rêve à sa fille. Il lui tint les propos suivants : « Sache ma fille, que lorsque j'ai vu dans quelle situation vous vous trouviez, je me suis rendu jusqu'à un point extrêmement élevé dans les Cieux pour plaider en votre faveur. Mais rien n'y fit, votre sort était scellé parce que vous aviez enfreint l'interdit de i'houd en acceptant de vous isoler avec ce non-juif. Je me suis alors rendu dans un lieu encore plus élevé et là, j'ai imploré le Créateur de vous épargner, par le mérite de l'étude de la Torah que mon ouvrage, le Nétivot Hamichpat, a suscitée au sein du peuple juif. C'est seulement alors qu'on a accepté de vous gracier. Soyez donc très vigilantes à l'avenir concernant cet interdit. »

Ces faits furent rapportés par la fille de Rav Yaakov devant les notables juifs de Lissa, la ville de son père, qui les inscrivirent dans les registres de la communauté.

Pniné haTorah

## השנה

On raconte qu'un homme vint trouver un jour le Hafets Haïm en lui demandant : « Comment se fait-il que notre peuple connaisse tant de coutumes et de mouvements différents les uns des autres ? Les Hassidim prient d'une certaine manière, les Mitnagdim d'une autre et les Séfaradim encore d'une autre façon. Même au sein des mouvements hassidiques, chacun d'eux opte pour une approche spécifique : certains prient avec enthousiasme et ferveur, d'autres plus calmement, voire avec austérité, etc. Ne serait-il pas préférable que toute la communauté juive s'accorde pour suivre un même rite ? » « En vérité, répondit le Hafets Haïm, vous auriez pu poser la même question au tsar en personne. Pourquoi a-t-il besoin de se doter d'armées différentes, elles-mêmes composées de régiments distincts ? Pourquoi donc disposer d'une infanterie, d'une cavalerie, d'une marine, d'une artillerie, etc. ? Ne serait-il pas plus sage de rassembler toutes ces troupes dans un seul corps militaire, de toutes les munir avec les mêmes armes et de nommer à leur tête un seul général en chef ? Je suis certain qu'en agissant ainsi, le tsar s'épargnerait beaucoup de tracas... »

Mais la réponse, toute personne sensée la connaît : chaque unité militaire possède ses propres fonctions et doit remplir des missions spécifiques. Le but d'une armée est en effet de défendre le pays et de vaincre l'ennemi et pour ce faire, elle est obligée d'étendre ses champs de manœuvre pour être présente sur tous les fronts. Et de fait, ce qu'un fantassin parvient à réaliser, aucun cavalier ne le peut, et vice-versa. Si le fantassin peut tenir tête à l'ennemi sur le front, le cavalier jouit quant à lui d'une capacité de mouvement beaucoup plus importante et peut ainsi poursuivre l'ennemi dans ses retranchements ou battre plus vite en retraite. De même pour l'artillerie : elle est capable d'atteindre l'ennemi à longue distance, ce qu'aucun autre soldat ne peut faire. Même les soldats qui sonnent du clairon ont leur propre importance car bien qu'ils ne mènent pas le combat, ils sont néanmoins capables de galvaniser les troupes au son de leur instrument.

« Quant à nous, enchaîna le Hafets Haïm, notre mission sur terre est de vaincre le Satan, qui nous incite à nous détourner de la Torah. Nous sommes donc continuellement en quête de stratégies pour le dominer et le vaincre. C'est la raison pour laquelle notre « armée » est composée de différentes troupes : une infanterie, une cavalerie, une artillerie, etc. Chacune d'elles a sa propre importance, car elle affronte l'ennemi à sa manière, avec les armes qu'elle maîtrise le mieux, et nul ne saurait se substituer à l'action de l'autre. Un groupe utilise la force de l'étude de la Torah, un autre celle de la prière et un troisième sa flamme et son enthousiasme. L'essentiel est que chacun de ces groupes sache que tous mènent un seul combat, à savoir une guerre contre le mauvais penchant. »

Pniné haTorah



### Dans notre Paracha est marquée l'injonction:

"Vous êtes les fils d'Hachem votre Dieu, ne faites pas de stries sur votre corps en affliction, (suite à la perte d'un proche)" Dévarim 14.8. De là, nous apprenons qu'il est interdit de se faire du mal lorsque - Dieu nous préserve- on perd un être cher. Le Or Ha'aim donne une belle allégorie sur ce commandement. Cela ressemble à un homme qui a envoyé son fils loin de la maison paternelle afin qu'il apprenne le commerce. Après une période donnée, le père envoie chercher afin qu'il rentre au plus tôt. Le départ du fils de la ville est durement ressenti par tous ses amis et proches! Seulement les gens savent bien que le jeune continu de vivre auprès de son père, donc la peine en est d'autant diminuée. De la même manière l'âme de l'homme retourne à sa racine! C'est le sens du verset: "Vous êtes les fils d'Hachem..": sachez que la vie continue après 120 ans auprès de votre père qui est le Ribono Chel Olam! Nécessairement il n'y aura pas de place à trop s'affliger du départ d'un proche!

Dans le même esprit le saint Zohar (Vayéhi) donne une image au grand départ. C'est un Roi qui envoie son fils loin de son palais dans une petite bourgade afin qu'il s'aguerrisse à sa fonction royale: loin des délices de la vie de cour. Puis vient le moment où le Roi fait appeler son fils à revenir au palais royal. Tous les gens du village se lamentent de la perte. Seulement un homme sage se lève et dit: "Pourquoi pleurez-vous au moment où vous savez que le fils nous abandonne pour son BIEN afin de régner sur le royaume! Au contraire, on doit se réjouir! De la même manière, l'âme qui provient du trône royaume, revient à sa racine. Car cette vie n'est qu'un passage pour recevoir la récompense de nos actions dans le monde à venir! Un autre enseignement est tiré de ce même verset. Il existe une discussion entre des grands Sages de la Michna (Quidouchin36) au sujet du statut d'un juif pécheur! Est-ce qu'il reste juif bien qu'il s'écarte de la voie de ses ancêtres? Rabbi Yéhouda considère qu'on s'appelle "enfant d'Hachem" tout le temps où l'on est à l'écoute de Dieu et de sa Thora. Mais à partir du moment où l'on s'écarte des commandements, on perd le statut de fils d'Hachem! Tandis que Rabbi Mér (Baal Haness) considère que dans TOUS les cas, un homme reste juif! Il l'apprend de différents versets. (Il est intéressant de remarquer que Rachi sur la Guémara rajoute que c'est précisément après qu'il ait fait Téchouva que l'homme recouvre le statut élevé de Fils d'Hachem!). Le Rachba, un grand sage de l'époque médiévale espagnole, (Responsa tome 1.194 OAH) traite d'un juif qui a renié- à Dieu ne plaise- la religion de Moché notre maître la maison paternelle afin qu'il apprenne le commerce. Après une période donnée, le père envoie le chercher afin qu'il rentre au plus tôt. Est-ce qu'il reste juif? Il commence sa réponse en disant que dans certaines Mitsvots, ce renégat perdra ses prérogatives. Par exemple on pourra lui prêter de l'argent à intérêts, ! Dans ces Mitsvots, et d'autres encore, l'accent est mis sur le fait que son prochain est notre "frère". Or, ce renégat qui n'a pas foi ni dans la Thora ni dans les Mitsvots; perdra le privilège de la MITSVA. Cependant continue le Rachba, puisque Rabbi Mér apprend de notre Paracha qu'on s'appelle "enfant d'Hachem", alors dans tous les cas on restera juif... malgré tout! Même si notre juif s'est écarté au point de faire un culte idolâtre, malgré tout il reste juif! L'incidence de cela, si sa femme

ne pas jeter : déposer dans la gueniza –ne pas lire pendant la sortie de la thora et pendant la prière

veut se séparer de son mari (après qu'ils se soient mariés suivant la Hala'ha) elle devra obligatoirement recevoir le Guet de son mari. Même s'il est devenu adhérent d'une quelconque secte d'Inde ou du grand Orient! (Elle devra lui demander un acte de divorce en bonne et due forme) Autre incidence, dans le cas où notre juif renégat vient à expirer, il impurifiera son entourage au même titre que n'importe quel juif! Et donc un Cohen ne pourra pas s'approcher de sa sépulture même s'il est enterré en plein milieu d'un cimetière de gentils! Donc on voit qu'un juif reste juif jusqu'à 120 ans: quoi qu'il arrive!

### Les lois en vigueur avant la résurrection!

**AVERTISSEMENT**, Le sujet que l'on va aborder, n'est pas à mettre dans la main de quiconque! Il n'est vraiment pas "rigolo" mais c'est **important** d'en avoir connaissance. Il y a quelques semaines on vous a parlé de la résurrection des morts, cette fois on va parler de l'étape **d'AVANT cette résurrection!** Il s'agit de différentes Hala'hots qui existent par rapport au respect du corps enterré! Encore un mot, il faut savoir que le sujet est très vaste, beaucoup de Tchourot/Responsa ont été écrites jusque de nos jours; notre volonté est uniquement de mettre un peu de lumière sur ce sujet difficile auprès de nos lecteurs! comme on sait, la Thora donne une valeur fondamentale à l'homme de son vivant! La raison à cela, c'est que l'homme est dépositaire de l'âme divine! Cette âme avec laquelle on va passer nos années ici-bas sur terre remontera au ciel au moment où le Créateur appellera cette âme. Cependant, même après ce départ vers un monde meilleur, le corps gardera une Quédoucha/sainteté: du fait qu'un homme a fait ici-bas des Mitsvots. Mieux encore, la Guémara dans Moéd Quatan enseigne que si à Dieu ne plaise, on assiste aux derniers instants d'un homme, même s'il nous est un parfait inconnu, on devra déchirer sa chemise comme pour l'endeuillé vis-à-vis de son proche! La raison expliquée par les commentateurs: la perte d'un membre de la communauté est du même niveau qu'un Sépher Thora qui brûle (on devra déchirer son vêtement)! Or on sait que la sainteté du Sépher provient des noms divins qui sont inscrits. De la même manière, le corps de l'homme ressemble à ce parchemin qui a été sanctifié , du fait de sa Thora et de ses Mitsvots. Nous comprenons dorénavant que ce corps ,même après 120 ans, n'est pas à notre disposition comme on le désire. Quelles sont grossièrement les Mitsvots liées à cette période d'avant la résurrection? D'abord il faut savoir qu'il existe une Mitsva d'enterrer le mort en terre! C'est aussi une des raisons pour laquelle le premier homme/Adam a été créé à partir de la terre (comme l'explique Rachi; afin que le corps puisse se désagréger dans tous les endroits de la planète!) De plus, nos livres saints expliquent que c'est BON et souhaitable pour l'âme, que le corps se désagrège! La souffrance qui en résulte pour la personne fait aussi partie de l'expiation de ses fautes ! Donc on aura vite compris qu'il n'y a aucune permission d'incinérer le corps! Car non seulement on annule la Mitsva de l'enterrement et l'expiation des fautes mais surtout on montre par-là que la résurrection des morts: ce n'est pas pour nous! Et effectivement, un juif qui à Dieu ne plaise choisit cette fin, ne pourra pas revenir au jour de la grande Résurrection: Mesure pour mesure!

On parlera brièvement de 3 Hala'hots touchant les lois de l'enterrement.

1° L'interdit d'enterrer un homme Tsadiq (droit et pieux) auprès d'un mécréant (Yoré Déa 362.5)! On l'apprend entre autre du Midrach de Ruth. Lorsque Ruth a décidé de suivre sa belle-mère Noémie, elle dira à sa belle-mère: "Là où tu iras j'irais". De là le Midrach enseigne que sa belle-mère lui avait signifié au départ (pour dissuader Ruth de venir) qu'il existe des règles à suivre même jusqu'à l'emplacement des corps dans le cimetière! (De là, l'obligation d'avoir des carrés juifs dans les cimetières civiles en France et dans le monde). Cependant, après que le corps soit déjà enterré dans un cimetière non-juif –alors qu'il ne le fallait pas- et qu'il n'est pas possible de transférer (ce corps) dans un carré juif, certains Poskims permettent de mettre une barrière haute de près d'un mètre afin de faire une distinction entre son tombeau et le reste des autres sépultures non-juives. Dans tous les cas, il faudra prendre conseil auprès d'autorités rabbiniques compétentes. Autre cas, Il est rapporté dans les Poskims qu'on doit veiller à ne pas enterrer deux hommes qui se haïssent! La raison évoquée: de la même façon qu'ils ne se sont pas supportés pendant leur vie sur terre : sous-terre, le désagrément continuera!

2° L'interdiction de déplacer les ossements d'un tombeau à l'autre (Yoré Déa 363.1)! Comme on le voit lorsque le prophète Samuel a appelé le Roi Chaoul –déjà mort- à revenir dans ce monde. Le Roi Chaoul a eu alors très peur que sonne pour lui le jour du grand jugement! Pareil pour les ossements d'un mort: le déplacement des ossements créés une grande peur! D'autre part le Hazon Ich explique qu'il y a un interdit de laisser un corps en dehors de son tombeau (après qu'il a été une première fois enterré)! Par contre il existe des cas où il y a une permission de déplacer les ossements. Par exemple faire venir un corps déjà enseveli vers la terre sainte d'Israël. Il faut savoir que la terre promise a la particularité d'apporter une expiation. D'autre part si le cimetière tombe dans des mains non bienveillantes qui risquent d'endommager les pierres tombales, ou encore s'il y a un risque d'inondation... Il sera permis d'exhumier le mort. Autre cas peu courant où le mort a été enterré dans un tombeau qui ne lui appartient pas! Ou si on a enterré un homme auprès d'une femme qui n'est pas la sienne (à cause du manque de place ou simplement d'une bavure): le Rav Moché Feinstein permet de le déplacer car cette situation entraîne inévitablement la raillerie de la famille et des amis !

3° Il existe l'interdit de tirer profit du mort! Donc les greffes d'organes à partir d'un cadavre devront recevoir l'autorisation préalable d'un Rav. Et même si cela provient du corps d'un gentil: le problème reste identique d'après certains Poskims! D'autre part, il n'existe pas de permission de disséquer le corps humain pour le profit de la médecine. Car la dignité du corps humain l'interdit, de plus cela va à l'encontre de la foi en la résurrection des morts. (Si ce n'est des cas rares où l'on peut sauver **réellement** la vie d'un autre juif, ou encore si la police doit faire une expertise pour faire justice. Mais on doit savoir que dans la majorité des cas, la Hala'ha n'est pas le souci "majeur" du corps hospitalier, même en terre promise!)

Le sujet est vaste mais on discerne quelque chose d'important au-delà des commandements; c'est qu'il touche à un fondement du judaïsme. Mieux encore, ces multiples lois sont aux antipodes de l'ambiance générale qui prévaut dans le monde occidental. Le leitmotiv est de dire que de la même manière que dans la société des vivants il n'existe pas de différence entre les hommes, de la même manière, après 120 ans, il n'existera aucune différence entre le corps de tel ou tel individu! D'autre part, puisque la société ne cherche pas à développer les lois morales et spirituelles, la mort chez eux reste une grande question sans aucune réponse et le corps n'a aucune importance! Or la Thora dit tout le contraire! Les 70 années que l'âme a cohabité avec le corps confit à ce dernier un statut élevé. Nous voyons de là, que la dignité que l'on doit accorder aux corps en terre n'est pas un sujet propre aux manifestants en redingotes longues de Méa Chéarim mais c'est un sujet qui doit être pris à cœur par l'ensemble de la communauté!

ne pas jeter : déposer dans la gueniza –ne pas lire pendant la sortie de la thora et pendant la prière

## Sippour

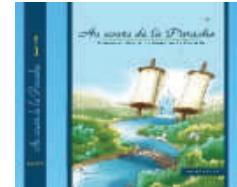
Pour finir sur une note plus joyeuse on vous rapportera une anecdote rapportée par le Rav Eliméle'h Biderman Chlita. Une fois il s'est rendu au Kotel à Jérusalem, *vous savez le mur qui est appelé "le Mur des Lamentations" dans la langue de Molière!* Et effectivement, lorsqu'il est arrivé sur les lieux il entendit un peu plus loin les cris d'un juif. Certainement que sa prière était assez impressionnante pour que le Rav Biderman s'approche de lui. Il entend ce dernier dire à haute voix: "PUNCHER, PUNCHER!" Pour les non- hébreuants: "Puncher" est traduit dans le lexico des automobilistes par: "crevaison!". Le Rav Biderman demanda des explications à notre juif. Il lui donnera une belle parabole: "La vie ressemble à la roue d'une voiture qui tourne, monte et descend : De la même manière dans la vie, il ya des hauts et des bas." Continua notre homme: "ma situation est on ne peut mieux! Tout va bien pour le meilleur des mondes! Je suis HEUREUX avec mon épouse, j'ai de bons enfants (Bli Ein Ara) et j'ai une bonne Parnassa! Que puis-je demander d'autre au Ribono Chel Olam? Rien d'autre qu'il me fasse une crevaison là où je suis au maximum de ma réussite afin que cela dure pour toujours!!" Fin de ces douces paroles entendues au Kotel. Donc est-ce qu'il est juste d'appeler le mur occidental uniquement par: "le mur des lamentations"??

On souhaitera à tous nos lecteurs; pour ceux dont la roue tourne magnifiquement bien: qu'il y ait un grand Puncher! Et pour les autres, que **très vite la roue tourne du bon côté pour une vie pleine de Bénédictions et de réussites!**

Chabat Chalom et à la semaine prochaine Si Dieu le Veut

## David Gold

On prierà Pour la guérison de Yacov Leib Ben Sarah parmi tous les autres malades du peuple d'Israël



## Chabat Chalom

Je tiens à la disposition du public dans la ville d'Elad – Israël, des ouvrages de mon livre. (Tout celui qui est intéressé à m'aider dans sa parution en France peut aussi me contacter). Mon tél : 00 972 055 677 87 47

Email : 9094412g@gmail.com

# Apprendre le meilleur du Judaïsme

Paracha Réé  
5780

| 63 |

## Parole du Rav



Il y a des maisons où les parents ont construit leur foyer avec droiture. Un bon couple, c'est un couple qui sait construire, qui connaît l'ordre des priorités. Il sait où mettre l'accent et où lâcher prise.

Une des caractéristiques que l'on voit dans ces maisons, ce sont les limites que ces précieux parents instaurent. Les gens qui ont des limites au bon endroit, auront des maisons magnifiques à plusieurs niveaux, jamais on ne trouvera chez eux de problèmes de Chalom Baït. Pourquoi ? Ils n'arrivent jamais dans ces problèmes là ! Pour plus de 90% des divorces dans le monde, la racine c'est la perte des limites. Donc la base première est de devenir saint ou d'être sous les ailes de la présence divine, car c'est la connaissance des limites. Un homme qui sait qu'il a en lui des limites, son regard, de façon naturelle envers son épouse sera un regard différent ! D'un côté plein d'amour, plein de reconnaissance, plein de respect, plein de miséricorde mais en sachant où il peut accéder et où il ne peut pas accéder. Une femme verra un tel mari comme un roi.

## Alakha & Comportement



Nos sages de mémoire bénie ont ajouté au sujet de la préparation de la mitsva : Lorsque le yetser ara voit qu'un homme est vraiment lié à Hachem Itbarah avec sainteté, pureté, joie et fidélité, il fera tout son possible pour le faire tomber dans son service divin, dans sa prière et dans son étude de Torah.

S'il voit qu'il n'arrive pas à faire tomber cet homme car son service divin est parfait, il s'attaquera alors pour le faire trébucher à la préparation de la mitsva. Ainsi, lorsque l'homme atteindra l'étape de la mitsva, il la fera précipitamment, le souffle coupé sans s'être vraiment préparé. Il fera la mitsva avec paresse, lourdeur, sans avoir la concentration et la joie nécessaires à l'application de la mitsva. Il faut donc toujours avoir en tête que le yetser ara fera tout son possible, pour que les mitsvot que nous réalisons soient incomplètes. Afin de ne pas plier devant lui, il faudra toujours très bien préparer chaque mitsva afin de la faire de manière complète et entière.

(Hélev Aarets chap 5 - loi 2 page 361)



## Vous êtes les enfants d'Hachem votre Dieu



Dans la paracha de la semaine il est écrit : «Vous êtes les enfants d'Hachem votre Dieu» (Dévarim 14:2). Ce magnifique verset vient nous montrer la grandeur du peuple d'Israël et le lien unique que nous avons avec Akadoch Barouh Ouh par rapport au reste du monde comme l'ont dit nos sages (Avot 3:14) : «Aimé est Israël qui est appelé le fils d'Hachem. Amour plus grand encore quand il sait consciemment qu'il est appelé le fils d'Hachem comme il est écrit : Vous êtes les enfants d'Hachem votre Dieu».

A quoi cela ressemble-t-il ? A un homme ayant dans sa maison dix merveilleux enfants, une écurie avec des chevaux, une coopérative laitière avec des vaches, un chien de garde et un âne fort pour porter de lourdes charges. Cependant même si tous ces animaux sont importants et ont de la valeur pour le maître de maison, probablement qu'il ressent une forme d'amour pour ses bêtes mais en fin de compte elles sont là pour le servir avec fidélité et faire ce dont il a besoin. Malgré tout ça, il est impossible de comparer cet amour là avec l'amour qu'il porte à ses enfants. Si on dit que cet homme aime ses enfants plus que ses animaux, c'est une grosse erreur. L'amour que ce père a pour ses enfants n'est pas un amour plus grand que celui envers ses bêtes, c'est une autre forme d'amour qui n'a rien à voir avec son affection pour ses animaux. Ses enfants sont toute sa vie, il serait même prêt à donner son âme pour eux si besoin, chose qu'il ne ferait pas pour des animaux. C'est exactement la même chose, concernant l'amour d'Akadoch Barouh Ouh envers le peuple d'Israël et

celui envers les autres nations du monde même si c'est Lui qui les a créées. Il est rapporté dans le Midrach Rabba (13:5) que les non-juifs sont comparés à différents animaux : Le chameau c'est Babel, le lapin c'est Mèdes, le lièvre c'est Edom, le cochon c'est la Perse et il en est ainsi avec toutes les nations du monde, chaque nation selon sa nature et son essence.

Néanmoins face à ces milliards "d'animaux" qui peuplent la surface de la terre, il n'y a qu'un seul peuple unique et particulier "le moins nombreux des peuples" (Dévarim 7:7), qu'Hachem a choisi pour être le peuple élu : Le peuple d'Israël. Hachem appelle son peuple "mes enfants adorés" comme il est écrit : «Vous êtes les enfants d'Hachem votre Dieu» et son amour est au dessus de toute logique comme l'amour d'un père pour son fils. Comme un bon père qui pense toujours à son fils, qui s'inquiète beaucoup, qui veille à ce que rien ne lui manque et qu'il ne reçoive que du bien, ainsi Akadoch Barouh Ouh se comporte avec nous. Donc lorsqu'un homme se lève le matin et qu'il dit dans les bénédictions du matin (Birkote Achahar) : «Loué sois-tu ne pas m'avoir fait non-juif», il devrait danser pour le bonheur immense et la joie d'avoir mérité de faire partie de la descendance sainte d'Israël (Likouté Moharane 85 torah 10) et qu'Akadoch Barouh Ouh a choisi Israël parmi tous les peuples qu'il l'a élevé au dessus des autres individus et qu'il l'a sanctifié par sa sainteté. Il faut toujours avoir à l'esprit le verset «Vous êtes les enfants d'Hachem votre Dieu» afin de tirer de lui une grande force et une joie profonde même

>> suite page 2 >>

## Photo de la semaine



## Citation Hassidique



**"Celui qui continue à étudier la Torah malgré la pauvreté dans laquelle il se trouve, finira par l'étudier dans la richesse, sans avoir à se soucier de ses revenus.**

**En revanche celui qui néglige l'étude de la Torah dans l'opulence et la richesse car il est trop occupé par son travail, finira par la négliger dans une grande pauvreté".**

Rabbi Yonathan

dans les "moments difficiles" de notre vie. C'est pour cette raison que nous sommes dans l'obligation de louer Hachem Itbarah chaque jour et de chanter les louanges de son grand nom en faisant sortir de nos bouches le verset: «Heureux nous sommes, que notre part est bonne, qu'il est agréable notre sort et que notre héritage est sublime».

Le Admour Azaken explique dans le saint Tanya (chapitre 33): «Comme un homme est content et heureux quand il reçoit un héritage pécunier pour lequel il n'a absolument rien fait, encore plus quand c'est un héritage illimité. Nous devons nous réjouir de notre héritage qui a commencé avec nos patriarches». C'est à dire: Prenons un homme ayant une situation financière des plus catastrophiques et des dettes à n'en plus finir. Soudain, il reçoit une lettre de la poste lui faisant savoir qu'il a une vieille tante à l'autre bout du monde qui vient de décéder. Cette tante était

extrêmement riche et avant de mourir, elle a ordonné d'en faire son héritier légal et unique. Est-il possible de décrire avec des mots l'immense joie que va ressentir cet homme à cet instant? Est-il possible d'imaginer comment il va chanter et danser tellement il est heureux et combien il va remercier Hachem pour cette merveilleuse bonté qu'il lui a faite? L'admour Azaken vient nous dire encore plus que cela, nous devons être joyeux de l'héritage de nos pères qui nous donne ainsi une part dans le peuple élu d'Akadoch Barouh Ouh et que nous sommes ses enfants les plus proches.

Donc, lorsque nous voyons un homme triste et abattu car il a des problèmes de parnassa ou tout autre chose en rapport avec ce monde, c'est un signe qu'il a oublié un instant qu'il est juif et qu'il est le fils d'Hachem ou bien qu'il ne comprend pas la grandeur d'avoir mérité de notre juif et d'être le fils d'Hachem. Si nous entendons qu'un homme possède quelques millions de dollars sur son compte en banque mais qu'il est triste, qu'il manque de concentration et qu'il n'arrive pas à dormir la nuit car un homme lui doit trente dollars et tarde à lui rendre, comment nous paraîtrait cette situation? Nous dirions de lui qu'il a perdu la raison! Il possède une fortune qui lui permet de bien vivre jusqu'à la résurrection des morts et il est triste et malheureux à cause de quelques pièces! En vérité, nous aussi à de nombreuses reprises, nous apparaîsons comme cet homme. Nous avons mérité d'être juifs ce qui fait que nous possédons la plus grande richesse du monde et que nous avons dans nos mains un trésor incomparable alors comment pouvons-nous être tristes pour quelques menues souffrances de ce monde.

Dans la Guémara (Kédochine 36.1) Rabbi Yéoudah dit: «Les enfants d'Israël sont appelés ses enfants, seulement lorsqu'ils font la volonté de leur père céleste. Mais lorsqu'ils ne

font pas sa volonté, ils ne sont pas appelés ses enfants. Par contre Rabbi Méir nous dit qu'ils fassent sa volonté ou non, ils sont appelés "ses enfants". Il ajoute que même lorsqu'ils perdent la foi, ils sont appelés "ses enfants" comme il est écrit: «des enfants sans loyauté» (Dévarim 32.20) et même lorsqu'ils font de l'idolâtrie comme il est écrit: «Nation pécheresse, peuple chargé d'iniquité» (Yéchayaou 1.4). Et non seulement ils sont appelés par Hachem mes fils, mais ils sont appelés mes bons fils bien aimés comme il est écrit: «Vous n'êtes pas mon peuple, vous serez dénommés les fils du Dieu vivant» (Ochéa 2.1). Nous savons qu'il existe une règle (Erouvin 46.2) que dans chaque endroit où nous trouvons un désaccord entre Rabbi Méir et Rabbi Yéoudah, la loi a été fixée selon Rabbi Yéoudah. Sur ce sujet, le Rachba un des géants parmi les Richonim, explique que la loi est statuée comme Rabbi Méir.



L'opinion de Rabbi Méir est que quelque soit la situation, un juif est nommé le fils d'Hachem, car dans l'intériorité de chaque juif, même si c'est un juif tombé dans les forces obscures, existent en lui des étincelles divines saintes et pures qui l'empêchent de se déconnecter complètement d'Hachem. Lorsque ces étincelles se réveillent et reviennent à la vie, elles chassent les ténèbres qui entourent l'âme divine alors elles brillent comme l'aube. Rabbi Méir est arrivé à cette conclusion en atteignant ce niveau dans son âme. Il est écrit dans la Guémara (Guittin 53.1) qu'avant que le deuxième Bet Amikdach ne soit détruit par Titus le mécréant, l'empereur Néron avait décidé de le détruire. En arrivant devant Jérusalem, il décida de faire un test afin de vérifier que c'était bien la volonté d'Hachem de détruire sa maison. Il envoya des flèches avec son arc dans toutes les directions, et elles revenaient toujours dans la direction de Jérusalem.

### “Les enfants d'Israël sont les fils bien aimés d'Hachem Itbarah même lorsqu'ils s'éloignent”

Ensuite il interrogea un enfant juif pour savoir ce qu'il étudiait et il lui répondit: «Je confierai le soin de ma vengeance contre Edom à la main de mon peuple Israël» (Yéhezkiel 25.14). En entendant cela, Néron comprit qu'Akadoch Barouh Ouh avait décidé de détruire son temple, mais que sa vengeance envers la personne qui exécuterait cela serait terrible. Une grande crainte du ciel habita alors Néron qui s'enfuit et alla se convertir au judaïsme. De cet homme naîtra plus tard Rabbi Méir. Quand Rabbi Méir grandit, les sages disaient: «Son ancêtre était Néron, un mécréant sans précédent, malgré cela, en se convertissant il a mérité dans sa descendance un fils saint faisant partie des géants d'Israël de sa génération». Cette affirmation renforça la position de Rabbi Méir vis à vis des enfants d'Israël appelés les fils d'Hachem car de l'obscurité la plus profonde, pourront toujours jaillir des étincelles divines d'une pureté exceptionnelle.

Extrait tiré du livre : Imré Noam Sefer Dévarim - Paracha Réé Maamar 2-3  
du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal

“בְּקַרְזִיב אַלְיָד דְּבָר מַלְאָך בְּפִיךְ זְבַּחַבְךְ לְעִשְׂתָּו”



# Connaitre la Hassidout



## Savoir rendre la justice avec la tête et le cœur

Préface de l'auteur (Admour Azaken) suite:

Comme nos Sages de mémoire bénie l'ont dit, (Bérahot 58a) en référence à la bénédiction de «Béni soit Celui qui connaît tous les secrets». Celui qui voit 600 000 Juifs, doit faire cette bénédiction "Barouh Haham Arazime". C'est un éloge pour Akadouch Barouh Ouh qui est sage et sait ce qu'il y a dans le cœur de chaque individu. Quand il y a 600 000 personnes, chacun a ses propres pensées différentes, et Hachem Itbarah connaît instantanément les pensées de chacun. Comme il est écrit dans la Guémara (Roch Hatchana 18a): «Ils sont tous regardés avec le même regard, comme il est dit: Celui qui façonne les cœurs de tous, qui comprend toutes leurs actions» (Téhilim 33:15), c'est à dire qu'Hachem voit tout cela en une fraction de seconde. C'est la grandeur du Tout-Puissant, il sait en même temps tout ce que le monde pense.

Les esprits ne sont pas comparables l'un à l'autre. Les esprits font référence à la compréhension et au sentiment. La compréhension est dans l'intellect, et le sentiment est dans le cœur. Il y a des individus qui ne fonctionnent qu'avec l'intellect, leur esprit est toujours aussi droit que possible. Il y en a d'autres par contre qui sont émotifs et leur mode opératoire n'est basé que sur leurs sentiments. Ce sont ces personnes qui, lorsqu'on ne leur demande pas comment elles vont et qu'on ne leur donne pas des honneurs, qu'elles n'ont pas le sentiment que tout est «comme il se doit», elles pensent immédiatement que nous leur en voulons. Ce n'est pas une attitude appropriée, une personne doit activer correctement ses émotions et son bon sens.

Par exemple : Un juge qui est saisi d'une affaire n'a pas le droit, d'activer en premier lieu ses émotions. Il a besoin de faire marcher son bon sens, comme le disent nos sages (Sanhédrin 6b) : Un juge n'a que ses yeux

pour voir. «Ne favorisez pas les pauvres» (Vayikra 19:15) Même si l'accusé est pauvre, s'il a commis une erreur, il doit payer. «Ne pas

venues se plaindre : «Notre père est mort dans le désert... il n'avait pas de fils. Pourquoi le nom de notre père serait-il supprimé de sa famille parce qu'il n'a pas de fils, donne-nous un héritage avec les frères de notre père» (Bamidbar 27:3-4). Les filles de Tsélofrade raisonnèrent ainsi: si nous sommes considérées comme des fils, nous donner une part comme un fils, sinon, laissez notre mère faire Yiboum, un mariage de lévirat, comme le veut la loi concernant celui qui meurt sans enfants. Notre mère prendra la part de notre père et celle de notre oncle qui l'aura épousée.



faire honneur à l'homme puissant» même si c'est un grand érudit en Torah, s'il a commis une erreur, il doit être traduit en justice.

Comme le Ramban Zatsal l'a écrit dans son livre Milhamot Hachem, sur le commentaire du Sifri (Paracha Pinhas 140) sur le verset «Un homme qui a en lui l'esprit» (Bamidbar 2:18). Tout le monde n'a-t-il pas d'esprit ? Sans esprit, il est impossible de vivre ! Le Sifri explique: "C'est un homme capable de rencontrer l'esprit de chaque homme", capable de voir qu'une personne pourtant très intelligente ne peut s'entendre avec cinq pour cent des gens. Il y a une autre personne très passionnée mais elle ne peut s'entendre qu'avec cinquante pour cent des gens. Qu'arrivera-t-il au reste ? Vont-ils se perdre ?

Yéochoua Bin Noun était unique en son genre. Il a servi Moché Rabbénou pendant quarante ans; il a vu comment Moché Rabbénou a traité avec chaque personne. Il existe plusieurs types de personnes : un qui est modéré, un autre qui est désordonné, un autre patient, un autre colérique, un autre humble et un autre orgueilleux. Si seulement l'un devenait plus léger, l'autre plus méticuleux, l'autre plus doux et l'autre plus équilibré, chacun selon la situation, alors les gens pourraient mieux s'entendre.

Par exemple, les filles de Tsélofrade sont

Moché a entendu leur plainte et est allé personnellement résoudre l'affaire. «Alors Moché porta leur cause devant Hachem» (verset 5). Quel sacrifice ! Un homme âgé de cent vingt ans s'inquiète pour ces orphelines. Pourquoi n'a-t-il pas envoyé quelqu'un d'autre pour le faire ? Car une mitsva qui vient à ta main, ne la gaspille pas. Puis des gens souillés par le contact avec les morts sont venus lui dire : «On nous a empêché de faire le sacrifice de Pessah au moment adéquat, qu'allons-nous faire ? Parce que nous avons fait une mitsva, nous devons perdre la possibilité d'apporter le sacrifice de Pessah ? Il a répondu : «On ne peut pas offrir de sacrifices lorsqu'on est dans un état d'impureté». Ils ont dit: «Que le Cohen qui est rituellement pur, répande le sang sur nous, et que nous puissions manger la viande avec les gens purs».

Il répondit : Je vais demander à Akadouch Barouh Ouh, comme il est écrit : «Attendez, et j'entendrai» (Bamidbar 9:6). Il n'avait pas encore eu l'occasion de poser la question qu'Hachem se tourna vers lui comme il est écrit : «Hachem dit à Moché : Parle aux enfants d'Israël en disant, toute personne qui devient impure par contact avec les morts... fera le sacrifice de Pessah pour Hachem, le deuxième mois...» (Bamidbar 9:9-11).

|| suite la semaine prochaine ||

Extrait tiré du livre : Bétsour Yaroum enseignement sur le Tanya-Approbation du Rav Yoram Mickaël Abargel Zatsal



# Horaires de Chabbat

		Entrée	sortie
	Paris	20:49	21:58
	Lyon	20:31	21:37
	Marseille	20:24	21:27
	Nice	20:17	21:21
	Miami	19:38	20:32
	Montréal	19:44	20:50
	Jérusalem	18:43	20:01
	Ashdod	19:05	20:03
	Netanya	19:05	20:04
	Tel Aviv-Jaffa	19:04	20:06

## Hiloulotes:

20 Av: Rabbi Lévy Itshak Schneerson  
21 Av: Rabbi Aharon Rokah  
22 Av: Rabbi Eliaou Cohen  
23 Av: Rabbi Yaacov Israël Kanievsky  
24 Av: Rabbi Moché Malka  
25 Av: Rabbi Yaacov Méchoulame  
26 Av: Rabbi Issahar Atsraaf

## NOUVEAU:

En 1930 est né à Ouarzazate au Maroc, le Rav Moché Ben Tov d'une famille d'éminents rabbins. Rav Moché fut nommé au nom du tsadik Rabbi David Oumoché, suite à un rêve de sa mère lorsqu'elle était enceinte. Après l'installation de ses parents à Casablanca, ils le confierent à des grands érudits locaux afin de parfaire son enseignement religieux. Il s'éleva dans l'étude de la Torah, s'y consacrant avec assiduité jour et nuit. Dès l'âge de 16 ans, le Rav Ben Tov se découvrit une passion pour les mezouzot. Il aimait les lire et accomplissait gracieusement leur vérification.

En 1957, il monta avec son épouse en Israël et s'installa dans la ville de Beer Chéva. Il ouvrit une belle bijouterie et connut un grand succès. Très rapidement son don se fit connaître et les clients venaient plus pour présenter leurs ménorahs que pour acheter des bijoux. Sur la recommandation de Baba Salé et d'autres grands rabbanim de l'époque, il abandonna sa bijouterie pour devenir une figure majeure de la vie juive de la ville. Il aimait donner des conseils justes et efficaces à toute personne venant le solliciter.

On raconte qu'un jour une femme d'une trentaine d'années entra dans un magasin d'articles religieux à Jérusalem. Elle se présenta au vendeur et lui demanda dans un murmure s'il vendait des châles de prière, des talites. Après avoir reçu une réponse positive elle dit au vendeur : «Donnez moi le talite le moins cher et le moins grand que vous avez en stock s'il vous plaît». Le vendeur un peu surpris par cette demande, lui demanda la taille de la personne, la corpulence, afin de lui donner un talite adéquat !

Dans un regard agacé, la jeune femme lui répondit: «Regardez moi, vous trouvez que j'ai l'air de sortir d'un séminaire ? Je ne suis pas une personne religieuse, j'ai juste besoin d'un talité le plus petit et le moins cher que vous ayez à vendre, vous savez ceux qui ressemblent à des écharpes. Je n'y connais rien en talité, mon père m'a envoyée aujourd'hui voir le Rav Moché Ben Tov pour recevoir sa bénédiction pour me marier. Moi personnellement, je n'avais pas vraiment envie de venir voir le Rav Ben Tov mais sous l'insistance de mon père, pour lui faire plaisir et ne pas lui manquer de respect, je suis venue. Après m'avoir bénie, le Rav Ben Tov m'a demandé d'aller au plus vite acheter un talité afin de trouver mon futur conjoint. C'est pour cette raison que je me trouve ici devant vous».

Le vendeur très sympathique et comprenant de quoi il s'agissait lui dit alors : «Écoutez je connais cette grande ségoula. Sachez que vous ne pouvez pas prendre n'importe quel talite. Un petit talite équivaut à un petit fiancé, un grand à un grand fiancé... on ne laisse pas le hasard décider de son futur mari». Les yeux de la jeune femme commencèrent à sourire et elle commença à se détendre.



par ce concours de circonstances et après avoir refusé car elle pensait que le vendeur se moquait d'elle, elle luit fit confiance. Elle sortit un bout de papier et un stylo de son sac et écrivit son numéro de téléphone qu'elle tendit au vendeur. Elle acheta son fameux talité et sortit du magasin. Le vendeur envoya le numéro à son ami et oublia cette histoire.

Deux mois plus tard, une femme religieuse entra dans le magasin et expliqua au vendeur qu'elle était venue quelque mois plus tôt acheter un talite pour trouver son mazal. Le vendeur la reconnut mais remarqua que ce n'était plus la même femme. Elle lui expliqua alors que suite à leur entretien, le jeune homme qui avait reçu son numéro l'avait contactée et qu'après plusieurs rencontres, ils avaient décidé de se marier. Elle lui dit : «Tout d'abord je tiens à vous remercier pour ce que vous avez fait pour moi et je suis venue vous remettre l'invitation au mariage qui aura lieu très bientôt avec l'aide d'Hachem. Encore une chose j'ai besoin d'un grand talite car celui que j'ai acheté est minuscule alors que mon futur mari est très grand». Le vendeur ravi, lui demanda le petit talite afin de l'échanger contre le grand. A cet instant, la jeune femme lui expliqua qu'elle désirait acheter un autre talite. Elle souhaitait garder le petit car une telle ségoula ne se rend pas.

Le vendredi 16 juillet 2010, avant Chabbath, le Rav Moché Ben Tov, le «lecteur des mérouzotes», rendit sa néchama pure à Hachem à l'hôpital Hadassah Ein Kérem de Jérusalem. A la sortie de chabbat des milliers de personnes se réunirent pour lui faire un dernier hommage et l'accompagner à sa dernière demeure au Har Aménouhot à Guvat Chaoul.

Pour recevoir le feuillet ou dédicacer un numéro contactez-nous:

+972-54-943-9394

Distribué Gratuitement. Merci de le déposer à la guénizate



## Bet Amidrach Haméir Laarets

Tel: 08-374-0200 : Fax: 077-223-1130

[www.hameir-laarets.org.il](http://www.hameir-laarets.org.il) | [office@hameir-laarets.org.il](mailto:office@hameir-laarets.org.il)

En vertu de l'article 46 possibilité de remboursements d'impôt sur les dons



# Le Chabbat de Rabbi Na'hman de Breslev

## Etude pour le Chabbat Réé 5780

… וְנַתֵּן אֲלֵיךְ אֶתְּנָא מִזְבֵּחַ. וְבָא הַאֲוֹת וְהַמּוֹפֵת ... (יג,ב-ג)

**Et qu'il t'aura annoncé un signe ou un miracle, lorsque celui-ci se sera réalisé... (13,2-3)**

איתא בפרק הנקראון: רבי יוסי הגלילי אומר הגיעה תורה לסתה רשותה של עבורה מושלה בה, שאפלו מעמידך חפה באמצע הארץ אל תשמע לו, ופרש רשי: נתנה התורה ממשלה בה, בלומר אפלו תראה אותו נביא מושל ועושה בראצונו, דכתיב ותמן לך אותו או מופת, עד כאן לשונו. כל זה שיק לעניין, עד פה וכמה בפה הבחירה מגיע, והבן מאה.

Il est rapporté dans le chapitre de michna "hané'hénaqine": Rabbi Yossé hagalili déclare: la Torah est parvenue aux confins de l'esprit d'idolatrie, c'est pourquoi c'est elle qui domine, au point de pouvoir nous enseigner: même si le faux prophète arrêtait la trajectoire du soleil en plein ciel, ne le crois pas. Et Rachi commente: elle la domine, en le sens que même face à ce (faux) prophète qui gouverne et fait selon sa volonté, comme il est écrit: "et qu'il t'aura donné un signe ou un miracle", jusque là son propos. Et tout cela fait partie de notre sujet, à savoir jusqu'où parvient la force du libre-arbitre, comprend-le bien.

רצונו בהסתירות והעלומות גדולות, ותלה הכל בראצון הארץ, מסר הבחירה להארם, וברוך שארם רוצה לילך ולברכם מרע ולעשות טוב, כמו כן יש לו בבח לבפה, באלו, עד שבביכול יכירה רצונו יתברך למלאת

ועקר בבחירה היא על-ידי שהשם יתברך הعلים והסתיר בחינת "הארץ נמנ לבני ארים", הינו שהשם יתברך מוליכין אותן. כמו שיש בבח באהם לשבר הארץ לילך אחר שיריות לבו ולהתגבר בראצונות רעים תאורה ורצונו הרע.

Et cette puissance principale du libre-beni-soit-II ait à ce point dissimulé Sa volonté humaine, selon le verset "Et la dire que D.ieu transmet le libre-arbitre à l'homme désire suivre, on le conduit". force capable de briser ses envies, ainsi il possède une force contraire, celle renforcer ses intentions malsaines, au divine à remplir et concrétiser ses envies et

שבקרן, לנסע לאַרְזִיְשָׁרָאֵל או להצדיק וכיוצא, ויש לו על זה מניעות רבות ועוצמות, והוא כמעט הנמנע מדרך הטענה, רם והוא מותג ברשותו בחשך גדול

שזוכה להוציא מחותבו הטענה מן הפה אל הפעל. כמו שראין שאחד נכסף מאד בראצון חזק לדבר Comme nous pouvons le remarquer, qu'un tel désire ardemment atteindre ses objectifs de sainteté, voyager en Eretz-Israël ou chez le Tsadik (Juste) etc, et il se heurte à de nombreux et terribles obstacles, pratiquement insurmontables; et pourtant, déployant une force et une détermination surnaturelles et parce qu'il le désire au plus haut point, alors D.ieu bénit-soit-II réalise sa volonté et agit à son égard de façon extraordinaire et par l'intermédiaire d'une Providence formidable, au-delà des lois naturelles, jusqu'à ce que l'homme obtienne de concrétiser ses bonnes intentions, les faisant passer du théorique à l'effectif.

אבל אתה זה לא עטת זה עשה אלקים, שנס החולך לרבר עברה, חם ושלום, או לילך לטרקם לאבד נפשו לדעת, למד חכמת חיצוניות וכיוצא, ויש לו נסikan על זה מניעות רבות ועוצמות, והוא כמעט הנמנע מדרך הטענה, רם והוא מותג ברשותו בראצון חזק ביה, עד שהשם יתברך משבב עמו בל-כך עד שבא לשם, וכל זה מחייב נדל בבחירה, כי בדרך שארם רוצה לילך מוליכין אותן.

Cependant, [pour établir le libre-arbitre,] le Juge Suprême a permis une situation contraire, celle d'un individu qui recherche la faute, D.ieu préserve, ou qui part au loin perdre son âme, dans l'étude et la compréhension de philosophies étrangères, celui-là également sera confronté à de nombreux et terribles empêchements, pratiquement insurmontables; et pourtant, il se renforce dans sa méchanceté, avec une telle détermination que l'Eternel bénit-soit-II l'amène là où il souhaitait parvenir, tout cela à cause du libre-arbitre, car "c'est par le chemin que l'homme veut suivre, qu'on le mène".

אך החולק וההפרש יכול להבין כי זה האיש הבשר, כל יסוד בונתו ורצונו בשבייל הנטמי הנצחי, לפרש מתאות עולם הווה הפלחה והגפסר ולעשות רצונו יתברך, שוה עקר הטענה, והשם יתברך עוזה עמו נפלאות רצונו, ואנו בוראי אשר לו בעולם הווה ובעולם הבא, וזה ההפרש כל בונתו ורצונו לתוכה ושרירות לבו הרע, ועל ידי זה יורד לבאר שחת ואחריתו עז אבר.

Cependant la différence, tous pourront la ressentir: chez l'homme convenable, le fondement de ses intentions et de sa volonté œuvrent toutes pour un but authentique et éternel, se séparer des envies de ce monde éphémère et accomplir la Volonté divine, finalité principale, D.ieu bénit-soit-II accomplit des prodiges pour concrétiser sa volonté, alors assurément



arbitre provient du fait que l'Eternel volonté, faisant tout dépendre de la terre, Il la confia aux hommes", c'est-à-l'homme, et que "Par le chemin que Et de même que l'individu détient une d'échapper au mal et de faire du bien, de suivre les pulsions de son cœur, de point d'obliger, si l'on peut dire, la volonté sa volonté mécréante.

במו שראין שאחד נכסף מאד בראצון חזק לדבר בזה ובה נזונות ובכופים חזקים בל-כך, והוא כמעט הנמנע מדרך הטענה, רם והוא מותג ברשותו בראצון חזק ביה, עד שהשם יתברך עוזה רצונו ומסבב עמו ברכים נפלאים ובהשגה נפלאה נפלאה בדרך הטענה, עד

bienheureux sera-t-il en ce monde et dans le monde futur; chez son contraire, toutes ses intentions et volonté aboutissent aux envies de ce monde et aux élans de son cœur mécréant, aussi descend-t-il dans un gouffre de corruption et sa fin est perdition.

וְאֵי אָפָּשָׁר לִידָעַ בָּאִיהָ מַהְם חִי יַתְּבִּרְךָ חִפְזֵן, לְכָן נְאָמָר: וַיְהִי אֲלֵיכֶם אֶת הַאֲוֹר כִּי טוֹב, וְאִמְרָרָ רְבוּתֵינוּ וְלֹ (שם) שָׁרָאָה שָׁאַיִן הַעֲזָלָם כְּדָאי לְהַשְׁתְּפָשֵׁס בּוֹ וְעַמְדֵד וְנִזְנְזָו לְאָדִיקִים לְעַתְּהִיד לְבָזָא. הַיּוֹנָשָׁמִי שְׁחָפֵץ לִידָעַ הַדָּרָךְ בָּאִיהָ מַעֲשִׂים חִי יַתְּבִּרְךָ חִפְזֵן יַתְּקַרְבָּ לְאָדִיקִים אַמְתָה, כִּי אַצְלָם גַּנְגָּנוּ הַאֲוֹר הַטּוֹב וַיַּלְךְ בְּדָרְכֵיכֶם לְהַסְתַּבֵּל מַעֲדוֹן עַד סּוֹפֵן, מִבְּהָרָתוֹן עַד זְקָנוֹתָו, עַל תְּכִלְיתָו הַגְּנָזִחִי וְאוֹ יַדְעַ הַאֲמָת בָּאִיהָ מַהְם חִפְזֵן חִי יַתְּבִּרְךָ: הַלְּרָזָם גַּרְבָּה הַשְׁיָהָרָה – הַלְּרָזָם הַ אֲנוֹיָה עַתְּמִי אֲוֹרָה הַרְבָּה – גַּרְבָּה יוֹרְדָה אָזָן מָה.

Or, dans l'impossibilité de distinguer entre ces deux individus lequel l'Eternel préconise, est-il énoncé: "Dieu estima que la lumière était bonne", nos maîtres enseignent qu'il considéra ce monde indigne d'en profiter, Il se "leva" et la dissimula pour les Tsadikim dans le futur". Celà signifie donc que celui qui souhaite connaître le chemin des actions recommandables aux regards de l'Eternel, qu'il se lie aux Tsadikim véritables, la "bonne" lumière est dissimulée chez eux, qu'il suive leurs voies, scrutant de là où il se trouve jusqu'à sa fin, de la jeunesse à la vieillesse, quant à la finalité finale. Alors, il obtiendra de comprendre la vérité, lequel des deux chemins l'Eternel préfère.

(tiré du Likoutey Halakhot – Birkat hacha'har 5,78 selon le Otsar haYirea – Yirea vaAvoda, 9)

... וְלֹא יָרַע לְבָבֶךָ בְּתִתְחַדֵּל ... (טו, י')

**Et que ton cœur ne s'afflige pas en lui donnant... (15,10)**

עקר הבדיקה היא על-ידי משפט, וזה ב Hintz מה שהזהירה תורה ולא ירע לבקש בחתך לו, כי רע הכל וזה בחינת כמה נגמץ המשפט התיולוגי בלב, כי עקר תקון הבדיקה הוא על-ידי משפט שהוא ההפוך מרע הכל, כי העשיר אריך לשפט את עצמו ולהבין כי בונדי השם יתברך עשו חסר גדול שאינו ראי אליי בלב, והוא לו שפע ממון ושרות, מה שבסמה אגושים צדיקים וטוביים ממענו אלפים פעמים, חייהם תלויים מנגד ואין להם שום פרנסה וסובלים דחק בדול רחמנא לאילן, על-בון בונדי אין הדרין נתן שאהיה בפי טובה נגד השם יתברך, ובונדי חובה עלי לחתת להשם יתברך חלכו אשר הוירנו לנתן לעניים.

La charité se réalise essentielle par l'intermédiaire du jugement, ce qui correspond aux avertissements de la Torah: "Que ton cœur ne s'afflige pas en lui donnant", car le chagrin du cœur constitue une détérioration de la justice, qui dépend du cœur. Car la réparation essentielle qu'opère l'acte de charité passe par la justice, contraire d'un cœur affligé. Il convient donc au riche de se juger, s'apercevant qu'assurément l'Eternel agit à son égard avec une bonté qu'il ne mérite pas, Il le comble de prospérité et de richesse, ce que nombre d'individus meilleurs et plus justes que lui des milliers de fois ne reçoivent pas, leur existence restant conditionnée sans cesse, n'assurant pas leur subsistance et souffrant de nombreux manques, Dieu préserve. C'est pourquoi, le riche devrait certainement penser: "la justice ne permet pas que je sois ingrat envers Dieu bénit-soit-Il, je me dois de donner la part qui Lui revient, comme Il nous l'a prescrit à l'égard des indigents".

כִּי בְּאַמְתָּה חֶפְלָה שְׁלִוּ יִתְבֹּרֶךְ, רַק שָׁהָשָׁם יִתְבֹּרֶךְ חֶמְלָה וְלֹא הַכְּבִיד עַל הַאֲדָם לְצֹוֹת עַלְיוֹ לְתֵת אַרְבָּעָה חָלֻקִים לְהָעֵגִים וְתֵלֶק חַמְשָׁה לָוּ, בַּיּוֹדָאִי כֵּה  
הִיה הַמְּדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה בַּיּוֹדָה  
שֶׁבָּרֶק צָוֵב, מִכֶּל שָׁבֵן הַאֲדָם אַצְלַ הַשֵּׁם יִתְבֹּרֶךְ שְׁחַבֵּל מִהְשָׁם יִתְבֹּרֶךְ וְאַגְּנַחַנוּ שְׁלִוּ וְכֵל אֲשֶׁר לָנוּ שְׁלִוּ, וְאַגְּנַחַנוּ צָרִיכִים לְחַסְדוֹ וְלְטוֹבָתוֹ וְיִשְׁעוֹתָנוֹ  
בְּכָל עַת וּרְגַע וּמְכַלְעָדָה אֵין לָנוּ מֶלֶךְ גּוֹאֵל וּמוֹשִׁיעַ פּוֹדֵה וּמַזְלֵל וּמִפְּרָנֵס וּכְיוֹן, בּוֹדָאִי רָאוִינוּ לְהַחְזִיר הַפְּקָדוֹן לְבָעֵלָיו וְלִתְחַלֵּק לְצְדָקָה בֶּל מָה  
שְׁמָרִירָה. רַק לְמַחְלָה לְעַמְּמוֹ בְּרוֹסְטָן בְּגַמְזָוָם.

Car en réalité, tout est à Dieu, c'est seulement par pitié qu'il n'a pas ordonné à l'homme de rétrocéder les quatre cinquième de sa fortune au pauvre en ne conservant que le cinquième. S'eut été la meilleure des répartitions, car l'homme qui travaille durement pour son employeur, lui faisant d'obtenir de gros bénéfices, son patron ne lui reversera certainement pas une rémunération proportionnelle, pas même le cinquième, plutôt un (maigre) salaire convenu. A fortiori, l'homme auprès de Dieu, à qui tout appartient: nous sommes à Lui, tout ce que nous possédons est Sien, nous avons besoin de Sa bonté, de Son bien et de Son secours, en toute occasion et à tout moment. A part Lui, nous n'avons aucun autre dieu libérateur, sauveur, qui nous rachète, nous sauve et nous nourrit etc. Il nous appartient donc, bien évidemment, de rendre le capital à son Propriétaire, en redistribuant à la charité tout ce que nous gagnons, ne conservant qu'une maigre subsistance pour nous-même.

A plus forte raison, lorsque Dieu nous facilite les choses à ce point, nous ordonnant de ne donner que la dîme ou le cinquième, et promettant de nous combler d'une bénédiction doublée par le mérite de la charité, sans oublier le monde futur où nous serons dédommagés d'un excellent salaire; alors, bien sûr, nous appartient-il de concéder la part de l'Éternel aux indigents, avec une joie immense; surtout s'il médite sur ses voies et se juge avec véracité, repoussant le cœur chagrin grâce à la notion de justice, et accomplissant "Que ton cœur ne s'afflige pas en lui donnant". Alors la charité est parfaite, elle brille et éclaire comme la justice, permettant à l'homme de sauver totalement le pauvre de son indigence, grâce au

# Chabbat Chalom !...

symbole de justice qu'il éclaire en lui, et la charité qu'il lui procure.

(tiré du Likoutey Halakhot – Guévyiat Milvé 3,4 selon le Otsar haYirea – Tsédaka ou Guémilout 'hassadim, 63. Et voir dans Mamone, 92)

*"Le Chabbat de Rabbi Nachman de Breslev" 054-8429006 (Meïr) / Soutien financier en Israël: compte postal 89-2255-7*  
*Compte Paypal associé à l'adresse e-mail Shabat\_breslev@gmail.com / Cours vidéo en français: www.nahmanbreslev.com*